

ESSAI

SUR

LA VIE & LES OUVRAGES

DU CHANCELIER

MICHEL DE L'HOSPITAL.

THÈSE

POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN,

Par J. MARIE,

Avocat à la Cour impériale de Rennes, agrégé à la Faculté de droit.

RENNES,

OBERTHUR & FILS IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

1868.

ESSAI

SUR

LA VIE & LES OUVRAGES

DU CHANCELIER

MICHEL DE L'HOSPITAL.



THÈSE

POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE CAEN.

Par J. MARIE,

Avocat à la Cour impériale de Rennes, agrégé à la Faculté de droit.

RENNES.

OBERTHUR & FILS, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

1868.



M. L'ABBÉ COLIN,

MON VÉNÉRÉ MAITRE.

Témoignage d'une profonde reconnaissance
et d'un respectueux attachement.

J. MARIE.



ESSAI

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

DU

Chancelier Michel de L'HOSPITAL.

Justitia et pax osculatæ sunt.
Psal. LXXXIV, v. 11.

Les temps de troubles politiques sont ordinairement féconds en grands hommes ; soit qu'alors prodigue de ses dons, la Providence se plaise à semer le génie et la vertu au sein d'un pays travaillé par les événements, soit que ces événements eux-mêmes élèvent les hommes et leur inspirent naturellement de nobles sentiments. D'ailleurs, il est vrai de dire que le courage et les fortes vertus ont besoin d'un vaste théâtre, pour s'épanouir dans leur splendeur, et les grandes commotions sociales, si elles fournissent à l'ambition une libre carrière, permettent aussi au désinté-

ressement de se produire avec honneur, donnent au magistrat, au politique, à l'homme d'épée l'occasion de servir utilement leur patrie.

La France l'a éprouvé plusieurs fois, comme la Grèce et Rome l'avaient souvent éprouvé avant elle; Athènes luttait contre l'étranger et les factions, lorqu'elle vit naître Thémistocle et Démosthènes; la liberté romaine se débattait dans un combat désespéré, lorsque Cicéron et Caton parurent: César et Auguste terminèrent des guerres civiles, et c'est du milieu de l'anarchie que sortirent les Antonins.

De même aussi la France qui n'a ignoré ni les malheurs, ni la gloire des républiques anciennes, a trouvé, au milieu des désastres où son indépendance nationale et son unité faillirent sombrer, des citoyens intrépides et des défenseurs courageux; ils sont restés les plus pures et les plus touchantes figures de son histoire.

Or, de toutes nos luttes intérieures et extérieures, il n'y en eut point de plus tristes ni de plus dangereuses que celles qui remplirent la seconde moitié du seizième siècle. Les guerres de religion, en armant la France contre elle-même, n'épuisèrent pas seulement ses forces et ne se bornèrent pas à faire peser sur elle les horreurs des guerres civiles; elles ouvrirent le territoire à l'étranger qu'elles portèrent presque jusqu'au trône. A ces guerres se rattachent de nobles et douloureux souvenirs: on peut dire que les grands hommes ont manqué à cette période de notre histoire moins peut-être qu'à aucune autre. Il en est un qu'on aime à rencontrer au milieu de cette foule de généraux, d'hommes d'Etat, qu'ont immortalisés leur bravoure et leurs talents. Il ne fut pas sans doute le plus célèbre, je doute qu'il y en ait eu un plus vertueux. Devant

lui, quand la réflexion et l'impartialité ont eu dissipé les préjugés et la haine, les partis se sont tour à tour inclinés avec respect, et aujourd'hui, dans la galerie de nos grands hommes, on se plaît à contempler sa vénérable figure; car elle rappelle un de ceux qui ont vraiment aimé la France. Cet homme, c'est le chancelier L'Hospital.

J'ai essayé de rechercher quels furent son rôle et son influence au seizième siècle : Successivement avocat, conseiller au Parlement, ambassadeur, président de la chambre des comptes, puis enfin chancelier, il fut mêlé et souvent prit une part active aux événements, qui occupèrent le règne de plusieurs de nos rois. Son nom est inséparable de grandes réformes dans la justice, et personne n'ignore qu'il défendit avec énergie les principes de tolérance religieuse, qui ont fini par prévaloir. Ce qu'on sait moins peut-être, c'est qu'il fut poëte et, même au milieu des fonctions les plus élevées, ne cessa de cultiver les lettres. Contemporain et ami des grands hommes, qui ranimèrent en France le goût des arts, il encouragea leurs travaux et partagea leur gloire. A une époque agitée, où, il est vrai, les courages ne faillirent d'aucun côté, mais où trop souvent on vit faiblir les caractères, et quelquefois dominer les plus basses, comme les plus cruelles passions, le chancelier sut conserver une âme toujours droite, intègre et pure. Aussi est-il digne d'être comparé aux plus vertueux philosophes des républiques anciennes; ses contemporains l'avaient égalé à Caton et l'histoire n'a point appelé de leur jugement.

Il n'a pas manqué à L'Hospital d'écrivains pour raconter sa vie, étudier et louer ses ouvrages. Je ne saurais avoir la prétention de chercher à élever un monument qui manquerait à sa mémoire, et les éloges que je pourrais don-

ner à des travaux depuis longtemps connus (1) seraient eux-mêmes superflus. Cependant, malgré la difficulté du sujet, difficulté qu'augmentait encore la valeur littéraire des ouvrages déjà publiés, j'ai pensé qu'une étude sur L'Hospital, simple, exacte, sans prévention ni partialité, pourrait offrir quelque intérêt. Le spectacle d'un homme de bien, fidèle à ses convictions, ami de son pays, vertueux et bienfaisant, repose l'âme dans une douce émotion et fait aimer l'humanité.

La sincérité de mes appréciations, le désir d'être toujours juste envers les hommes et les événements excuseront peut-être l'imperfection du travail et les nombreuses défaillances qui ont trahi mon inexpérience.

On verra que j'ai recherché dans le chancelier principalement l'homme d'Etat et l'écrivain; ses travaux législatifs mériteraient seuls de longues études. J'ai essayé pourtant

(1) *Vie de L'Hospital*, par Levêque de Pouilly. — 1764.

Vie de L'Hospital, par M. Villemain.

Œuvres complètes de Michel de L'Hospital, précédées d'une étude sur le chancelier, par M. Dufey, de l'Yonne. — Paris, 1825.

Eloge historique de L'Hospital, par Guibert. — 1778.

Condorcet, *Eloge de L'Hospital*.

Dupin, *Réquisitoires*, tome IV.

Taillandier, conseiller à la Cour de cassation, *Nouvelles recherches historiques sur la vie et les ouvrages de L'Hospital*. — Paris, 1861.

Voyez encore : Scévole de Sainte-Marthe : *Gallorum doctrina illustrium elogia*. — 1598.

Théodore de Bèze : *Icones virorum illustrium*.

Bayle : *Dictionnaire historique*.

Bernardi : *Essai sur la vie, les écrits et les lois de Michel de L'Hospital*. — 1807.

De Barante : *Vie de M. Royer-Collard*.

Augustin Thierry : *Essai sur la formation et les progrès du Tiers-Etat*.

Buckle : *History of civilisation of England*.

Mémoires de l'*Académie des Inscriptions*, tome XVIII, p. 373.

de présenter, dans leur majestueux ensemble, ses conceptions élevées, ses vues larges et hardies sur l'administration de la justice et, sans donner à ce travail le caractère juridique qu'il ne devait point offrir ici, je me suis gardé de laisser dans l'ombre ce côté de l'œuvre de L'Hospital.

Sans doute, il n'appartient qu'au jurisconsulte d'examiner avec détail ces célèbres ordonnances d'Orléans et de Moulins et d'y montrer en germe, ou même déjà développées, quelques-unes de nos dispositions législatives modernes les plus importantes et les plus sages ; mais la science du droit n'est point jalouse, et lorsque ses prérogatives sont respectées, elle ne saurait s'offenser d'une excursion sur son domaine.

J'ai rencontré sur ma route des personnages et des faits sur lesquels l'écrivain le plus autorisé, quand il se respecte, ne prononce un jugement qu'en tremblant. Vit-on jamais, en effet, à une autre époque, un tel concours d'événements glorieux, étranges, déplorables? La France, si souvent agitée depuis par le flot des révolutions et qui s'avance, dans l'histoire, appuyée d'un côté sur la religion, de l'autre sur la gloire et le génie, a-t-elle jamais vu plus de bravoure dans ses généraux, plus d'habileté dans ses politiques et tout à la fois plus de haine entre les partis, plus de valeur tous les jours déployée et trop souvent hélas! pour le malheur du pays? Et puis combien n'est-il pas difficile d'apprécier froidement, sans colère ni parti pris, Catherine de Médicis, les Guises, la Saint-Barthélemy, qui excitent dans l'esprit le sentiment le plus cher à l'homme, le sentiment religieux? Notre siècle, ami, on pourrait même dire créateur de la véritable critique historique, a déjà, sur ce point, dissipé de nombreux préjugés;

il se plaît à rendre aux hommes du passé leur véritable physionomie et la part de responsabilité qui leur revient dans les malheurs comme dans les succès de la France. Je me suis efforcé de rester fidèle à cette règle de justice; j'ai essayé de peindre L'Hospital et ses contemporains par eux-mêmes; persuadé que c'était le meilleur moyen de les bien juger, je ne me suis point lassé de les citer. Puisse ce travail n'être pas un écho trop affaibli de cette mémorable époque; puisse-t-il respirer, sans cesse, cette modération pleine de loyauté qui doit nous animer quand nous parlons de nos ancêtres, surtout de nos ancêtres égarés ou malheureux!

CHAPITRE Ier.

Michel de L'Hospital naquit, vers 1506, à Aigueperse, petite ville de la Limagne d'Auvergne; il nous apprend lui-même (1) que l'époque précise de sa naissance ne lui était pas connue : quelques-uns de ses amis lui disaient avoir appris de son père qu'il était né avant la guerre de Louis XII contre les Génois; d'autres affirmaient qu'il avait vu le jour au moment où le roi de France terminait victorieusement la lutte. On ne sait rien de ses ancêtres; à en croire Varillas, il aurait eu pour aïeul un juif d'Avignon. Enfant du rude pays de l'Auvergne, cette terre que nulle autre contrée de la France n'égale pour l'étrange et sévère grandeur de son sol, il dut le jour à Jean L'Hospital, médecin du connétable de Bourbon. On sait quelles furent la gloire, la fierté et la destinée de celui-ci; aussi brave qu'opulent, investi de la première dignité mi-

(1) *Testament.*

litaire de l'Etat, il dédaigna la main de Louise de Savoie, et, trop faible pour braver les dégoûts dont on se plut à l'accabler plus tard, il flétrit à jamais son nom en mettant au service de l'Espagne sa glorieuse épée. Son médecin était devenu son conseiller et son ami; aussi quand le connétable quitta la France, Jean L'Hospital le suivit, sacrifiant ainsi sa patrie à l'amitié, les devoirs du citoyen à la reconnaissance. Il est vrai que Bourbon l'avait comblé de faveurs : bailli de Montpensier, auditeur des comptes à Moulins, il reçut successivement la terre de Latour de la Bussière, en Auvergne, le domaine noble de La Roche, berceau du chancelier, qui fut érigé en châtellenie, à laquelle le connétable réunit encore les villages de Daux et de Croiset, dépendant du comté de Montpensier. Cependant on peut s'étonner que de tels bienfaits aient déterminé le père de L'Hospital à un pareil sacrifice; rien ne saurait nous donner une plus juste idée de ce qu'était alors le sentiment patriotique, que nous comprenons autrement aujourd'hui et que nous portons plus haut.

L'Hospital a longuement expliqué et cherché à justifier la conduite de son père (1) : constant dans ses affections, dit-il, inébranlable dans ses projets, d'un dévouement à toute épreuve, il s'égara peut-être, mais il fut moins un rebelle qu'un ami généreux. La France n'a pas, du moins, à lui reprocher d'avoir pris les armes contre elle, et, depuis trente années entières il était attaché à la fortune du connétable, son bienfaiteur !

Au moment où son père quittait la France et sa famille, Michel étudiait à Toulouse; une commission avait été chargée de juger le connétable et ses complices; le jeune

(1) *Epître à Duchâtel.*

L'Hospital fut arrêté et quelque temps retenu en prison; mais les commissaires proclamèrent bientôt son innocence; il recouvra la liberté. Qui peut dire l'influence exercée sur son caractère par cette première et rude épreuve? Le malheur est le meilleur des maîtres; il trempe les courages et fortifie l'intelligence. L'Hospital profita de ses enseignements; persécuté dès sa jeunesse, il devint et resta toute sa vie l'ami des malheureux, l'ennemi de l'intolérance et de la persécution.

Il avait alors dix-huit ans; les biens de son père avaient été confisqués; sans ressources et sans appui, il conçut et exécuta le hardi projet d'aller rejoindre ce dernier en Italie. Après avoir heureusement franchi la frontière, il arriva sous les murs de Milan, qu'assiégeait François I[er] et où le connétable s'était renfermé. A peine avait-il pénétré dans la ville et retrouvé son père, qu'il dut le quitter encore. « Comme le siége traînait en longueur, nous dit-il naïvement (1), mon père ne voulant pas me laisser perdre mon temps, me confia à des voituriers qui me firent sortir de Milan. » Déguisé en muletier, il passa non sans danger le fleuve de l'Adda, sous Cassano, parvint à Martinengue et de là à Padoue. Il y allait chercher le repos et la science, après les nombreuses vicissitudes que, malgré son jeune âge, il avait déjà éprouvées.

L'Italie était alors le rendez-vous des sciences et des lettres; le génie y brillait du plus vif éclat. Padoue surtout était célèbre par ses écoles de droit. L'Hospital trouva, dans cette patrie de Tite-Live, les souvenirs de Dante, de Pétrarque, de Guichardin, de Machiavel et de l'Arioste. Il se livra à l'étude avec ardeur; son esprit se nourrit de

(1) *Testament.*

l'antiquité et, à un âge où d'ordinaire les passions ne laissent à l'homme guère de loisirs, contracta ces habitudes austères, qui le signalèrent constamment au milieu de ses contemporains. L'Hospital passa six années entières à Padoue : telle fut l'admiration qu'il inspira aux habitants qu'on lui offrit, malgré sa jeunesse et sa qualité d'étranger, une chaire dans cette université dont il était et restera l'un des élèves les plus fameux.

Rappelé à Bologne par son père, il se rendit avec lui à Rome, à l'époque où Charles-Quint s'y fit couronner roi des Romains. La réputation de L'Hospital lui valut une charge d'auditeur de rote, et peut-être Rome eût-elle enlevé à la France ce jeune homme qui annonçait des qualités si solides, sans le cardinal de Grammont; celui-ci avait rencontré et deviné L'Hospital à Padoue; immédiatement il l'avait engagé à rentrer en France. Le cardinal réussit; nous devons lui en faire honneur; après la gloire des grands hommes, il n'est rien de plus respectable que le mérite de ceux qui savent les comprendre et, sans jalousie, préparer leurs succès.

Il paraît que Jean L'Hospital s'était généreusement employé dans les négociations pour la paix : on espérait que le roi lui accorderait sa grâce; le jeune L'Hospital pouvait lui-même être très-utile à son père; il quitta Rome et rentra en France pour hâter la réalisation de ses espérances.

Il était à Marseille (1533) lorsque furent célébrées les noces du Dauphin avec Catherine de Médicis (1). Les cours de France, de Rome et de Florence réunies, formaient le brillant cortége de la fille des Médicis, de la nièce des

(1) *Testament.*

papes. Dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, elle apparaissait à la France *comme Cypris sortant de l'onde*, et sur les banderolles flottantes de son vaisseau, on lisait cette devise : φῶς φέρω καί εὐδίαν. N'était-elle pas, en effet, la fille des restaurateurs des lettres? et la France saluait en elle le gage de la paix entre deux grandes nations tour à tour vaincues et victorieuses et l'une et l'autre épuisées ! Qui eût alors songé que le jeune proscrit, perdu dans la foule, rentrant timidement dans un pays qu'il avait quitté depuis dix ans, serait un jour le ministre de Catherine de Médicis, dont il affermirait l'autorité et dirigerait les conseils?

Une nouvelle épreuve attendait L'Hospital de retour en France; le cardinal de Grammont, son protecteur, mourut à Toulouse (1534), et ainsi s'évanouirent un instant les espérances qu'il avait conçues pour son père et pour lui-même.

Le barreau était alors, comme il l'a toujours été, l'asile des hommes honnêtes, indépendants et laborieux; souvent déjà, on l'a vu plus souvent encore depuis, les proscrits et les vaincus des luttes politiques lui avaient demandé cette hospitalité qui a les charmes de l'hospitalité antique et dont les plus hautes fonctions ne font point perdre le souvenir. L'Hospital se fit avocat ; le barreau de Paris le compta parmi ses membres durant trois ans. Il fut assez heureux pour obtenir une déclaration du roi qui rendit à son père la jouissance de ses biens. François I[er] voulut voir lui-même celui qui avait eu le courage de tout sacrifier en faveur de son ennemi; admirateur sincère de la grandeur d'âme de Jean L'Hospital, il le fit son ambassadeur près du duc de Lorraine; désireux d'effacer le souvenir de sa conduite, L'Hospital partit aussitôt,

mais il mourut en chemin, sur les frontières de la Champagne (1).

En 1537, Michel épousa la fille de Morin, lieutenant criminel, qui lui donna pour dot une charge de conseiller au Parlement (2). Le 14 juin, L'Hospital succéda à Lazare de Baïf, père de cet Antoine de Baïf, condisciple de Ronsard, ami comme lui des innovations en littérature, le fondateur de l'Académie des beaux esprits, reconnue par Charles IX en 1570. Lazare de Baïf cultivait les lettres au milieu des affaires ; en héritant de sa charge, L'Hospital hérita de son goût et fut plus heureux.

L'Hospital resta conseiller neuf années, jusqu'à la fin du règne de François Ier. Magistrat intègre, profondément pénétré des devoirs que la justice impose, il acquit une réputation d'honneur et de vertu qui lui gagna tous les cœurs.

A cette époque, la cour offrait un saisissant spectacle : le rival trop souvent malheureux de Charles-Quint savait, au milieu des soucis de la guerre, se préparer une gloire plus durable que la gloire des batailles, celle de *père des lettres*. Père des lettres, comme son prédécesseur avait été *père du peuple*, il a fait oublier ses entreprises folles, ses fautes, ses revers, et depuis trois siècles, ceux à qui les lettres sont chères ont passé devant lui avec respect et voilé, par leurs éloges, ses faiblesses aussi bien que ses malheurs.

Les lettres et les arts renaissaient, en effet, à la voix de François Ier. Guise et Coligny dans les camps, Tournon et Dubellay dans l'église, Olivier, du Faur, du Ferrier

(1) *Lettre à Duchâtel.*
(2) *Testament.*

dans la robe, Duchâtel au conseil, honoraient son règne. Ami des poètes, quelque peu poète lui-même, il les recevait à sa cour, les encourageait par ses bienfaits et plus encore par son estime. Un ardent désir d'apprendre emportait tous les esprits vers l'étude et surtout vers l'étude de l'antiquité grecque et latine; sachant parler avec facilité, même avec grâce, la langue de Virgile et d'Horace, L'Hospital dut sa fortune à ses poésies; s'il n'eût été que profond jurisconsulte ou grand magistrat, il serait, comme tant d'autres, demeuré inconnu et n'eût laissé de souvenir qu'à ses collègues et à ses amis. Mais L'Hospital était poète; ses poésies lui donnèrent accès à la cour; ami du savant Duchâtel, du vertueux Olivier, admiré de Joachim Dubellay, protégé par le cardinal de Lorraine, il entretint avec ces grands hommes et beaucoup d'autres encore, alors célèbres, aujourd'hui ignorés, des relations qui nous ont valu ses lettres latines, où sa belle âme se révèle par des traits si touchants. Une femme au noble cœur, unissant la douceur des mœurs à la vivacité de l'intelligence et dont la vie ne nous laisse ni amertume ni regrets, fut sa protectrice. C'était Marguerite de Valois, fille de François I[er] et sœur cadette de Henri II (1). Toutefois, tant que vécut François I[er], L'Hospital demeura dans l'obscurité, uniquement occupé des devoirs de sa charge. Le roi avait été, en effet, trop profondément blessé par la trahison du connétable pour accorder ses faveurs au fils d'un complice. Mais à l'avénement de Henri II, Olivier ayant été élevé à la dignité de chancelier, s'em-

(1) On sait quel pittoresque et charmant éloge Ronsard a fait de cette princesse : « Elle portait une âme hôtelière des muses et le ciel la fit si parfaite et si belle que, pour n'en faire plus, on rompit le modèle. » *Tombeau de Marguerite de France, duchesse de Savoie.*

pressa d'offrir à son ami une occasion de servir son pays non moins utilement et avec plus de gloire.

L'Hospital fut envoyé comme ambassadeur au concile de Trente, transféré à Bologne (1547) par le pape Paul III (1). Il y resta seize mois, puis demanda et obtint son retour. Quelle fut au concile la conduite de L'Hospital ; il ne nous a lui-même presque rien appris à cet égard. Une telle mission ne devait guère lui convenir. On peut être grand jurisconsulte et fort mauvais diplomate. L'Hospital dut se trouver étonné et mal à l'aise au milieu de l'assemblée des pères, assailli par les demandes contradictoires des princes chrétiens, divisés eux-mêmes, sur un seul point toutefois, l'opportunité de la translation de l'assemblée de Trente à Bologne. Quand le caractère et les opinions de L'Hospital nous seront connus, il sera facile de conclure qu'il n'avait ni le tact, ni l'esprit doux, facile, insinuant, qui convient à un ambassadeur. Organe de la cour de France, assez disposé d'ailleurs à exagérer sa mission, il ne songeait qu'à obtenir la réformation de la discipline ecclésiastique. Or, le concile de Trente qui, quoi qu'on ait pu dire, n'a point failli à sa double mission d'établir le dogme sur un fondement inébranlable et de réformer en même temps les mœurs du clergé, voyait plus loin et plus haut que les envoyés des princes et des rois. Sans dogme, point de morale. Avant de travailler à épurer les mœurs, l'Eglise affirma, comme fondement de sa discipline, son dogme demeuré intact au milieu des luttes les plus archarnées et alors déjà consacré par une existence seize fois séculaire.

L'Hospital reprit, mais pour peu de temps, sa charge de conseiller au Parlement. Il désirait lui-même sortir de la

(1) *Testament.*

carrière où il était entré, quitter ce labeur ingrat, au-dessous de ce qu'il se sentait capable de faire, et ne plus rouler ce rocher qu'il retrouvait sans cesse devant lui, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil (1). La disgrâce d'Olivier, son ami, que l'orgueilleuse duchesse de Valentinois força d'abandonner les sceaux, lui fournit l'occasion de faire éclater sa grandeur d'âme. Il chanta (2) le courage du chancelier exilé, que l'adversité n'avait pu abattre, également insensible aux caresses de la Fortune et aux amertumes de la disgrâce, toujours calme et majestueux, comme le chêne antique battu par la tempête, qui fait à peine trembler son feuillage, sans pouvoir jamais déraciner son tronc. Tel était Olivier, tel fut L'Hospital.

Grâce à la protection de Marguerite de Valois et du cardinal de Lorraine, il fut créé maître des requêtes, puis bientôt après appelé à la surintendance des comptes (janvier 1554), au conseil privé, à la dignité de chancelier de Marguerite de Valois (3). La route des honneurs, qui lui était restée longtemps fermée, s'ouvrait enfin devant lui et il allait pouvoir rendre à son pays d'éclatants services.

L'administration des finances était alors un cahos : le trésor était épuisé par la guerre, les dépenses de la cour et les prodigalités excessives de Henri II. Aussi libéral que son père, le fils de François I[er] n'avait pas su, comme lui, être économe, jaloux de l'épargne de ses peuples. Ce

(1) *Epître à Olivier.*

(2) *Epître à Olivier :*

Tu vero, tu liber in aula liber in urbe
Vixisti semper, nec res fecere secundæ
Majores animos, nec dejecere sinistræ :
Ut vetus assiduis exercita flatibus arbos
Ventorum, manet illa tamen, nec sede movetur.

(3) *Testament.*

gros garçon qui, d'après Louis XII, devait tout *gâter*, avait en effet beaucoup dissipé, mais, sur ses vieux ans, *comme il était prud'homme*, il s'était corrigé, avait payé ses dettes et laissé dans ses coffres, sans compter le quartier de mars qui allait échoir, dix-sept cents écus : douze ans après, à l'avènement de Charles IX, la dette publique s'élevait à près de quarante millions de livres, et les contributions avaient été maintes fois augmentées (1). L'Hospital travailla à ramener la régularité dans les comptes. Dans cette charge, où tant d'autres se sont laissé séduire et corrompre, il fut d'une probité irréprochable. Il poursuivit les dilapidateurs de deniers publics avec une sévérité extrême, résista aux menaces, aux promesses, à la cour, au roi même. « Cet argent, disait-il à Henri II, à qui il refusait de payer une gratification injuste et excessive, c'est la subsistance du peuple, la récolte et la nourriture de vingt villages, sacrifiées à l'avidité d'un seul homme. » « Madame, disait-il encore à Catherine de Médicis, le royaume s'en va en fêtes et en divertissements et si que deviendront vos enfants, quand il n'y aura plus de royaume? » Rare et bel exemple de courage au milieu des dissipations d'une cour peu accoutumée à de tels enseignements !

Si rien ne put corrompre L'Hospital, sa probité même lui attira une foule d'ennemis ; sensible à la haine qui le poursuivait, il n'en demeura pas moins inébranlable (2). Odieux aux voleurs de deniers publics, il fut redouté des courtisans, dont il découvrait les ténébreuses dilapidations : les comptables durent régulièrement rendre leurs

(1) Bodin.

(2) *Epître à Olivier.*

comptes; les gratifications ne furent plus payées à l'avance; la loi, trouvant un gardien énergique et impartial, punit tous les coupables, sans égard pour le rang ou la faveur. L'Hospital fit face aux dépenses de la guerre, sans mettre le soldat à la charge du laboureur, et chercha à réaliser ce qu'il était réservé au génie de Sully et de Colbert d'accomplir. Il n'a pas eu l'honneur d'apporter dans les finances un plan nouveau, mais du moins il est demeuré toujours inébranlable et luttant sur ce champ de bataille, où il nous dit avoir livré tant et de si rudes combats.

Une circonstance délicate augmenta encore les haines que la probité de L'Hospital lui avait suscitées; pour accroître le respect dû à la magistrature, peut-être aussi un peu pour diminuer les prérogatives du Parlement, le roi rendit l'*Edit des semestres*, qui supprimait les épices, augmentait les honoraires des juges, mais partageait le Parlement en deux chambres, qui devaient se succéder alternativement tous les six mois. Supprimer les épices, c'était relever la justice aux yeux des peuples, rendre à ses travaux leur réelle et inappréciable valeur : diviser le Parlement en deux chambres, sous prétexte de donner aux magistrats le temps de se reposer, c'était laisser croire qu'on voulait anéantir les prérogatives de ceux qu'on considérait volontiers comme les surveillants de la royauté; c'était ruiner, au moins en apparence, leur liberté, et l'on comprend combien l'édit des semestres dut rencontrer de résistances. L'Hospital le défendit : quelques-uns de ses anciens collègues, indignés de le voir s'élever contre eux, crurent et répétèrent qu'il avait sacrifié sa vertu à la flatterie, son passé à l'espoir d'obtenir les faveurs de la cour. Il n'en était rien; L'Hospital ne vit dans l'édit qu'une louable tentative pour rendre au Parlement son premier

éclat; de là sa défense énergique et convaincue. C'était, suivant lui (1), une institution divine, dont il n'avait garde de s'attribuer l'honneur, fruit de la sagesse du passé et qui devait faire briller sur les magistrats la gloire et les vertus des anciens jours (2). L'édit fut enregistré, mais le partage du Parlement ne put subsister ; pour payer les honoraires des magistrats, on avait créé de nouveaux emplois moyennant finance; ces ressources passagères ne suffirent pas; trois ans après, l'édit fut rapporté et le Parlement remis dans son ancien état.

Cependant L'Hospital vit son crédit augmenter à la cour ; le cardinal de Lorraine fut son Mécène, et L'Hospital n'eut pour lui ni moins d'estime, ni moins de reconnaissance qu'Horace pour le ministre d'Auguste. La duchesse de Berry, Marguerite de Valois, comblait son chancelier de faveurs, l'admettait dans son intimité et témoignait à sa famille l'accueil le plus gracieux. Fréquentant tous les savants de l'époque, le chancelier de Marguerite se plaisait à encourager leurs veilles. Qui ne sait que c'est à lui que le doux et honnête Amyot dut sa fortune ? Dans un voyage en Berry, le roi s'arrêta dans le château d'un gentilhomme qui avait confié à Amyot l'éducation de ses enfants. Le précepteur présente au roi des vers qu'il avait composés : c'est du grec, s'écrie en riant Henri II ; à d'autres ; et il donne les vers à L'Hospital. Frappé de la finesse des pensées, de l'élégance de la forme, celui-ci demande à Amyot de quel auteur il les a tirés. Ils sont de moi, répond le futur traducteur de Plutarque.

(1) *Epître à Olivier :*

Probavi

(2) Inventum alterius divinum, quo decus omne
Judiciis et prima Deæ sua reddita sacra.

L'Hospital étonné l'interroge, reconnaît bientôt que la langue grecque lui est, en effet, familière, et sur sa recommandation, Amyot devient précepteur des enfants de France. Amyot resta toute sa vie l'ami de son bienfaiteur (1).

Au milieu des hautes fonctions dont il était honoré, la conduite de L'Hospital était un bel exemple de désintéressement. Conseiller au Parlement durant près de dix ans, intendant des comptes depuis cinq ou six années, il était demeuré pauvre, lui qui maniait les deniers de l'Etat, et vivait avec une extrême économie. Telle était sa pauvreté qu'il dût solliciter de la munificence du roi une dot pour sa fille (2). Cette dot plusieurs fois promise, le cardinal de Lorraine la lui obtint enfin : ce fut une charge de maître des requêtes donnée à Robert Hurault de Belesbat, qui devint son gendre. La France a rarement vu depuis un surintendant des finances que la pauvreté empêchait de doter sa fille ; de tels spectacles valent bien pourtant ces richesses scandaleuses qui ne méritent que le mépris des honnêtes gens.

Cependant le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559) avait terminé les guerres d'Italie : un double mariage devait cimenter la paix, que venaient de conclure le roi de France et Philippe II. Celui-ci, déjà veuf deux fois, devait épouser Elisabeth, la fille de Henri, tandis que la main de Marguerite de Berry était accordée à Philibert, duc de Savoie, le vainqueur de Saint-Quentin. L'aimable et gracieuse Marguerite pàrtit, accompagnée de son chan-

(1) Bayle (art. Amyot) regarde comme une erreur évidente ce récit, que nous ont transmis tous les historiens.

(2) Lettre au cardinal de Lorraine.

celier, qui nous a laissé le récit élégant et détaillé de son voyage jusqu'à Nice, à travers la France (1).

L'Hospital resta à peine un an à la cour de Savoie; Catherine de Médicis le rappela en France; c'était pour lui confier les sceaux (2). Le 30 juin 1560, il était chancelier.

De grands événements s'étaient accomplis en son absence : Henri II était mort (10 juillet 1559) et François II lui avait succédé ; jeune, doux, faible même, il s'était trouvé en face de partis grandissant chaque jour. Epoux de la belle et infortunée Marie Stuart (3), il avait pour ministres les Guises, oncles de sa femme, le duc François et le cardinal de Lorraine, tous deux de cette illustre maison, dont on disait : « Sont-ils grands ces princes lorrains ; les autres princes sont peuple à côté d'eux. » La gloire militaire, l'éloquence, la générosité, tous les talents et toutes les grâces de la nature se réunirent, en effet, pour augmenter le crédit des Guises, et tant de qualités, qui ne devaient que servir à la France, furent pour elle l'occasion des plus grands malheurs.

Toutefois le nouveau règne s'annonça sous les meilleurs auspices ; à peine put-on sentir l'axe incliné d'un degré (4). Les princes lorrains pardonnèrent à leurs envieux. La France applaudit à l'exil de l'impérieuse Diane de Poitiers, au rappel du vertueux Olivier, à qui les sceaux furent rendus.

Mais elle était arrivée à l'une de ces tourmentes qui devait l'agiter durant plus de trente années, dont elle n'est sortie victorieuse, comme de tant d'autres qu'elle a éprou-

(1) Lettre à Jacques Dufaur.

(2) *Testament.*

(3) Il l'avait épousée le 24 avril 1558.

(4) Discours pour le sacre du roi.

vées depuis, que grâce à l'énergie de son patriotisme, et sans doute aussi pour que la religion et les grandes idées de justice et d'honneur, dont elle est ici bas le plus auguste représentant, triomphassent avec elle et par elle de l'excès même de ses revers.

La réforme avait envahi l'Europe occidentale ; elle y avait été accueillie avec enthousiasme. Quelle doctrine séduisante n'annonçait-elle pas, en effet ; quels résultats n'avait-elle pas promis ! La liberté est un droit pour l'homme et les sociétés ; c'est aussi un besoin, et malheureux les peuples qui ne sentent pas le prix de la liberté ! Mais la liberté n'est pas l'indépendance, surtout elle n'est point la licence ; elle se ruine par ses excès, et l'histoire est là pour prouver que les crimes ou les maux qu'on lui impute en ont été l'abus. La réforme s'annonçait comme la messagère de la liberté ; peuples et individus la saluèrent avec transport. La France, cette vieille terre du catholicisme, s'émut ; elle vit avec douleur sa valeureuse noblesse, les descendants des compagnons de Clovis, les fils des croisés embrasser l'hérésie et, pour la première fois, séparer, dans leur amour, leur Dieu et leur roi. Quoi d'étonnant que l'esprit national ainsi affligé et blessé ait confondu les partisans de l'hérésie avec les ennemis de la royauté et, dans un déplorable égarement, traité comme criminels ceux qui étaient surtout malheureux ?

D'ailleurs, il s'agissait de réformer l'Eglise, de faire cesser de lamentables et trop réels scandales ; il y avait longtemps déjà, près de trois siècles, que les plus grands docteurs de l'Eglise catholique elle-même appelaient de leurs vœux cette réforme dans la discipline et les mœurs. On ne pouvait nier le mal, on cherchait le remède ; malheureusement, le remède fut pire que le mal ; on put craindre

un instant que, travaillée par tant de misères, en proie à tant de discordes, l'Eglise ne disparût devant la puissance de ses réformateurs devenus ses ennemis. Il n'en fut rien; elle lutta avec les armes du passé, sortit de cette épreuve, victorieuse, quoique mutilée, et l'on eut une nouvelle preuve de ses impérissables destinées.

François Ier et Henri II avaient poursuivi, dans leurs Etats, les protestants, dont ils recherchaient l'alliance en Allemagne; des édits avaient défendu les cérémonies nouvelles et la persécution s'était élevée violente et acharnée. Les Parlements avaient encore ajouté aux ordonnances et sévi de toutes parts avec rigueur. Les réformés trouvèrent heureusement, parmi les catholiques, quelques esprits honnêtes et élevés, amis de la tolérance, opposés aux persécutions par goût et conviction. Au nombre de ces esprits d'élite, honneur du pays dans ces jours de deuil, figure au premier rang L'Hospital. Il y était avec ses amis Louis du Faur, Arnaud du Ferrier, Paul de Foix; on sait comment fut récompensé leur zèle à flétrir l'injustice, et le supplice d'Anne du Bourg est resté la honte des esprits faibles et ambitieux qui l'ordonnèrent.

Les supplices ne faisaient, d'ailleurs, qu'accroître le nombre et le courage des réformés; la mort de Henri II, frappé mortellement à quelques pas de la prison où était enfermé Anne du Bourg, parut aux sectaires un châtiment céleste et affermit ceux qui étaient près de céder; suivant la parole de l'historien de Thou, on put croire que des cendres du malheureux conseiller sortit une moisson funeste de conspirations et de révoltes qui désolèrent le royaume, jusque-là si florissant.

Les chefs de la maison de Bourbon protégeaient ouvertement les protestants, et le crédit de ces illustres per-

sonnages ajoutait à leur confiance. Le roi de Navarre était brave, mais d'un caractère faible et irrésolu ; le prince de Condé, au contraire, avait, avec non moins de bravoure, de l'ambition, un esprit plein de vivacité et de prudence; calviniste zélé, il voyait avec peine l'autorité dont jouissaient les Guises au détriment des princes du sang; remuant, justement fier de son nom, rêvant les grandes entreprises, capable de supporter les plus dures privations, il avait tous les talents d'un chef de parti; il en aimait la gloire et, pour son malheur et le nôtre, il fut toute sa vie un chef de parti. Lui qui était le défenseur naturel du trône, égaré par la haine et l'entraînement des circonstances, dirigea ou commanda la guerre civile et flétrit, aux yeux de l'histoire, l'honneur de sa cause, en appelant l'étranger pour la servir.

Condé fut l'âme de la conjuration d'Amboise, « la plus hardie et la plus mémorable qui soit dans nos annales (1), » et n'eut pas le courage de l'avouer. C'était débuter par un crime et par une lâcheté. Quelques docteurs calvinistes avaient, paraît-il, approuvé la légitimité d'un projet qui ne tendait, disait-on, qu'à enlever aux Guises une autorité usurpée. Calvin assure au contraire l'avoir énergiquement blâmé, déclarant que « s'il s'épandait une seule goutte de sang, les rivières en découleraient par toute l'Europe. » On sait quel en fut le résultat. La Renaudie, le chef apparent du complot, fut tué au moment où il marchait sur Amboise. François de Guise, investi pour la seconde fois du titre de lieutenant-général du royaume, se signala par son activité et son énergie. L'autorité du roi, la puissance des Guises furent affermis; mais le sang des conjurés devint une semence de guerres civiles.

(1) De Thou.

L'Hospital arriva à la cour au moment où les défenseurs du roi déployaient leur sévérité (1). Le jeune François II et le conseil, épouvantés de l'audace des réformés, occupés du soin de se défendre, approuvaient des châtiments qu'ils croyaient nécessaires. L'élévation de L'Hospital à la dignité de chancelier rassura les esprits. « On n'avait point vu, depuis plusieurs siècles, un homme plus digne de cette première magistrature, qui eût fait voir plus de fermeté et de courage pour s'opposer à l'ambition des courtisans » (2). Catherine de Médicis avait été, en effet, heureusement inspirée; on dit que la duchesse de Montpensier avait dirigé son choix. La reine-mère elle-même, effrayée de la puissance des Guises, voulut confier les sceaux à un personnage qui eût assez de vertu pour n'être point la créature des ministres. Or, L'Hospital avait la réputation d'un philosophe; de leur côté, les Guises avaient d'abord jeté les yeux sur Jean Morvilliers, évêque d'Orléans, qui refusa : ils virent avec joie l'élévation de L'Hospital, leur protégé, leur client, leur admirateur. Celui-ci donna, dès son arrivée, une preuve de son exquise délicatesse. Avant d'entrer en charge, il exigea la renonciation du cardinal Bertrandi, alors en Italie, nommé garde-des-sceaux lors de la disgrâce d'Olivier, et dont les lettres de provision, enregistrées de l'exprès commandement de Henri II, lui attribuaient, au cas où il survivrait à Olivier, la dignité de chancelier (3).

La dignité de chancelier était une des plus élevées de l'Etat; on jugera de son importance par le serment que

(1) *Testament.*

(2) De Thou.

(3) De Thou.

devait prêter celui qui l'obtenait, et l'on sait quelle était alors la sainteté des serments :

« Vous jurez Dieu, le Créateur, et sur votre foi et honneur, que bien et loyaument exercerez l'office de chancelier de France, serez obéissant au roi et servirez audit Etat envers tous et contre tous, sans nul excepter; ferez justice à un chacun, sans acception de personne, là où vous verrez qu'il y a quelque désordre, tant au fait de la justice que de la chancellerie, y mettrez ordre, et où ne sera en votre pouvoir d'y mettre ordre, en avertirez ledit seigneur, afin d'y mettre; aimerez le bien en homme d'icelui seigneur, et, en toutes choses, lui donnerez bon et loyal conseil. Quand on vous apportera à sceller quelque lettre signée par le commandement du roi, si elle n'est de justice ni de raison, ne la scellerez point, encore que ledit seigneur le commandât par une ou deux fois, mais viendrez devers icelui seigneur et lui remontrerez tous les points par lesquels ladite lettre n'est raisonnable, et après qu'aura entendu lesdits points, s'il vous commande la sceller, la scellerez, car alors le péché en sera sur ledit seigneur et non sur vous; exalterez à votre pouvoir les bons, savants et vertueux personnages, les promouverez ou ferez promouvoir aux états et offices de judicature, dont avertirez le roi, quand les vacations d'iceux offices adviendront; ferez punir les mauvais, en sorte que soit punition à eux et exemple aux autres; ferez garder les ordonnances royaux, tant par les secrétaires que par les autres officiers; prendrez garde que nulles exactions et extorsions indues ne se fassent par lesdits secrétaires, gens du grand conseil et autres officiers; autrement ferez tous les actes concernant l'Etat qui conviennent être faits par un bon et loyal chancelier, comme ledit sei-

gneur, et en vous de pleine fiance, et ainsi le jurez et promettez. »

Certes, le gouvernement qui ose exiger de ses ministres de telles promesses et qui sait être obéi, a droit, quelles qu'aient été d'ailleurs ses fautes ou ses imperfections, au respect des hommes honnêtes et éclairés.

L'Hospital arrivait au pouvoir dans des circonstances difficiles ; mais on peut dire que si jamais le gouvernement n'offrit plus de dangers, jamais on n'avait vu, à la tête de l'administration, une intelligence plus ferme, une âme plus énergique. C'est un beau spectacle que celui de cet homme du peuple parvenu, presque uniquement par son seul mérite, aux plus grands honneurs; appelé à présider le conseil des rois, lui, sans aïeux, à une époque où l'on mettait au premier rang l'illustration de la naissance; cherchant à faire prévaloir la tolérance au milieu des passions les plus violentes; sachant commander le respect à tous les partis, sans en approuver aucun; imposer aux plus bouillants capitaines par la sagesse de ses desseins; réformant la justice à la veille comme au lendemain des guerres civiles; dotant la vieille France de ses plus belles lois; portant dans l'administration des vues d'ensemble et la précision des détails; toujours vertueux et digne. Il essaya de lutter presque seul contre son siècle, le plus ardent, le plus étonnant peut-être qui fût jamais; l'entreprise dépassait les forces d'un homme. Aussi L'Hospital fatigué, mais non vaincu, se retira avec la résignation d'un sage. L'exil et le malheur, qui avaient commencé sa carrière, la couronnèrent, ajoutant ainsi à sa vie l'auréole de l'adversité, qui brille sur le front des grands hommes, sans jamais affaiblir leur grandeur!

L'*édit des secondes noces* fut le premier acte du chan-

celier. L'édit de Romorantin, rendu à la même époque et jusqu'ici, mais faussement, regardé comme l'œuvre du chancelier, réglait une matière plus délicate et rencontra de vigoureuses résistances. Quelques esprits exaltés, exagérant les dangers de la conjuration d'Amboise, pressaient l'établissement en France de l'inquisition. Le conseil leur était favorable; une amnistie venait d'être accordée, mais on prévoyait bien que les huguenots ne se soumettraient pas; il fallait des juges pour statuer sur l'accusation d'hérésie, et ces juges ne pouvaient être que des juges ecclésiastiques. L'inquisition, on ne se le dissimulait pas, serait mal accueillie, mais on espérait que la crainte des poursuites suffirait seule et ramènerait bon nombre de dissidents. L'avis contraire l'emporta, l'inquisition ne fut pas admise et la connaissance du crime d'hérésie fut déférée aux évêques; c'était porter atteinte aux lois de l'Etat; mais on rassurait par là le sentiment public alarmé, et les dangers du pays exigeaient ce remède aussi prompt que modéré (1).

Le Parlement ne se hâtait pas de publier un édit qui restreignait ses priviléges; le chancelier alla lui-même justifier l'édit et en requérir l'enregistrement. Le 5 juillet (1560), il reparaissait dans ce même Parlement, où il avait siégé dix ans comme conseiller. Ses anciens

(1) On attribue généralement au chancelier l'honneur d'avoir fait rendre cet édit de Romorantin. Il convient bien, en effet, à sa politique, mais il est antérieur à son élévation au ministère. En effet, L'Hospital obtint ses lettres de provision le 30 juin 1560, données à Saint-Léger, enregistrées le 2 juillet. On le voit paraître comme chancelier, pour la première fois, le 5 juillet, devant le Parlement. Or, l'édit de Romorantin, relatif à la connaissance des crimes d'hérésie, déférée aux évêques, avait été rendu au mois de mai précédent. Le procureur général en avait requis l'enregistrement dès le 19 juin.

collègues le reçurent avec honneur. Sa harangue, « qui avait pour objet trois choses : l'une et principale, concernant le roi et l'état universel de ses sujets; la seconde, concernant cette ville qui est la capitale du royaume, et la troisième, qui appartenait au Parlement lui-même, » fut empreinte de fermeté et de modération. Le royaume était dans une situation pénible, agité par les querelles des partis, endetté par les dépenses du règne précédent; tous les bons citoyens devaient employer leurs efforts au bien public. Il fallait déraciner les désordres du clergé, cause du désordre de la religion, les abus que présentaient les cours de justice. Tel était le but des édits; le Parlement ne voudrait pas en arrêter l'exécution.

Nonobstant la présence et les raisons du chancelier, le Parlement refusa l'enregistrement; il ne céda que devant des lettres de jussion. C'était montrer une fermeté louable, sans doute, mais qui pouvait devenir et devint en effet dangereuse. Ainsi, par un concours de circonstances funestes, les meilleurs sentiments entravèrent le bien public.

Une grande pensée occupait alors L'Hospital, c'était la réunion des Etats généraux. Seule, en effet, l'assemblée de la nation pouvait prévenir les maux qui menaçaient l'Etat : il en demanda la convocation; les Guises et le conseil s'y opposèrent, par crainte peut-être, peut-être aussi uniquement par prévention, et parce que l'on pouvait aisément s'imaginer que la nation, n'étant plus habituée à ces réunions, ne vît que la gravité du danger et ne sût pas étudier avec le calme de la réflexion et l'impartialité de la justice les moyens de le conjurer.

L'Hospital insista alors, près de la reine-mère, pour que le roi ordonnât la réunion des princes, des magistrats et

des notables du royaume; il réussit. L'assemblée fut convoquée à Fontainebleau, où elle se réunit pour la première fois le 21 août. Le roi, la reine Marie Stuart, Catherine de Médicis y assistaient. Les princes lorrains, le cardinal de Bourbon, le connétable de Montmorency, le chancelier, l'amiral de Coligny, les membres du conseil privé, les maréchaux, l'élite de la noblesse catholique et protestante, les grands magistrats du royaume étaient réunis, et, pour la première fois, les réformés allaient publiquement élever la voix, exposer leurs griefs, défendre leurs intérêts. Qui eût dit que, dans quelques mois, ces mêmes hommes devaient s'entr'égorger et ensanglanter la France, jusqu'alors défendue par eux, contre les ennemis du dehors, avec un courage que n'avaient point épuisé les plus effroyables revers? Le roi de Navarre et le prince de Condé restèrent dans le midi de la France, se préparant à obtenir par les armes ce qu'il eût fallu n'attendre que de la douceur.

Le roi invita les membres de l'assemblée à donner franchement leur avis sur les maux de l'Etat, à faire connaître sans faiblesse les réformes qu'ils jugeaient utiles ou nécessaires. L'Hospital prononça une harangue dont le texte ne nous est point parvenu, et où il ne dissimulait pas le mécontentement général de la nation contre le gouvernement du roi et de ses ministres, et engageait tous les notables à rechercher « la source et racine de tant de calamités, » le roi n'ayant rien plus à cœur que le bonheur de son peuple. Les membres du clergé agitèrent, avec une liberté digne des plus beaux jours du régime parlementaire, de graves questions sur le gouvernement et les droits du pays. Coligny réclama le libre exercice de la religion nouvelle et remua vivement l'assemblée. Montluc, évêque de Valence; Marillac, archevêque de Vienne; Morvilliers,

évêque d'Orléans, plaidèrent, avec autant d'énergie que de dignité, la cause de la tolérance. La convocation des Etats généraux parut nécessaire; quelques-uns résistaient; alors Marillac ne craignit pas de dire : « que les Etats généraux étaient le tribunal institué pour écouter les plaintes de la nation, comme les autres tribunaux l'étaient pour écouter celles des autres particuliers; que les anciens fondateurs de la monarchie française ne s'étaient réservé que ce lieu où ils partageassent avec le roi l'autorité qu'ils lui avaient donnée, où ils rentrassent dans une espèce d'égalité nécessaire pour réparer ce que le prince aurait usurpé sur ses sujets, où enfin le pouvoir suprême dont ils l'avaient revêtu ne les empêchait pas de négocier avec lui et de conclure des traités obligatoires de part et d'autre. »

La convocation d'un concile national rencontra plus de difficultés; alors une pareille mesure pouvait être une faute, un danger; aussi se borna-t-on à confier aux évêques le soin de délibérer sur l'opportunité d'un concile national, mais la réunion des Etats fut unanimement décidée. Un édit convoqua les députés à Meaux pour le 10 décembre suivant. Toutes poursuites contre les huguenots étaient provisoirement suspendues. C'était un premier triomphe pour L'Hospital, et ce premier succès permettait d'en espérer de plus complets et de plus décisifs. Il alla lui-même (7 septembre) annoncer au Parlement le résultat de l'assemblée de Fontainebleau, et ordonna à la cour de recevoir, donnant elle-même l'exemple de la tolérance, un magistrat qui en avait été exclu pour cause d'hérésie. Le Parlement, toujours rigide observateur des lois, répondit que les édits faisaient perdre leurs offices aux magistrats convaincus d'hérésie; « que si l'on ne voulait point observer

les édits, il les fallait révoquer. » Des lettres patentes « de pernicieuse conséquence » firent connaître le commandement exprès du roi, et la cour dut obéir.

Les protestants avaient obtenu ce qu'à cette époque les plus ardents parmi eux réclamaient : la suspension des poursuites, la réunion des Etats généraux. Une attitude paisible était de leur devoir, comme de leur intérêt. L'ambition leur fit reprendre les armes; ils en ont été trop cruellement et injustement punis. Je n'ai garde de justifier les violences dont ils furent victimes; mais on doit à la vérité de l'exposer tout entière, sans faiblesse et sans passion. Or, pour tout esprit impartial, cherchant à être juste, pour mériter d'être libre, ce soulèvement des protestants doit encourir le blâme le plus sévère.

L'autorité du duc de Guise ne fit que grandir; dans la crainte que les protestants, très-nombreux à Meaux, n'eussent trop d'influence sur les Etats, le roi ordonna que l'assemblée siégerait à Orléans. Le roi de Navarre et le prince de Condé reçurent immédiatement l'ordre de se rendre dans cette ville; à peine arrivés, le prince de Condé est arrêté et le roi de Navarre se voit donner une garde. On renouvelle contre le premier l'accusation d'avoir dirigé la conspiration d'Amboise; on lui reproche d'être l'instigateur des derniers troubles; les courtisans le proclament déjà coupable de lèse-majesté. Et l'on vit, à la honte de ses ennemis, la plus hardie et la plus lâche violation des règles de la justice, des droits qui appartenaient aux princes du sang. On institua une commission pour juger Condé qui, d'après des lois et des coutumes consacrées par un respect de plusieurs siècles, ne pouvait être jugé que par ses pairs. Etrange et déplorable aveuglement qui doit servir d'exemple aux gouvernements, et dont

malheureusement n'ont pu se préserver des siècles plus amis de la liberté et justement fiers de leur grandeur! Quand il s'agissait de l'honneur d'un prince du sang, telle était la délicatesse de nos pères, qu'ils confiaient le jugement aux autres princes, à l'exclusion du roi, qui pouvait être présent, mais non pas juge, l'arrêt étant donné au nom des pairs et point au nom du roi (1). Faire juger le prince de Condé par des commissaires qui ne tenaient leur pouvoir que de la volonté royale, c'était donc commettre à son égard la plus flagrante injustice.

On dit généralement que le prince de Condé fut condamné à mort; que, pour donner plus de poids à la sentence, les Guises voulurent rendre la cour entière complice de leurs projets, en lui faisant signer l'arrêt. L'Hospital seul aurait refusé de signer, déclarant qu'il savait mourir, mais non se déshonorer; son exemple, imité par deux gentilshommes, aurait intimidé les princes lorrains. Le judicieux de Thou affirme que ces faits n'ont aucune certitude (2); suivant lui, l'arrêt aurait seulement été préparé et les Guises auraient reculé devant l'opposition du chancelier et peut-être aussi devant la crainte de se compromettre par un assassinat.

Il en est de même de cette tentative commandée par le roi contre Antoine de Bourbon, attiré dans son cabinet traîtreusement et qui, à un signal donné, devait succomber sous le poignard de meurtriers apostés par les princes lorrains. Pour l'honneur de ce roi de vingt ans, par respect pour la royauté, je ne veux croire à de telles lâchetés que sur des preuves d'une évidence irrécusable. J'ai peine à

(1) Castelnau, L. 2, Ch. 11.

(2) De Thou, Castelnau, L. 2, Ch. 12.

comprendre la singulière indifférence ou la complaisante satisfaction des écrivains qui accueillent légèrement ces récits. Encore une fois, puisque le doute est permis, j'aime mieux croire, pour la dignité de mon pays, qu'il n'a point vu ces perfidies.

Les ennemis des protestants souhaitaient ardemment la ruine de Condé et du roi de Navarre; ils avaient tout mis en œuvre pour les perdre; « mais les hommes ayant ainsi proposé de leur part, Dieu disposa de la sienne tout autrement (1). » La mort du jeune roi, malheureux instrument de tant de ligues et d'ambitions, allait apporter des changements aussi favorables aux uns que douloureux pour les autres. Le duc de Guise, voyant son neveu sur le point d'expirer, ranime la haine de Catherine de Médicis contre les réformés, contre le roi de Navarre et le prince de Condé, leur redoutable appui. Il fait briller à ses yeux la raison d'Etat, les dangers qu'elle aura à courir de la part de princes irrités par leur propre péril, emportés par la vengeance. La mort de ses ennemis pouvait seule la sauver, elle, la couronne et son fils. Catherine, en proie aux plus douloureux sentiments, hésite, également inquiète de son autorité, de celle de son jeune fils, appelé à régner dans quelques jours. L'amour maternel, l'ambition, la crainte la bouleversent. Quelle femme, quel homme même aurait pu ne pas frémir? Elle appelle L'Hospital.

Celui-ci la trouve fondant en larmes au milieu de ses femmes éplorées; il la rassure; intéresse sa gloire, sa tendresse maternelle à ne point sacrifier des princes qui balancent utilement le pouvoir des Guises; elle doit régner pour son second fils, encore enfant, mais régner sans

(1) Castelnau, *ibid.*

le secours des partis; ménager Condé, plus malheureux que coupable, mécontent, mais qu'on a maladroitement offensé; se rapprocher du roi de Navarre, moins remuant que son frère, moins dévoué aux idées nouvelles; s'appuyer sur la nation et non sur les Guises, dont l'ambition est aussi ardente que le dévouement; reprendre enfin et garder, d'une main ferme, à l'abri de toute protection comme de toute attaque, le pouvoir qui lui appartient, comme régente, d'après les lois du royaume (1).

Ces sages conseils entraînèrent Catherine de Médicis; elle fit sur-le-champ un traité avec le roi de Navarre, secrètement conduit dans son cabinet par la duchesse de Montpensier. Le chef des Bourbons lui promit de se dévouer désormais à ses intérêts et de lui laisser la régence du royaume.

François II expira cette nuit même, et sa mort rendit la liberté au prince de Condé (5 décembre) (2).

(1) « Tous les vœux, dit L'Hospital, sont tournés vers la mère du roi, dont la prudence et la dextérité dans les affaires et l'amour singulier pour ses enfants, qui tous peuvent être nos rois, assurent à la France une longue tranquillité. » — De Thou.

(2) Au règne de François II qui, malgré sa courte durée, fut traversé par tant de calamités, prélude d'un avenir plus malheureux encore, se rattache un touchant souvenir, celui de l'héroïque Marie Stuart. Quelles qu'aient été les légèretés, les fautes même de sa conduite, la reine de France et d'Ecosse commande le respect; tous les siècles, tous les partis se sont respectueusement, en effet, inclinés devant ses malheurs. Fille, femme et mère de rois, elle est la première dont la couronne ait été brisée sur un échafaud. Belle et catholique, elle encourut, à ce double titre, la jalousie de cette autre femme qui a souillé sa gloire par le premier assassinat juridique d'une personne royale. L'Angleterre, à qui elle confiait généreusement sa vie, lui offrit, comme on l'a vue faire encore depuis, une prison. Marie Stuart n'en sortit après dix-huit ans de captivité que pour mourir avec ce courage tranquille qu'inspirent la vertu et la foi. Qui ne sait de quel ardent amour elle aimait la France? La France, à son tour, a presque oublié ses fautes, pour ne se souvenir que de sa noble fermeté, de son admirable grandeur d'âme et de son douloureux martyre.

Cependant on était à la veille du jour fixé pour la convocation des Etats, lorsque leur existence fut un instant mise en péril; les pouvoirs des députés, convoqués par ordre du feu roi, n'étaient-ils point anéantis par sa mort? La question fut évoquée au Conseil. L'Hospital démontra que, d'après les lois, le roi ne meurt point; que son successeur recueille, sans aucune interruption, la plénitude de l'autorité royale; que les députés, choisis par la France entière, n'avaient rien perdu de leurs droits.

Les Etats s'ouvrirent à Orléans le 13 décembre; le jeune roi Charles IX inaugura son règne en y paraissant à côté de la reine-mère.

Le chancelier prononça, le jour de l'ouverture, une de ses plus belles harangues; modèle achevé de raison et de sens politique, ferme sans être violente, hardie sans exagération, elle exposait les besoins financiers de l'Etat, les divisions intestines qui l'agitaient, les prérogatives et les devoirs réciproques du roi et de ses sujets, les bienfaits de l'union et de la paix entre les membres d'un même pays, l'obligation pour tous de travailler à extirper les séditions, à ramener ceux que l'erreur ou l'esprit de parti a entraînés « avec les armes de la charité, et non avec le glaive, qui ne sert qu'à perdre l'âme avec le corps. »

Le cardinal de Lorraine avait demandé de répondre au nom des trois Etats; le Tiers refusa, parce que ce privilége était contraire à l'ancien usage, et surtout parce qu'il avait ordre d'exposer des griefs contre le cardinal lui-même et son frère. Les trois ordres eurent donc chacun leur orateur.

Leurs discours, d'une hardiesse souvent poussée jusqu'à l'audace, sont un tableau fidèle des idées, des passions qui se partageaient alors la France, aussi bien que la preuve

irrécusable de l'extrême liberté de discussion qui régnait dans les assemblées de notre ancienne monarchie.

On s'occupa de régler la forme du gouvernement pendant la minorité du roi; sans recevoir le titre de régente, Catherine de Médicis en eut l'autorité; le roi de Navarre se contenta de la lieutenance-générale du royaume. Le chancelier, mettant à profit les instructions contenues dans les cahiers des Etats, travailla avec ardeur à réformer les finances, la justice, à combler le déficit, à faire disparaître les abus du sein du clergé, des officiers et fonctionnaires publics. De ces travaux est sortie la belle ordonnance d'Orléans.

Mais L'Hospital ne fit point assez; ce n'était pas assez, en effet, de réformer les lois; il en fallait assurer l'exécution et, pour y arriver, établir avant tout une paix solide et durable. Le chancelier fut-il découragé par les discussions qui menaçaient de soulever les députés les uns contre les autres; désespéra-t-il de pouvoir, avec une assemblée tumultueuse, fonder la tolérance en fait de religion? Quoi qu'il en soit, il faillit à la tâche qu'il s'était proposée, et cette faute fut irréparable. Il est vrai qu'il avait été défendu aux Etats de s'occuper de religion durant les débats; mais les Etats généraux avaient l'initiative de toutes les mesures utiles; le chancelier l'avait lui-même énergiquement rappelé, et il est permis de penser que les députés de la nation, s'ils eussent délibéré sur les querelles qui divisaient les catholiques et les protestants, auraient pu prévenir une partie des malheurs qui suivirent.

Les Etats se séparèrent le 31 janvier 1561; si l'on compare leurs travaux à ce que la France en attendait, à la grandeur du danger, on trouvera qu'ils furent presque entièrement stériles. Il faut regretter qu'on n'ait point

alors essayé ces moyens de conciliation si souvent employés depuis, mais que l'excitation des partis et les colères, chaque jour de plus en plus violentes, rendirent illusoires ; à cette époque, on ne savait point encore se détester de cette haine atroce qui est le triste fruit des guerres civiles et, sans déchirements peut-être, on eût établi la tolérance.

Le chancelier essaya du moins de ménager les protestants.

La cause du prince de Condé était la leur; il leur fallait une réparation qui parût humilier leurs ennemis. Le chancelier en régla les formes : admis au conseil que présidait le roi, le prince de Condé demanda à L'Hospital s'il avait quelques preuves de rébellion à lui opposer. Le chef de la justice répondit négativement; le duc de Guise déclara qu'il n'avait mis en avant chose qui fût contre l'honneur de Monsieur le prince de Condé; qu'il n'avait été ni auteur, ni instigateur de sa prison et qu'il ne s'estimerait homme de bien, s'il en avait été cause (1). L'innocence du prince fut solennellement proclamée ; il reprit immédiatement son rang au conseil et obtint, en outre, de poursuivre, comme il poursuivit en effet, au Parlement de Paris, toutes chambres assemblées, une autre déclaration de son innocence.

Pour que des hommes, qui avaient été si profondément offensés, pussent désormais vivre en repos, il eût fallu de leur part un grand dévoûment aux intérêts de l'Etat, beaucoup de prudence et de ménagements réciproques. Or, ni les uns, ni les autres n'étaient disposés à oublier leurs anciennes intimités, et la réconciliation ne dura guère. Le

(1) Manuscrits de Béthune.

duc de Guise se rapprocha du connétable de Montmorency, toujours fidèle à sa foi comme à son roi, d'un caractère rude et franc; d'ailleurs, assez peu ami de la tolérance. Ils formèrent, avec le maréchal de Saint-André, ancien favori de Henri II, non moins célèbre par ses richesses que par son courage, ce qu'on a appelé le triumvirat. Le péril que courait son autorité effraya la reine-mère. Le chancelier saisit adroitement ces circonstances pour dissiper les frayeurs des protestants et attacher ceux-ci au gouvernement de la régente. Il fit publier une déclaration (janvier 1561) par laquelle le roi ordonnait la mise en liberté de tous les réformés, la restitution de leurs biens; il exhortait tous ses sujets à suivre la foi de l'Eglise catholique et punissait de mort quiconque, sous prétexte de religion, troublerait la tranquillité publique. Le Parlement fit des remontrances, n'enregistra qu'après de longues difficultés et veilla assez mal à l'exécution d'une ordonnance qu'il désapprouvait.

Le royaume voyait chaque jour les troubles s'accroître et les violences redoubler. L'Hospital crut que la déclaration de janvier n'avait point assez fait pour les protestants : il fit rendre un nouvel édit qui augmentait leurs garanties (19 avril 1561). Il était défendu de s'injurier réciproquement avec les mots odieux de papistes et de huguenots, de troubler la tranquillité publique, d'aller de vive force faire des visites dans les maisons, sous prétexte de veiller à l'observation des anciens édits qui défendaient les assemblées. Tous les suspects d'hérésie devaient être immédiatement mis en liberté ; tous ceux qui, pour cause de religion, étaient sortis du royaume depuis le règne de François Ier, pouvaient rentrer en France, où ils trouveraient protection, pourvu qu'ils vécussent en catholiques.

Il était permis à tout réformé de sortir du royaume, après avoir vendu ses biens, s'il ne consentait point à observer l'ordonnance.

Tels étaient l'excès des agitations et l'imminence des dangers que le chancelier se dispensa de l'enregistrement. L'ordonnance fut directement adressée aux officiers royaux dans toutes les provinces, avec ordre exprès de la faire exécuter. Agir ainsi, c'était violer un usage si anciennement établi et si fermement respecté par les rois, par L'Hospital lui-même, qu'on le pouvait considérer comme une loi fondamentale de l'Etat. On ne peut sans doute incriminer les intentions du chancelier, mais il est permis de douter qu'on doive, même dans l'intérêt public, violer les lois. Cette sorte de dictature, qu'on a soin de voiler de la raison d'Etat, ruine le pouvoir en l'avilissant aux yeux des sujets.

Le Parlement défendit la publication de l'édit dans la capitale, adressa des remontrances au roi et fut même sur le point d'ajourner le chancelier devant lui, pour rendre compte d'une violation si flagrante de ses prérogatives. Effrayée d'une résistance aussi vive et qui avait pour elle les apparences de la justice, la reine-mère décréta qu'on tiendrait une assemblée au Parlement, où seraient appelés les grands seigneurs et les conseillers d'Etat, afin de terminer ce regrettable conflit.

L'Hospital se présenta à la cour le 18 juin et défendit, avec une vivacité contenue, l'édit, dont l'exécution était, dit-il, commandée par le progrès des querelles religieuses et l'urgence des accidents survenus, plus à redouter que le mal principal lui-même, « comme en un corps malade, les accidents sont plus craints que la maladie principale. » Les conférences commencèrent quelques jours après ; le roi de Navarre, les cardinaux de Lorraine, de Bourbon, le

connétable, les maréchaux de Saint-André et de Montmorency y apportèrent l'appui de leur parole et de leurs conseils ; les discussions se prolongèrent, au vif mécontentement de L'Hospital, durant le mois de juillet ; elles ne furent terminées que par l'ordre exprès d'enregistrement envoyé par le roi ; Catherine avait uni ses prières au commandement de son fils (1).

L'Hospital ne se contenta pas d'assurer la paix aux protestants. Il voulut agir auprès de la cour de Rome, l'engager dans la voie des réformes, qui devaient, selon lui, faire disparaître les maux causés par l'hérésie. La réunion des protestants et des catholiques lui semblait le résultat nécessaire de concessions réciproques, et uniquement occupé de ses vues politiques, il demandait à l'Eglise de transiger. Transiger, mais sur quelles matières et dans quelle mesure? Ici le chancelier, entraîné par son amour pour la paix, était assez disposé à faire de la tranquillité publique la loi suprême. Aussi Catherine de Médicis écrivit-elle au pape une lettre fameuse (2), œuvre du chancelier et de Monluc, évêque de Valence : elle est l'expression la plus curieuse de la physionomie politique de la cour à cette époque.

Cependant les Etats qui, quelques mois auparavant, s'étaient dissous, en prorogeant leur réunion à Pontoise, se réunirent à Saint-Germain-en-Laye. Le chancelier en fit l'ouverture le 26 août. Il y reproduisit ses idées favorites de conciliation et de liberté : sentant bien que de telles théories étaient à charge aux membres de l'assemblée, il

(1) Lettres closes du roi et de la reine-mère données à Saint-Germain-en-Laye le 29 juillet 1561.

(2) 4 août 1561.

prévint les reproches qu'on n'osait pas encore exprimer hautement, et ne craignant pas de se justifier lui-même en face de ses ennemis, « Je leur dirai, s'écria-t-il, comme dit un bon évêque, du nom duquel il ne me souvient, qui avait les cheveux et la barbe blanche comme moi, quelques-uns qui médisaient de lui et dit, touchant sa barbe, *cum hæc liquefacta fuerit, lutum fiet*, c'est-à-dire que quand ils auraient changé, ils auraient peut-être pis. » Il n'appartient qu'à la vertu de se rendre ainsi témoignage à elle-même, et tel était l'ascendant inspiré par le chancelier que nul n'eût osé le contredire.

L'acquittement de la dette publique était l'un des plus pressants besoins de l'Etat. On proposa la vente des biens du clergé ; elle fut repoussée, le clergé ayant pris l'obligation de continuer à payer quatre décimes durant six ans. Un nouvel impôt sur le vin et le sel fut établi pour la même durée et les Etats se séparèrent sans avoir réglé ce qui concernait l'exercice de la religion nouvelle et leur réunion périodique, réclamée comme un droit et dans cette session et déjà auparavant dans celle d'Orléans.

Pendant que les Etats généraux délibéraient ainsi à Saint-Germain, une autre assemblée était convoquée et se réunissait à Poissy. Elle avait pour but unique les discussions religieuses; il en devait sortir, on l'espérait du moins, ou un accord, ou le triomphe définitif de l'une des doctrines sur l'autre.

La réunion de ce colloque, si célèbre dans l'histoire, est remarquable à plus d'un titre. Le parti catholique montrait ainsi sa déférence pour les réformés; on cherchait sincèrement à mettre un terme à de trop cruelles dissensions. Les catholiques se promettaient bien de réduire à néant les nouveautés de la réforme, mais c'était beau-

coup qu'on permît à l'hérésie de se produire hautement et qu'on lui fît les honneurs d'une réfutation solennelle. Catholiques et réformés se préparèrent à ces luttes dogmatiques avec une même ardeur et, il faut le dire à l'honneur du gouvernement de Charles IX, toute liberté fut donnée à toute personne, quelle qu'elle fût, de se présenter à l'assemblée et d'y faire des remontrances franchement et sans crainte (1).

Les prélats catholiques se réunirent dès le 1er août et arrêtèrent, sous la présidence du cardinal de Lorraine, les points de doctrine, qui seraient discutés (2). L'Hospital prit part à ces conférences préparatoires, y défendit la cause des réformés, soutint que l'épée, alors même qu'elle pourrait arracher un mal dont la racine était si profonde, ne ferait que diminuer les forces de l'État; « car la plupart des évangélistes, gens de fait et nobles, servent de colonnes au roi, sur lesquelles son autorité est principalement appuyée. »

Les protestants avaient demandé à la reine-mère que le colloque fût présidé par le roi et les discussions rédigées par des notaires et greffiers choisis par les deux partis. Le jeune roi présida en effet l'assemblée et la rédaction fut

(1) « Nous permettons à tous nos sujets, de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, qui auront à remontrer quelque chose, qu'ils puissent sûrement et franchement, et sans aucune crainte, venir, se trouver et être ouis en ladite assemblée; à cette fin, leur baillons bonne et loyale sécurité, en défendant très-expressément à toutes personnes quelconques de ne faire, ni de médire de faits, ni de paroles, en quelque sorte que ce soit, à ceux qui viendront en ladite assemblée. » Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 25 juillet 1561.

(2) *Themata concilii Possiaceni lecta in aula illustriss. D. Cardinalis a Lotharingia, assistentibus multis cardinalibus, archiepiscopis et doctoribus Gallicis, prima die Augusti.*

confiée à un membre du conseil. Les ministres protestants et les catholiques se trouvèrent en présence, le 9 septembre, jour où l'assemblée fut ouverte par le roi lui-même en personne. Il était assisté de la reine-mère, du duc d'Orléans, du roi de Navarre, du prince de Condé, des ministres, des cardinaux de Tournon, de Lorraine, de Châtillon. Près de cinquante évêques ou archevêques, les docteurs de la Sorbonne, le légat du pape, Lainez, général des Jésuites, douze ministres protestants, parmi lesquels on remarquait Théodore de Bèze, Vermili, Martorat, vingt députés de toutes les Eglises du royaume étaient réunis. Le jeune roi prononça un discours, œuvre sans doute du chancelier, où il demandait à tous les membres de l'assemblée leur concours le plus actif et le plus désintéressé, pour rétablir le repos public, « ce que je désire tant, dit-il, que j'ai délibéré que vous ne bougiez de ce lieu, jusqu'à ce que vous ayez donné si bon ordre, que mes sujets puissent désormais vivre en paix et union les uns avec les autres, comme j'espère que vous ferez. »

Puis L'Hospital développa les vues du roi; il ne convenait pas d'attendre le concile général, car ce concile, composé d'étrangers ne connaissant pas la source des maux qui déchiraient le royaume, n'y pourrait efficacement remédier. Il fallait d'ailleurs laisser de côté toute subtilité, toute discussion oiseuse, user de ménagements, pour ne point pousser les protestants au désespoir, comme on l'avait fait autrefois pour Arius et Nestorius; ne consulter enfin que la parole de Dieu et le bien de l'Etat.

Le chancelier avait hardiment émis des opinions d'une extrême gravité, avancé des faits erronés, qui portaient atteinte aux prérogatives d'infaillibilité, qui appartiennent à l'Eglise catholique et aux conciles. Le cardinal de Tour-

non demanda que son discours fût communiqué aux prélats catholiques, pour qu'ils y pussent répondre. L'Hospital, trop prudent pour donner des armes contre lui-même, s'y refusa.

Puis Théodore de Bèze se leva et « discourut fort amplement et disertement de la religion protestante, sans être nullement interrompu » (1). Mais lorsqu'il attaqua le catholicisme dans le plus saint de ses mystères, les catholiques frémirent; « ce nonobstant, le roi permit qu'il eût entière audience » (2). Le cardinal de Tournon répondit avec l'accent d'une âme indignée; Théodore de Bèze voulut adoucir sa profession de foi; mais des ménagements ne convenaient guère à l'indignation des prélats irrités de ce qu'ils regardaient comme de scandaleux blasphèmes; les discussions devinrent bientôt extrêmement agitées; bientôt « on s'échauffa si bien en la dispute, que l'ardeur surpassa la raison de part et d'autre. » Le chancelier crut que si les adversaires étaient moins nombreux, ils arriveraient plutôt à s'entendre; il prit donc le sage parti de faire nommer deux commissions composées, l'une de cinq théologiens catholiques, l'autre de cinq ministres réformés (3). Les premières conférences firent présager un heureux résultat et l'on espéra que le rapprochement si vivement désiré allait enfin s'accomplir. Vain espoir! Après avoir discuté durant trois mois, il fut impossible de s'entendre sur un seul article; les conférences furent rompues le 25 novembre.

(1) Castelnau, Liv. III, Ch. 4.

(2) Id., *ibid.*

(3) Les catholiques avaient désigné les évêques de Valence et de Séez, Salignac, Boutilier, Despence; les protestants choisirent : De Bèze, Vermili, Martorat, Desgallards et de Lespine.

Ainsi s'évanouit la dernière tentative de conciliation entre les doctrines protestantes et l'enseignement catholique; la séparation était pour jamais consommée. En pouvait-il d'ailleurs être autrement? Non, sans doute; l'Eglise catholique, appuyée sur la Tradition et les Ecritures, ne pouvait, sans renier elle-même son principe, céder sur un seul de ses dogmes, et les protestants, tout en proclamant qu'ils ne faisaient la guerre qu'aux mœurs corrompues du clergé, attaquaient les bases mêmes du catholicisme.

Le refus de sceller les lettres accordées au légat du Pape, le cardinal de Ferrare, lettres sur lesquelles il n'apposa les sceaux qu'en protestant, *me non consentiente*, la condamnation de certaine proposition émise par un bachelier de Sorbonne (1) et qui, peut-être, ne méritait pas les honneurs d'une poursuite aussi solennelle, firent voir de plus en plus dans L'Hospital le rigide défenseur de l'autorité royale, dont il maintenait les prérogatives avec une sollicitude cette fois trop minutieuse et trop prompte à s'alarmer.

(1) On fit alors beaucoup de bruit, et depuis on a souvent encore beaucoup parlé de cette thèse de Tanquerel. Le jeune bachelier osa avancer que le Pape, souverain absolu dans l'ordre temporel comme dans l'ordre spirituel, avait le pouvoir de déposer les souverains qui refuseraient d'obéir à ses décrets. Des lettres patentes expédiées par le chancelier ordonnèrent au président de Thou d'informer contre celui qui paraissait si oublieux des idées de son époque et de son pays. Le Parlement condamna Tanquerel à se rétracter, à faire amende honorable en présence du Doyen, des docteurs et des bacheliers de Sorbonne, à qui ordre fut intimé d'assister à la rétractation, sous peine d'être déchus de tous leurs priviléges. Le coupable de cette téméraire audace s'était enfui; l'arrêt n'en fut pas moins gravement exécuté le 12 décembre et la rétractation solennellement prononcée par le bedeau de la Faculté, debout et tête nue! Les facultés se souviennent peut-être encore de cette étrange poursuite, lorsqu'elles déclarent aujourd'hui n'entendre approuver ou improuver les opinions du candidat.

Des objets plus dignes de lui l'occupèrent bientôt. Le colloque de Poissy n'avait amené aucun résultat ; à défaut de cette conciliation inutilement tentée, il ne restait plus qu'à extirper l'hérésie par une guerre à outrance ou à donner aux réformés le libre exercice de leur culte. Le chancelier détestait la guerre et surtout la guerre civile ; il redoubla d'efforts pour faire triompher le parti de la tolérance. Les Parlements lui avaient jusque là opposé une vigoureuse résistance ; il voulut les gagner en les appelant à concourir à l'établissement d'une règle fondamentale sur les droits des réformés, quant à l'exercice de leur religion. Sur son avis, Catherine de Médicis convoqua, à Saint-Germain-en-Laye, une assemblée de notables, où figurèrent des députés de tous les Parlements du royaume. Ces notables se réunirent le 17 janvier 1562 et le résultat de leurs délibérations fut le célèbre édit de janvier, édit qui mérite, en effet, d'être signalé dans notre histoire nationale. Ce fut la première mesure de sérieuse tolérance solennellement décrétée en faveur des calvinistes et qui, sagement appliquée, exécutée fidèlement de part et d'autre, pouvait et devait rendre à la France le calme et la prospérité.

L'Hospital exposa à l'assemblée, avec la plus grande hardiesse et la conviction la plus sincère, des maximes inouïes jusqu'alors, qui ont fini par triompher et sont devenues la base désormais inébranlable de notre société moderne.

Les protestants durent restituer immédiatement aux catholiques les églises, biens, revenus, objets sacrés, dont ils les avaient dépouillés. L'exercice de la religion réformée fut interdit dans l'intérieur des villes, mais toléré et protégé hors des villes, durant le jour, avec assemblées publiques ou privées, mais sans armes ; les officiers royaux

devaient toujours avoir libre entrée au sein des réunions, qu'ils y allassent soit pour examiner la doctrine, soit pour arrêter quelque malfaiteur. Les calvinistes étaient obligés de les recevoir avec déférence et respect, et au besoin de leur prêter assistance. Les synodes ne purent se tenir désormais que du consentement et en présence des officiers royaux, seuls autorisés à approuver tous réglements nouveaux que les réformés jugeraient nécessaires. L'édit maintenait la défense de lever aucune contribution, sous prétexte d'aumônes, assujettissait les réformés à l'observation des lois politiques de l'Etat, déclarait que la religion catholique continuerait d'être la seule observée partout le royaume, quant aux jours de fête, aux empêchements de mariage résultant des liens du sang ou de l'affinité. Les protestants n'enseigneraient que la doctrine reçue par le concile de Nicée et contenue dans les livres sacrés, se garderaient de toutes invectives contre la messe et les cérémonies de l'Eglise catholique ou ses ministres. L'obligation de la résidence était de nouveau expressément rappelée à tous officiers et bénéficiers, sous peine de voir déclarer leurs bénéfices vacants et impétrables. Les baillis, sénéchaux et autres officiers royaux étaient tenus de poursuivre la répression des méfaits et séditions; ils statuaient alors sans appel.

C'était accorder franchement aux protestants toute la liberté qu'ils osaient eux-mêmes espérer alors et rien ne nous paraît aujourd'hui plus légitime. Le XVIe siècle pensait autrement et l'on ne peut guère lui faire un crime de n'avoir pas eu sur la tolérance des idées dont l'enfantement, nous le savons, et mieux encore que nous, nos pères l'ont su par expérience, a été si laborieux. Le Parlement résista : l'édit avait été délibéré pourtant en pré-

sence des prélats catholiques les plus attachés à l'antique foi du royaume. Dans une première déclaration, le roi inséra expressément qu'il n'entendait nullement approuver deux religions dans le royaume. Le Parlement n'en fut pas plus rassuré ni mieux disposé; enfin, le 6 mars l'édit fut enregistré, mais seulement par provision et dans l'attente du concile. Il avait fallu deux lettres de jussion et la présence du cardinal de Bourbon pour triompher des résistances de la Cour suprême.

On exécutait mal une loi qu'on avait eu tant de peine à proclamer; on paralysait ainsi les heureux résultats qu'elle pouvait produire. Le clergé redoubla de zèle pour arrêter les progrès de l'hérésie; les populations, faciles à émouvoir, se laissèrent entraîner à des excès; on attaqua le dernier édit; on ne respecta pas L'Hospital, que bon nombre de catholiques, non plus seulement ses ennemis, considérèrent volontiers comme un hérétique, qui avait sacrifié l'Eglise aux novateurs. De toutes parts, les passions, comprimées par la vigueur et la sagesse du chancelier, n'attendaient qu'un signal pour éclater. Ce signal leur fut donné, trop tôt, hélas! par un douloureux événement. Ce fut le massacre de Vassy (1).

(1) Ce n'est point ici le lieu de raconter avec détail ces événements si tristement célèbres. Quelques esprits, ne trouvant pas assez sans doute à blâmer dans nos dissensions civiles, ont cherché et trouvé des coupables. L'auteur de ce lâche guet-apens serait le duc de Guise lui-même, qui aurait fait preuve d'une basse férocité et laissé massacrer de sang-froid, sous ses yeux, des femmes, des vieillards, des hommes désarmés. Le sage et impartial de Thou affirme pourtant que le hasard seul amena la rixe et l'effusion du sang, *casu non concilio factum*, et le caractère du duc de Guise, ambitieux sans doute, mais doux et généreux, proteste contre une telle lâcheté. Aux écrivains protestants on peut opposer les écrivains catholiques les plus respectables, et leur imposant témoignage, empreint

Les protestants le reprochèrent au duc de Guise comme un crime; des catholiques lui en firent honneur comme d'une victoire; étrange exemple de l'égarement des esprits! On eût dit qu'une force irrésistible poussait la France à se déchirer elle-même; comme on voit, sur une mer agitée, deux vaisseaux n'ayant plus que des mâts rompus et un gouvernail brisé, se précipiter l'un contre l'autre de toute la rapidité des flots qui les entraînent et se heurter avec un horrible fracas!

Le duc de Guise fut rejoint par une foule de gentilshommes, accourus pour mettre leur épée à son service : au milieu de ce cortége, il se dirige sur Paris; il y entre malgré la défense de Catherine, et son entrée est un triomphe. La foule, enthousiaste jusqu'au délire, saluait en lui le défenseur de la religion catholique, l'ennemi le plus terrible des huguenots.

de cette bonne foi qui est le signe de la vérité, comme il en est l'honneur, entraîne la conviction de toute âme honnête et éclairée. C'est pour la vertu un droit d'être protégée par son passé contre de telles calomnies, et vraiment j'aimerais mieux croire à la vertu, au courage, n'eussent-ils ni preuves, ni témoins, que d'accepter de telles accusations avec une légèreté qui déshonore, révèle un jugement faux et un mauvais cœur. La gloire de la France est intéressée à la gloire de ceux qui l'ont vaillamment servie; flétrir ceux-ci, c'est atteindre celle-là. Osons donc ne pas mentir au patriotisme, à la justice, tant de fois invoqués et si souvent profanés. Qu'il conviendrait bien de n'oublier jamais dans l'appréciation d'événements si délicats, ces nobles paroles de l'historien : « Nous protestons que nous ne dirons rien que suivant les mémoires de ce temps-là, que la haine avait peut-être envenimés et que nous avons adoucis et réformés sur le témoignage postérieur des plus gens de bien. Nous assurons en même temps que c'est malgré nous et pour nous prêter à la vérité de l'histoire que nous parlerons de l'ambition, de l'avarice et de la mauvaise foi de quelques personnages et de leurs mauvais conseils, qui ont été si pernicieux à l'Etat. Car les historiens amis de la vérité sont forcés de tout dire, pourvu que ce soit avec candeur, sans passion et sans fiel. » (De Thou, L. 22.)

De leur côté, les protestants, Condé à leur tête, se préparaient à la résistance avec une énergie et un ensemble dignes de leur valeur. Le chancelier dissuada la reine-mère de se déclarer pour les Guises; il n'était pas éloigné de la jeter dans les bras de Condé. Les deux rivaux étaient à Paris; sur la proposition de Condé, ils en sortirent l'un et l'autre. Mais Guise, craignant que la reine-mère ne se ralliât à son adversaire, alla droit à Fontainebleau, où était la cour, et, employant tour à tour la persuasion et la force, ramena le roi à Vincennes et se présenta dès lors comme le gardien du trône, l'appui de la royauté.

L'Hospital ne se décourageait pas; sa résistance entravait les desseins des partisans de la guerre; l'illustre Montmorency lui-même en était indigné. Qu'avait donc à voir un homme de robe au milieu de capitaines délibérant sur la guerre? Et le chancelier de répondre : Votre métier sans doute est de faire la guerre; mais le mien est de décider quand on doit la faire.

Elle se fit cependant, malgré l'intrépide chancelier, qui se retira du conseil et quitta même la cour. Il avait essayé de poursuivre le massacre de Vassy; un nouvel édit confirma et étendit celui de janvier; les réformés avaient le droit de s'assembler, pour célébrer leur culte, partout, excepté dans Paris et ses faubourgs. Tout fut inutile. Les protestants se signalèrent, dans plusieurs provinces, par le pillage et la profanation des églises; les catholiques répondirent aux cruautés par des cruautés et « la France, ensanglantée par les champs de bataille et les échafauds, demeura sans lois, sans gouvernement, sans pitié » (1).

On sait quels furent les événements de cette première

(1) M. Villemain.

guerre civile; Condé appela l'étranger à son secours et livra le Havre aux Anglais; Rouen fut pris et le roi de Navarre atteint au siège d'une blessure dont il mourut au bout de quelques jours. La bataille de Dreux fit éclater la valeur des deux armées; le maréchal de Saint-André y périt; le connétable y fut fait prisonnier, pendant que Condé était, à son tour, prisonnier du duc de Guise. Les deux héros, qui n'auraient jamais dû se rencontrer dans un champ de bataille que contre l'ennemi, partagèrent la même tente, devisant ensemble de la bataille, et dormirent l'un et l'autre dans le même lit. C'était ainsi que le chevaleresque duc de Guise traitait le glorieux vaincu, et cette confiance mutuelle de deux grands capitaines, si longtemps amis, est plus admirable peut-être que leur bravoure. Ainsi combattaient et agissaient les héros de l'antiquité!

L'armée royale victorieuse mit le siège devant Orléans, lorsque la mort du duc de Guise (1), changeant tout-à-coup l'état des affaires, sauva le parti protestant et termina la guerre. Le vainqueur de Metz et de Calais périt sous les coups d'un assassin. Le royaume pleura sa mort comme un malheur public; L'Hospital, dans une épître touchante au cardinal de Lorraine, se fit l'écho des sentiments que la douleur inspirait à la France, veuve de son époux, de son héros (2).

La reine-mère prit l'initiative de la paix, et comme les deux partis la désiraient ardemment, elle fut rapidement conclue. L'Hospital se hâta d'en fixer les conditions, avec cet esprit d'équité et de tolérance qui, sans jamais sacri-

(1) 24 février 1563.

(2) Magnum morte tui fratris republica damnum
Fecit : ut amisso quondam pupilla parente,
Solave defuncto mœrens ut conjuge conjux.

fier les droits de l'autorité royale, donnait aux calvinistes de légitimes satisfactions. La paix fut signée à Amboise, et, le 19 mars 1563, un édit confirmait solennellement les libertés antérieures, accordait à tous le pardon et l'oubli du passé.

L'édit mécontenta beaucoup de protestants et de catholiques; ceux-ci, trouvant qu'on accordait aux vaincus des avantages tels que des vainqueurs en auraient pu réclamer; ceux-là prétendant qu'ils auraient pu obtenir plus encore, si on leur eût laissé continuer la guerre après la mort du duc de Guise, l'unique soutien, suivant eux, du parti catholique.

La France avait pourtant le plus pressant besoin de la paix; les témoins des désastres qu'elle venait d'éprouver nous en ont laissé le plus émouvant tableau. « Une année de guerres civiles avait apporté tant de malheurs et de calamités, qu'il était presque impossible que, par la continuation, la France s'en pût relever. Car l'agriculture, qui est la chose du monde la plus nécessaire pour maintenir tout le corps d'une république et laquelle était auparavant mieux exercée en France qu'en aucun autre royaume, comme le jardin du monde le plus fertile, y était délaissée, et les villes et villages, en quantité inestimable, étant saccagés, pillés et brûlés, s'en allaient en déserts; les pauvres laboureurs, chassés de leurs maisons, spoliés de leurs meubles et bétail, pris à rançon et volés aujourd'hui des uns et demain des autres, de quelque religion ou faction qu'ils fussent, s'enfuyaient comme bêtes sauvages, abandonnant tout ce qu'ils avaient pour ne demeurer à la miséricorde de ceux qui étaient sans mercy. » Les églises étaient démolies, les anciens monastères détruits, les religieux chassés et les religieuses vio-

lées ; ce qui avait été bâti en quatre cents ans était détruit en un jour, sans pardonner aux sépulcres des rois et de nos pères. Voilà les beaux fruits que produisait cette guerre civile (1). »

Pour en faire disparaître les traces, L'Hospital conseilla la guerre contre l'étranger. Les Anglais étaient maîtres du Hâvre; il engagea la reine-mère à les en chasser. Le chancelier donnait là une preuve de son patriotisme et de sa sagesse; expulser les Anglais du territoire, c'était rendre à la France une place importante, et employer à une œuvre commune protestants et catholiques, réunis dans une guerre utile et glorieuse, les deux partis allaient de nouveau apprendre à s'estimer et à s'aimer.

Le trésor public était sans ressources ; L'Hospital ne vit d'autre moyen à employer que de recourir aux biens du clergé. Des lettres patentes ordonnèrent l'aliénation de cent mille écus d'or de rente en fonds de terre des domaines ecclésiastiques (mai 1563). Le clergé s'opposa à l'enregistrement. Une députation du Parlement se rendit chez le chancelier et, présentée au roi par ce dernier, expliqua et justifia le refus d'enregistrement, fondé sur le caractère d'inaliénabilité des biens du clergé. Le conseil du roi décida que le duc d'Anjou irait lui-même requérir l'enregistrement, et la reine-mère supplia le premier président de l'accorder comme une faveur à son fils, pour sa première requête. Dans la crainte, sans doute, que le duc d'Anjou ne fût malheureux, « ce dont Catherine eût été très-marrie, » le roi, les ministres, les membres de la famille royale allèrent eux-mêmes au Parlement.

Le jeune roi exprima le regret d'être forcé par les

(1) Castelnau, L. 5, Chap. 1er.

circonstances d'ordonner l'aliénation d'une partie des biens du clergé; la nécessité justifiait cette mesure extraordinaire qui n'empêcherait pas le roi de rester toujours digne du titre de roi très-chrétien, et que le Pape lui-même ne voudrait pas sans doute désapprouver, eu égard à la destination qu'allaient recevoir les ressources produites par l'aliénation.

Le chancelier prit la parole, soutint que la vente de partie des biens du clergé était commandée par les besoins les plus urgents, par l'état désastreux où la guerre avait réduit la noblesse et le tiers-Etat; elle servirait d'ailleurs au clergé lui-même autant qu'au royaume, la grandeur de l'un étant la paix et l'honneur de l'autre; « l'Eglise, membre de l'Etat, ne pouvait être conservée si l'Etat était perdu et ruiné. » L'édit fut enregistré; mais on violait encore une fois, au nom de l'intérêt public, non plus seulement un usage respectable, mais des droits légitimes (1).

Le Hâvre fut repris après quelques jours de siége; protestants et catholiques rivalisèrent de bravoure.

Tant de courage et d'union chez des gens qui naguère s'entr'égorgeaient avec fureur étonnaient les Anglais. Catherine de Médicis, le roi et la cour allèrent au camp encourager les assiégeants. La reine-mère « menant l'armée à cheval, s'exposant aux arquebusades, comme un capitaine, voyant faire la batterie, » brûlait de chasser les Anglais de la France. Le jeune Charles IX montra lui-même beaucoup de bravoure et annonça pour l'avenir la

(1) Le clergé catholique eût pu invoquer le témoignage de Luther lui-même : « Comprobat experientia eos qui ecclesiastica bona ad se transierunt, ob ea tandem depauperari et mendicos fieri. » *In Symposiacis.* Cap. IX.

hardiesse et le sang-froid d'un capitaine consommé. Le Hâvre ayant capitulé, les Anglais furent encore une fois expulsés de ce territoire français qu'ils ont tant de fois envahi et occupé si longtemps. L'Hospital avait vu Condé et Montmorency, les protestants et les catholiques réconciliés ; il était heureux et fier de son ouvrage. « Où sont, avait-il dit au roi, où sont aujourd'hui les meilleurs citoyens, les plus braves soldats, les plus ardents serviteurs du roi? Voilà pourtant les effets de cette paix dont on osait se plaindre; elle réunit la famille royale, rend à tous des frères, des amis, des parents; établit notre sûreté commune et fait reconnaître à tous les peuples une nation respectable par ses vertus et sa puissance. »

C'est, en effet, un spectacle qui repose doucement l'âme après les luttes qui viennent de finir, avant les calamités plus terribles encore qui allaient suivre, que cette nation, oubliant ses haines particulières pour se lever contre l'étranger, spectacle que la France a offert plus d'une fois à son honneur. Plus d'une fois, en effet, elle a connu les guerres acharnées, les angoisses des dissensions civiles, et toujours, lorsqu'elle s'est vue près d'être déchirée par ses ennemis extérieurs, elle a oublié ses divisions et grandi en patriotisme et en énergie. Elle n'a pas été, quand il l'a fallu, moins unie qu'Athènes et Rome, menacées dans leur indépendance, et, depuis la bataille des plaines catalauniques jusqu'aux journées de Valmy et de Fleurus, elle a, quel que fût son épuisement, versé son sang, le plus noble comme le plus obscur, pour la sauvegarde de son unité nationale !

A ces hommes qu'il avait rassemblés contre l'étranger, L'Hospital voulut donner un chef, non point un chef de parti, plus soigneux de ses intérêts que du bien du public,

mais un chef dont l'autorité, également respectée de tous, dominât les partis et ralliât les cœurs; ce chef ne devait être que le roi lui-même. Charles IX entrait alors dans sa quatorzième année; le chancelier jugea qu'il était de l'intérêt de l'Etat que le roi fût déclaré majeur. Le duc de Guise n'était plus; il était temps de confier au roi lui-même la direction du royaume. Les catholiques ne pourraient se plaindre, et que pouvaient désirer de mieux les protestants? Un roi qui gouverne par lui-même acquiert un prestige qui fait disparaître toutes les haines.

Après la prise du Hâvre, la cour était allée à Rouen, afin de ne point différer, peut-être aussi pour punir l'opiniâtreté du Parlement de Paris; le chancelier proposa à la reine-mère et à Charles IX de publier la déclaration de majorité au Parlement de Rouen. Il y fit tenir en effet un lit de justice le 17 août 1563 et, afin de rehausser encore l'éclat de la majesté royale, il voulut qu'on déployât une pompe extraordinaire.

En présence d'une illustre assemblée, composée de l'élite de la noblesse, du clergé, de la magistrature, le jeune roi annonça sa volonté d'être déclaré majeur, recommanda l'observation des édits de pacification et enjoignit au Parlement de faire telle justice à ses peuples que sa conscience en fût déchargée devant Dieu et qu'ils pussent vivre en paix sous son obéissance.

L'Hospital, dans une admirable harangue, donna libre cours à ses sentiments de joie et d'espérance. Il rappela, en termes émus, les triomphes de la France contre les Anglais, la bravoure de l'armée, la déchéance pour l'Angleterre de tous ses droits sur le royaume, le complet affranchissement du territoire, désormais irrévocablement reconquis à la couronne. Il s'étendit, avec son érudition

accoutumée, sur les vieilles lois destinées à protéger l'autorité royale, sur cette ordonnance de Charles V, fixant à quatorze ans la majorité de nos rois, ordonnance qui seule mériterait à Charles le titre de *sage*, que l'histoire lui a donné. Et puis vinrent les conseils au Parlement, les réprimandes que le chancelier n'épargnait à personne; L'Hospital attaquait les abus de la magistrature avec une sévérité impitoyable. En pareille occurrence, devant cette majestueuse assemblée, il ne craignait pas de dire avec l'autorité de son expérience et de sa vertu :

« Il me déplaît beaucoup du désordre qui est en la justice; la justice a aussi grand besoin de réformation que l'Eglise; Messieurs, Messieurs, faites que l'ordonnance soit par-dessus vous; vous dites être souverains : l'ordonnance est le commandement du roi, et vous n'êtes pas par-dessus le roi. Vous êtes juges du pré ou du champ, non de la vie, non des mœurs, non de la religion; si vous ne vous sentez assez forts et justes pour commander vos passions et aimer vos ennemis, selon que Dieu commande, abstenez-vous de l'office de juge; la justice est une vierge pure et chaste, non pas seulement de corps, mais de mains et de toutes autres parties; l'œil de justice voit tout, le roi voit tout et le temps découvre tout. »

Le roi reçut ensuite les hommages de tous les membres de l'assemblée; Catherine déclara qu'elle lui remettait l'administration que lui avaient confiée les Etats et s'avança pour lui faire la révérence. Charles alla au-devant d'elle, son bonnet à la main, l'embrassa et l'assura qu'elle commanderait autant et plus que jamais. La cérémonie terminée, le nouvel édit sur le port d'armes fut publié (1). Puis

(1) Il ordonnait à tous les habitants des villes de remettre leurs armes aux lieutenants-généraux du roi et aux gouverneurs, et leur défendait de faire le guet aux portes, et cela pour empêcher les *voleries et assassinats*.

L'Hospital fit appeler et plaider une cause du rôle. Les débats finis, le chancelier recueillit les voix, en commençant par le roi, la reine-mère, les princes, et en finissant par les membres du Parlement; il prononça lui-même l'arrêt. Spectacle digne de l'attention et des éloges de l'histoire! Le jeune roi inaugurait ainsi l'exercice du pouvoir, en acquittant envers ses sujets la dette du trône, en rendant la justice. L'Hospital pensait avec raison que la justice est le premier devoir des rois, et il ne croyait pas pouvoir dans ces grandes assemblées occuper la cour d'un plus auguste objet.

Le Parlement de Paris fut irrité de l'espèce de défi que lui avait jeté le chancelier en faisant enregistrer la déclaration de majorité au Parlement de Rouen. Il fit des remontrances, revendiqua les prérogatives que la coutume et la volonté des rois lui avaient assurées et refusa l'enregistrement. Sa résistance fut si vive que le roi ordonna que l'arrêt contenant les motifs du refus serait biffé sur les registres, et de son exprès commandement l'édit fut publié le 28 septembre.

La France respira quelque temps; de retour à Paris, Catherine de Médicis donna le signal de ces fêtes qu'elle excellait à rendre magnifiques et qui firent de la cour des Valois la plus polie et la plus élégante de toute l'Europe. Catherine avait apporté en France la délicatesse italienne; elle éblouit le peuple, à qui elle se plaisait d'ailleurs à faire partager ses fêtes. Qui n'a lu dans Brantôme et dans les autres contemporains le récit de ces magnificences que le siècle suivant lui-même ne put guère dépasser? Il est, hélas! trop vrai que ces plaisirs et ces splendeurs augmentèrent la licence des mœurs et, en les façonnant au vice, rendirent les esprits plus hardis pour le crime.

Au milieu de cette cour amie du luxe et des divertissements raffinés, L'Hospital nous apparaît toujours grave, noble et incorruptible. Il conserve l'austérité de ses mœurs, la liberté de son langage, ses énergiques allures. Passionné pour le bien de l'Etat, il y consacre ses veilles, déploie chaque jour une activité nouvelle, ne se rebute ni des difficultés que lui opposent la mollesse ou l'envie, ni des susceptibilités ombrageuses du Parlement, ni de l'avidité des courtisans qu'il gourmande avec une extrême hardiesse. Il s'élève contre la réception de tous les décrets du Concile de Trente; ne craint pas, à ce propos, de combattre en plein conseil le cardinal de Lorraine, et la discussion est si vive que la reine-mère est forcée d'intervenir. Il fait écrire aux gouverneurs de province et aux tribunaux de veiller avec plus de soin au maintien des édits de pacification. Alarmé des mouvements des réformés, il leur fait défendre (avril 1564) de se réunir de plusieurs provinces, sous prétexte de tenir des synodes, de lever des impôts, des troupes; en un mot de troubler, par une attitude hostile, la tranquillité publique.

C'est à lui que revient la gloire de l'institution des juges consulaires, institution dont nous apprécions aujourd'hui tous les bienfaits. Persuadé que ce qui convient à la famille doit convenir à l'Etat, il attaqua le luxe et essaya de le contenir; il réglementa la table et le vêtement; des dispositions minutieuses, excessives même, eurent pour but de maintenir la stricte observation des lois somptuaires. Il est vrai que le chancelier donnait l'exemple, témoin ce repas auquel assista Brantôme, « où le chancelier le fit dîner très-bien du bouilli seulement, car c'était son ordinaire pour les dîners; avec lui en sa chambre, ou devant le dîner, ce n'était que beaux dis-

cours, beaux mots et belles sentences qui sortaient de la bouche de ce grand personnage, et quelquefois aussi de gentils mots pour rire. »

L'Hospital travaillait tous les jours à faire de Charles IX un grand roi. Celui-ci montrait d'ailleurs des qualités brillantes, une âme vive et généreuse. L'influence du chancelier se faisait sentir par des mesures sages; une administration vigilante réparait les maux de la guerre et faisait oublier au royaume ses mauvais jours. Un voyage dans toutes les provinces parut à L'Hospital un excellent moyen pour faire connaître à son royal élève les besoins du peuple et lui inspirer l'horreur des guerres civiles. Ce serait en même temps ranimer l'amour du pays pour son roi, et de tout temps il a suffi à ceux qui ont gouverné de se présenter à la France, qui ne demande qu'à aimer ses rois, pour gagner en effet l'affection de tous les cœurs honnêtes. Les provinces pourraient faire connaître leurs plaintes, exposer leurs griefs. Vus de près, leurs maux seraient plus sûrement guéris. L'administration, les tribunaux, l'agriculture, les grandes villes comme les villages allaient être explorés, encouragés, et dans cette communication directe de la royauté avec ses sujets, L'Hospital voyait avec raison l'accomplissement des devoirs du prince, le gage d'une affection durable que le royaume lui offrirait en retour. Il imitait Charlemagne. Richelieu l'imitera lui-même plus tard et, en faisant parcourir au roi les provinces de la France, il réalisait avec plus de solennité ce qu'avaient pour mission d'accomplir, d'une manière plus facile à renouveler sans doute, mais moins efficace peut-être, les *missi dominici* et les intendants.

Le roi partit de Fontainebleau, visita Sens, Troyes, où fut conclu le traité avec l'Angleterre, Nancy, Dijon, Lyon,

où le chancelier fit ordonner la mise en liberté du célèbre Dumoulin. Il eut à Roussillon (1) une entrevue avec la duchesse de Savoie, Marguerite de Valois, sa tante, la première bienfaitrice de L'Hospital. C'est là que fut rendue l'ordonnance qui fixa au 1er janvier le commencement de l'année.

Le ministre de la justice employait la présence et l'autorité du roi à rassurer les protestants. Il fit ordonner aux gouverneurs, aux maires et échevins « de ne rien dire ni rien faire aux huguenots, qui chantaient des psaumes hors des assemblées (2). » Avec cette attention minutieuse qu'il portait en toutes choses, il défendit « qu'on les forçât au pain bénit, à tendre devant leurs portes et fenêtres le jour de la Fête-Dieu, à faire des aumônes dans les églises pour les pauvres ou les confréries (3). »

Après un assez long séjour à Valence, Charles IX visita Avignon, Marseille, Toulouse et arriva à Bordeaux (7 avril 1565). Son séjour dans cette ville est resté célèbre. La Guyenne avait été depuis plusieurs années et était encore le théâtre de sanglantes rivalités. Le Parlement avait ou éludé l'enregistrement des édits de pacification, ou laissé impunie la violation des ordonnances. Les désordres les plus graves étaient commis par des magistrats eux-mêmes, et une bande de gentilshommes, réunis sous prétexte d'extirper l'hérésie, épouvantait la province. L'Hospital avait été informé de ces désordres et leur préparait un blâme éclatant.

Charles IX alla tenir un lit de justice au Parlement (12 avril). Il exprima son mécontentement de ce que la

(1) Petite ville de l'Isère, à 18 kil. de Vienne.

(2) Castelnau, L. 5, Chap. X.

(3) Castelnau, L. 5, Chap. X.

justice était mal rendue, les édits fort peu observés et déclara qu'il voulait être dorénavant mieux obéi. Puis vint le tour du chancelier.

Sa harangue fut une critique énergique, sévère de la conduite des magistrats; il blâma avec dignité, mais sans détour, avec une franchise qui révèle la profondeur du mal et la justice de ses reproches. Jamais encore il n'avait été si véhément, jamais sa parole n'avait frappé ni si fort, ni si juste. Quelle élévation de pensées! quelle austère honnêteté de langage! Comme L'Hospital sait bien exprimer ces sentiments de délicatesse, de désintéressement dont il est le modèle! Qu'on lise cette harangue et qu'on dise s'il est possible de rencontrer plus de force, de sincérité unie à plus de probité et de patriotisme. Montaigne, conseiller au Parlement, entendit L'Hospital; il faut, sans doute, que la leçon lui ait paru un peu forte pour qu'il se soit gardé de nous en transmettre le souvenir (1).

(1) « Voici une maison mal réglée ; c'est vous autres qui faut que vous en rendiez compte; vous ôtez au roi sa puissance royale, quand vous ne voulez obéir à ses ordonnances qui est pis que de lui ôter son domaine. Ne vous estimez pas plus sages que le roi, la reine et son conseil. Il a acquis la paix et il a à présent la guerre entre lui et sa cour de Parlement. Ce n'est pas à vous d'interpréter l'ordonnance, c'est au roi seul. J'ai cet honneur de lui être chef de sa justice, mais je serais bien marri de lui faire une interprétation de ses ordonnances de moi-même et sans lui en communiquer. Le mal vient de ce que vous êtes en vous partis (divisés). J'ai vu vos registres et vu que quelquefois vous venez aux injures et presque à vous battre. Je crains qu'il y ait céans de l'avarice; l'on dit : l'on prend de gros présents à la cour et que les gros larrons sont *in aula*: il n'est pas bien fait ici là. ni ici. Nous nous en devons tous garder.... Prenez exemple à votre roi; lui a-t-on oui dire jamais : Je ferai pendre cestuy ci, je ferai mourir cestuy la, sans qu'il l'ait mérité. Dieu lui fasse la grâce que lui qui est jeune puisse subvenir à toutes ses fautes. D'am-

La cour quitta Bordeaux (mai 1565) et se rendit à Bayonne; Elisabeth, reine d'Espagne, y vint voir sa mère et son frère, accompagnée du duc d'Albe. L'entrevue de Catherine de Médicis et de sa fille a été l'objet des exagérations les plus étranges; des esprits sérieux ont voulu pénétrer le secret de ces fameuses conférences où, au milieu du luxe le plus éblouissant, au sein des fêtes de toute sorte, auraient été médités et préparés les plus abominables attentats. Il est vrai que le duc d'Albe s'est fait depuis un nom tristement célèbre. Mais ne serait-ce pas manquer à la dignité de l'histoire que de présenter comme des réalités le résultat de déductions plus ou moins hasardées? Nul ne pénétra le mystère des entretiens qu'eurent ensemble la reine-mère et le duc d'Albe; pourquoi, dès lors, accumuler contre l'un et l'autre des accusations dont la gravité exigerait bien assurément des preuves?

L'Hospital est d'ailleurs demeuré étranger à cette entrevue; il avait, en effet, quitté la cour en Guyenne, et nous ne le retrouvons près du roi que pour diriger l'assemblée convoquée à Moulins (février 1566). L'élite des magistrats de la France, les grands-officiers de la couronne, l'amiral de Coligny, d'Andelot, tout ce que le royaume comptait de distingué, dans la robe et le clergé, y avait rendez-vous. C'est aux délibérations de cette assemblée

bition, vous en êtes garnis, soyez ambitieux de la grâce du roi et non des autres. Vous êtes aussi timides et craintifs : et qui est-ce qui vous puisse faire force, dont le roi ne vous puisse garder? Voici la maison du roi et de sa justice; le roi vous l'a baillée en garde; gardez la à la décharge de sa conscience; si vous faites autrement, vous aurez à crier *templum domini;* car tout le ruinera; je serais marri que cela advint, car je suis de votre corps. Finalement, croyez que vous n'eûtes jamais roi plus sévère contre les mauvais, ni plus bénin à l'endroit des bons. »

que nous devons la mémorable ordonnance de Moulins. Elle régit encore la France par ses principales dispositions que lui ont empruntées, avec un religieux respect, les ordonnances de Louis XIV et nos codes modernes.

Œuvre d'un grand jurisconsulte, elle apporta dans le droit civil et la procédure des réformes inspirées par une sagesse admirable, d'autant plus étonnante, que ces réformes étaient pour la plupart des innovations radicales à des institutions qui, par le passé, régnaient dans la jurisprudence comme des axiômes inviolables. Le voyage du roi avait duré près de deux ans ; l'ordonnance de Moulins en forme le digne couronnement; elle est un des plus beaux titres de gloire de L'Hospital.

Durant leur séjour à Moulins, le roi et la reine-mère avaient essayé de rapprocher les grandes maisons rivales : Coligny et la maison de Guise, le cardinal de Lorraine et le connétable de Montmorency. L'ambition et la jalousie avaient, en effet, plus encore que la religion, armé les uns contre les autres des hommes qui, autrefois, étaient unis par les liens d'une amitié réciproque et l'estime la plus touchante. Coligny était le frère d'armes du duc de Guise, alors que celui-ci n'était encore que le duc de Joinville; le malheur des temps les avait séparés sans leur faire oublier les charmes de leur enfance. La rivalité de Montmorency et de la maison de Lorraine venait d'être signalée par la résistance du connétable au cardinal. Celui-ci, contrairement aux édits, mais en vertu de lettres particulières du roi, qu'il avait d'ailleurs refusé de montrer, était entré dans Paris avec une garde armée destinée à protéger sa personne.

Coligny, en présence du roi et de tout le conseil, jura qu'il était innocent de l'assassinat du duc de Guise ; puis

Anne d'Est, duchesse de Guise, le cardinal de Lorraine et Coligny s'embrassèrent, se promettant mutuellement l'oubli de leurs ressentiments, l'amitié pour l'avenir. Hélas ce pardon solennellement juré par cette femme, dont L'Hospital et ses contemporains ont célébré la douceur et les vertus, fut oublié par son fils Henri de Guise, qui n'aurait jamais dû souiller la gloire de sa maison par les horreurs de la Saint-Barthélemy ! Le connétable et le cardinal de Lorraine s'expliquèrent à leur tour, et l'on put croire que, désormais unis, ces intrépides défenseurs du trône donneraient l'exemple de la tolérance.

Malheureusement les événements ne tardèrent pas à anéantir tant d'efforts dirigés par le chancelier vers la paix, et la France glissa bientôt sur la pente, de plus en plus rapide, qui la conduisit de nouveau à la guerre civile.

Le cardinal de Lorraine reprit son ascendant dans le gouvernement; Catherine se rapprocha de plus en plus des catholiques, et les réformés, perdant tout espoir de l'attirer à leur parti, commencèrent à se remuer. Le prince de Condé, l'amiral et les protestants avaient quitté la cour, regagné les provinces, où ils excitaient l'ardeur de leurs partisans. « Les provinces ne pouvaient plus souffrir les ministres, ni les prêches publics et particuliers, et se séparaient entièrement des huguenots, qui étaient arguments certains qu'en peu de temps il se verrait grand changement» (1).

L'expédition du duc d'Albe contre les Pays-Bas porta à leur plus haut degré les craintes des protestants. Ils conseillèrent au roi de ne point laisser pénétrer l'armée espagnole en France; ils provoquèrent la résistance de leurs

(1) Castelnau, L. 6, Chap. 2.

co-religionnaires de Flandre, et lorsqu'ils virent le duc d'Albe à l'œuvre, ils ne doutèrent plus que son armée ne fût une menace pour eux-mêmes. Avant de prendre ouvertement les armes, ils publièrent leurs raisons : la violation des édits, l'interdiction des synodes, les violences exercées contre les religieux qui, après avoir quitté le catholicisme, s'étaient mariés, la ligue de Bayonne, le passage de l'armée du duc d'Albe, « armée trop suspecte à l'Etat de France, montraient assez, disaient-ils, qu'on les voulait tous détruire et assassiner au dépourvu ». Quoi d'étonnant dès lors qu'ils usassent de la juste défense, que les lois divines et humaines permettent à ceux qu'on veut opprimer; ils ne voulaient d'ailleurs défendre que leur religion et leur vie; la postérité ne leur demanderait point compte des maux de la guerre (1567).

Cependant Castelnau, envoyé comme ambassadeur aux Pays-Bas, apprit à son retour les desseins des protestants et les fit connaître à la cour. Les réformés, sur le point de commencer la guerre, devaient s'emparer à Monceaux du roi, de la reine-mère, de tout le conseil, châtier les uns, mettre les autres dans l'impossibilité de leur nuire. Condé et Coligny préparaient, avec les seigneurs les plus influents de leur parti, les moyens de prendre immédiatement l'offensive. Le vieux connétable ne voulait rien croire : L'Hospital apostropha vivement Castelnau et déclara que c'était un crime capital de donner un faux avertissement à son souverain, pour le mettre en défiance contre ses sujets (1). Mais le complot annoncé n'était que trop réel; il ne fut bientôt plus permis d'en douter, et le roi dut songer à défendre son autorité menacée. Six mille

(1) Castelnau, L. 6, Chap. 4.

Suisses arrivèrent; la cour quitta Meaux, où elle pouvait être surprise, et, sous la protectio nde ses gardes, rentra à Paris. Durant le trajet, les protestants se montrèrent, sans inquiéter la marche; Condé et Coligny s'approchèrent même du cortége «se contentant de faire bonne mine». Ainsi était recommencée la guerre civile.

Les réformés, réunis dans la plaine de Saint-Denis, se signalèrent par les premiers combats, brûlant les moulins, s'assurant des rivières, empêchant l'entrée des vivres dans Paris. L'Hospital essayait encore de conjurer le péril; il conseilla à Catherine de négocier; lui-même, avec Jean Morvilliers et le maréchal Vieilleville, se présenta au camp des rebelles et entendit leurs plaintes. Ils ne voulaient, disaient-ils, nullement attaquer l'autorité du roi; leur seul ennemi était le cardinal de Lorraine; ils étaient prêts à déposer les armes, dès qu'on leur aurait donné des sûretés sérieuses.

Le lendemain, le chancelier retourna au camp, apportant cette fois un édit qu'il fit connaître au prince de Condé. Il déclara que l'intention du roi était d'accorder une paix solide, durable, avec les garanties les plus étendues. Avec son énergie ordinaire, il reprocha aux réformés leur conduite; ils avaient méconnu leurs serments et le roi leur offrait le pardon le plus généreux. Que pouvaient-ils exiger encore et qui pourrait justifier leur aveugle résistance?

Les protestants répondirent qu'ils développeraient dans un mémoire les motifs de leur refus; en effet, ils remirent au roi, qui l'avait envoyé chercher exprès, un écrit où ils demandaient la convocation des États généraux.

On sait ce qui suivit : les deux armées en vinrent aux mains dans les plaines de Saint-Denis, et l'armée royale,

restée maîtresse du champ de bataille, put se dire victorieuse (1567).

L'armée protestante se retira et Condé se mit aussitôt à la réorganiser (1). Des secours allemands lui arrivèrent; mais le paiement de la solde de ces mercenaires étrangers causa bientôt les plus sérieux embarras. De son côté, l'armée royale avait perdu son chef, le valeureux connétable, toujours fidèle à son roi et toujours malheureux. Catherine de Médicis écouta donc encore une fois les conseils de L'Hospital et proposa la paix. Elle fut conclue à Lonjumeau (23 mars 1568). Les protestants rendaient les places dont ils s'étaient emparés, mais l'édit d'Amboise était maintenu et la liberté de conscience assurée.

Tant de luttes avaient indisposé contre le chancelier presque tous les esprits et Catherine elle-même. La plupart des membres du Conseil, hommes de vues étroites, opiniâtrement attachés à des principes qu'ils regardaient comme la sauvegarde nécessaire du catholicisme, reprochaient à L'Hospital son attachement pour les huguenots. Malgré son désintéressement, on le regarda comme un ambitieux qui sacrifiait les véritables intérêts de l'Etat au triomphe d'un parti auquel on le disait secrètement attaché. On ne comprenait pas encore, en effet, qu'on pût être tolérant par principe, ami de la concorde par conviction.

(1) On place ordinairement à cette époque la composition d'un mémoire que L'Hospital aurait adressé au roi et à Catherine de Médicis, *sur le but de la guerre et de la paix*. C'est un des ouvrages les plus remarquables de L'Hospital. D'après la date que porte le manuscrit de la Bibliothèque impériale, le chancelier ne l'aurait composé qu'en 1570. Il sera plus loin analysé avec détail et étudié avec autant de soin que le mérite son incontestable valeur. V. *Chap.* 3.

La présence d'un censeur aussi rigide était une gêne continuelle pour les courtisans; on devait désirer son éloignement : on n'eut pas longtemps à attendre. L'ambitieuse et mobile Catherine voyait avec regret l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de son fils; elle sentit son autorité faiblir. Blessée au cœur, elle travailla sourdement, mais sans relâche, à discréditer la politique et les conseils de L'Hospital. Que ne pouvait pas sur son fils cette mère si remuante et si aimée? Peu à peu le roi se refroidit; il n'écouta plus avec le même intérêt les conseils de son ministre, son meilleur ami, le meilleur ami de ses peuples. L'Hospital s'en aperçut et son noble cœur fut sensible à ce changement (1). De ce jour, il put prévoir sa prochaine disgrâce; il demeura ferme néanmoins, semblable au pilote qui n'abandonne le gouvernail que lorsqu'une vague furieuse l'arrache de ses mains.

Le pape Pie V avait adressé au roi une bulle permettant, jusqu'à concurrence de cent mille écus, l'aliénation de biens du clergé, mais à la condition que le produit de la vente serait employé à convertir les protestants et à extirper l'hérésie. La bulle fut soumise au conseil. Fallait-il en permettre la publication? On hésitait. L'Hospital s'élève contre une telle mesure, soutient que la bulle va exciter des feux mal éteints. Elle serait une menace directe contre les réformés, la plus déplorable et la plus dangereuse violation des traités. Son avis prévalut; la bulle ne fut point publiée, mais on n'en aliéna pas moins les biens du clergé, sauf à les employer à un autre usage.

Le chancelier se retira de la cour quelque temps après;

(1) *Testament.*

il se retira devant cette politique de la guerre, qu'il avait toute sa vie combattue et qui triomphait pour le malheur de la France et la honte de ses défenseurs. Il alla se reposer dans sa terre du Vignay, près d'Etampes, qu'il ne quitta plus et où il devait mourir (11 mai 1568). Il y passa cinq années, entouré de l'affection de sa famille, du respect des paysans, au milieu desquels il oubliait si volontiers son ancienne fortune; et lui, qui avait vu blanchir ses cheveux sans connaître le bonheur, trouva, à la fin de sa carrière, le repos qu'avait recherché avec tant d'ardeur sa belle âme.

L'Hospital n'abandonna pas le pouvoir sans éprouver ce sentiment d'inquiétude et de regret qu'éprouve un bon citoyen en songeant à l'avenir de sa patrie. « Je priai, dit-il, le roi et la reine, à mon partement, de cette seule chose que, puisqu'ils avaient arrêté de rompre la paix et de poursuivre par guerre ceux avec lesquels peu auparavant ils avaient traité la paix, et qu'ils me reculaient de la cour pource qu'ils avaient entendu que j'étais contraire et mal sentant de leur entreprise, je les priai, dis-je, s'ils n'acquiescaient à mon conseil, à tout le moins quelque temps après qu'ils auraient soûlé et rassassié leur cœur et leur soif du sang de leurs sujets, qu'ils embrassassent la première occasion de paix qui s'offrirait, devant que la chose fut réduite à une extrême ruine, car, quelque issue qu'aurait cette guerre, elle ne pouvait être que très-pernicieuse au roi et au royaume (1). »

Tels furent ses adieux; il s'éloigna « avec une grandissime tristesse, » remit les sceaux à l'envoyé de la reine, qui les lui fit redemander, et conserva toute sa vie le titre et

(1) *Testament.*

les honneurs de chancelier. Il eut du moins pour successeur un homme de bien, un de ses amis, ce Morvilliers qui déjà avait refusé les sceaux et ne les garda guère que deux ans.

Sa résolution excita parmi les honnêtes gens d'unanimes regrets. « Nous avons été bien marris du fait de monsieur le chancelier, écrivait Anne d'Est, mais, à ce que nous sentons, il a eu grand tort. Or, Dieu veuille avoir pitié de nous et de ce pauvre royaume (1)! »

Dans la retraite, le ministre de la justice se livra à ses études favorites, à la culture des lettres; elles avaient nourri et fortifié sa jeunesse : elles consolèrent ses vieux jours. Il exprima son affection pour les siens, sa reconnaissance pour ses amis, les tendres sollicitudes de son patriotisme dans cette langue d'Horace qui lui était chère et que savaient si bien aimer et comprendre ses contemporains. Les travaux champêtres occupèrent ses loisirs et firent son bonheur. Il put goûter enfin les charmes de la vie privée, les joies de la famille. Entouré de sa couronne de petits enfants, il semble avoir quelque chose de la majesté des patriarches, sans jamais perdre l'exquise douceur du père le plus tendre. De temps en temps, dans cette solitude embellie par toutes les vertus, il tournait ses yeux vers l'avenir et s'élevait toujours avec la même énergie contre la guerre civile.

Il y a longtemps que les grands hommes éprouvent tous, l'un après l'autre, les amertumes de cet isolement où les laissent, quand ils sont descendus du pouvoir, ceux-là mêmes qui étaient leurs amis ou leurs protégés. L'Hospital vécut à peu près seul dans sa terre du Vignay,

(1) Manuscrits de Béthune.

« menant la vie de Laërte (1). » Il reçut pourtant quelques témoignages d'estime, qui honorent ceux qui en furent les auteurs. Ce n'était point de la flatterie, car on ne flatte guère ceux qui sont en exil, et, y eût-il eu de la flatterie, celle qui s'adresse aux vaincus a bonne grâce.

L'Italien Vacca alla le visiter; L'Hospital l'en remercia dans une épître où il aborde les plus hauts problèmes philosophiques et se compare, lui et son hôte, à ces illustres victimes de la jalousie que l'histoire retrouve à tous les siècles (2). N'est-ce pas, en effet, ainsi que le plus souvent on récompense ici-bas le génie et la vertu ?

Il pleura en vers touchants la mort de son ami, Jacques du Faur, et trouva, pour peindre l'affection qui les unissait, les accents les plus pathétiques. De nobles cœurs lui demeurèrent fidèles : Montaigne lui dédia les poésies de la Boétie, qu'il publiait (avril 1570). Montaigne s'honorait en honorant le ministre en disgrâce. « Ce léger présent, disait-il, servira à vous témoigner l'honneur et révérence que je porte à votre suffisance et qualités singulières qui sont en vous; quant aux étrangères et fortuites, ce n'est pas de mon goût de les mettre en ligne de compte. »

Pendant que L'Hospital vivait ainsi obscur et heureux, entouré de sa femme, de sa fille, de son gendre et de ses neuf petits-enfants, vénéré de ses fermiers, partageant son temps entre la religion, les lettres et les plaisirs des champs, prouvant que le sage trouve le bonheur partout,

(1) *Testament.*

(2) Nos duo, nos erimus documento.....
Neuter at invidiæ potuit vitare venenum
Quod plerumque bonis, communi re bene gesta,
Accidit, injustis a civibus et male gratis.

parce qu'il a partout avec lui le calme de sa conscience que devenait la France, que faisaient Catherine et Charles IX ?

La France, hélas! s'abîmait de plus en plus dans le malheur. De temps en temps, ces événements arrivaient jusqu'au chancelier et troublaient sa retraite. Il en était affligé, et quel Français, aujourd'hui encore, peut songer à ces lamentables calamités sans frémir de pitié et de douleur ?

La guerre allait recommencer : le conseil avait décidé l'arrestation de Condé et de Coligny; prévenus à temps, ils s'étaient enfuis à La Rochelle. Le premier prince du sang avait fui à travers ce royaume qu'il eût pu gouverner un jour, au milieu des souffrances les plus dures. A La Rochelle, les protestants virent une femme ranimer leur courage; Jeanne d'Albret leur présenta son fils : c'était Henri IV. Elle fit passer dans leurs âmes le feu qui animait la sienne. Bientôt recommença le jeu sanglant des batailles. Condé, qui avait échappé à tant de combats, succomba sous les coups d'un assassin (13 mars 1589). Etrange ressemblance avec le sort de Guise, son rival de gloire! Hélas! tel fut le malheur des temps que leur mort était à envier, comparée à celle qui attendait cet autre grand capitaine, non moins généreux que Guise et Condé, l'infortuné Coligny.

Deux fois victorieuse, à Jarnac et à Moncontour, Catherine fut encore la première à proposer la paix. On la signa à Saint-Germain. Les calvinistes obtenaient des avantages alors inouis : le libre exercice du culte dans deux villes par province, outre celles où il était déjà établi, l'admission à tous les emplois, quatre places de sûreté où ils pouvaient tenir garnison (8 août 1570). La

France respira de nouveau (1). « Comme on voit quelquefois sur mer une tempête affreuse suivie tout-à-coup d'un très-grand calme, ainsi, en France, après une des plus sanglantes guerres qui ait jamais été, on vit régner dans tous les esprits une sérénité inespérée et une union admirable. »

Dirai-je ce qui suivit ? l'accueil fait par Catherine aux chefs des huguenots, les fêtes qui furent célébrées pour le mariage du roi de Navarre et de Marguerite, sœur de Charles IX, et enfin ce douloureux événement que l'histoire, dans sa juste sévérité, appelle un lâche assassinat. Jour terrible, que la France pleurera à jamais comme un de ces jours d'opprobre et de deuil, où son noble front fut taché du sang de ses fils, où, de ses propres mains, elle déchira ses flancs avec la rage du désespoir !

Le vertueux chancelier aurait été, comme tant d'autres, victime de la fureur des assassins, mais Catherine de Médicis le sauva. Etait-ce le remords qui la dirigeait ? Peut-être ; peut-être aussi le repentir, la reconnaissance. Une bande d'assassins se présente et va droit au château du Vignay. L'Hospital est prêt à mourir ; sa famille, ses domestiques l'entourent, se serrent près de lui, le conjurent de pourvoir à son salut. — Rien, rien, répond avec calme l'intrépide vieillard, ce sera ce qui plaira à Dieu, quand mon heure sera venue. — Des cavaliers armés approchent, les serviteurs veulent se défendre, fermer les portes, et L'Hospital de s'y opposer par cette parole d'une simplicité sublime : Non, non, mais si la petite n'est bastante pour les faire entrer, qu'on ouvre la grande.

Cependant, une autre troupe de cavaliers accourt bride

(1) De Thou, L. 47.

abattue ; elle ordonne aux meurtriers de s'arrêter ; ceux-ci obéissent. Ces cavaliers étaient envoyés par la reine pour protéger le chancelier. Ils entrent, vont droit à L'Hospital, lui annoncent qu'on lui pardonne son opposition aux projets contre les huguenots. Et L'Hospital, d'un air froid, comme s'il eût encore commandé : J'ignorais, dit-il, avoir mérité la mort ou le pardon.

Les envoyés de la reine s'établirent dans sa demeure et y restèrent quelque temps pour le protéger lui et sa famille. Telle était en effet l'exaspération des ennemis des calvinistes que l'on ne connaissait d'autre respect que celui des armes.

Charles IX, lui-même, n'oubliait point son chancelier, comme le prouve la lettre suivante : « Monsieur le chancelier, je désire votre bien et conservation, autant que vous-même, et ai pouvoir et très-bonne volonté de vous maintenir avec tout ce qui vous appartient, étant tel que vous êtes et vous aimant, comme je le fais. Toutefois, puisque avez délibéré d'aller à Montargis, je désire que ce soit avec votre contentement. Je écris à ma tante, Madame la duchesse de Ferrare, de vous recevoir et accommoder, ainsi que méritez. J'aurai à plaisir que vous soyez en bonne santé et me faites entendre ce dont vous aurez besoin. Au demeurant, quant à l'abbaye de Val, que je vous avais donnée, je suis et serai toujours, en la même volonté, que j'étais de la vous donner et conserver de très-bon cœur. Priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur le chancelier, en sa garde sainte.

» CHARLES. »

Qui croirait que cette lettre, d'une si touchante sollicitude, ait été écrite par Charles IX, huit jours après la Saint-Barthélemy ?

La fille de L'Hospital était à Paris au moment des massacres; elle fut sauvée par la veuve du duc de Guise, cette Anne d'Est, dont la vertu s'éleva si haut au milieu des passions de son siècle. L'Hospital l'en remercia par une épître empreinte de la plus suave reconnaissance. Et en effet, quelle n'avait pas été sa joie, en revoyant sa chère Magdeleine, dont la vie lui était si précieuse et en qui vivait toute sa famille (1)!

Le noble vieillard avait été frappé au cœur par l'épouvantable catastrophe qu'avait éprouvée sa patrie; on eût dit qu'il ne conservait plus de force que pour remercier sa bienfaitrice, celle qui avait sauvé sa fille. Il avait trop vécu, puisqu'il avait vu cette journée, dont il put dire à l'exemple d'un de ses amis :

Excidat illa dies ævo; ne postera credant
Secula.... !

De sa main mourante, il écrivit encore à Catherine et à Charles IX, et combien furent touchantes ses dernières paroles à son roi, paroles non point de reproche ou de haine, mais d'amour et de dévouement! « Sire, je supplie à Dieu vous donner sa grâce et conduire de sa main en toutes vos affaires et au gouvernement de ce grand et beau royaume, qu'il a mis en vos mains, avec toute douceur et clémence, envers vos bons sujets, à l'imitation de lui qui est si bon et si patient à porter nos offenses et prompt à nous remettre et pardonner nos fautes. » Un père a-t-il jamais parlé à son fils avec plus de tendresse, et qu'il faut, pour savoir parler ainsi, un noble cœur!

(1) Tu plures animas servasti nuper in una,
Illam ipsam atque novem pueros et utrumque parentem :
Unius in vita, vitam debere fatemur
Omnes; credimus esse tuum quod vivimus omnes.

Deux mois après, il s'éteignait doucement, à peine âgé de soixante-sept ans (13 mars 1573) (1).

Il laissait après lui sa femme, sa fille, son unique héritière, son gendre Hurault de Bellesbat, neuf petits-enfants et une sœur, Françoise L'Hospital, qui avait embrassé la vie religieuse.

La mort l'avait frappé dans ce château du Vignay, en cette terre de Champmoteux, qu'il avait achetée pour moitié en 1560, de noble seigneur Claude de Châtillon, moyennant deux mille livres tournois; le vendeur lui fit donation de l'autre moitié. L'Hospital et sa femme figurent l'un et l'autre à ces actes de vente et de donation.

Celui qui avait si longtemps dirigé l'Etat, présidé les conseils du roi, fut enterré de nuit, avec une extrême simplicité. Nulles autres funérailles d'ailleurs ne pouvaient mieux convenir à l'austère grandeur de sa vie.

Le chancelier repose dans l'église du village de Champmoteux; sa veuve lui a fait élever un tombeau dans une chapelle latérale construite exprès; un monument modeste renferme les restes du grand citoyen.

M. Tardieu nous l'a fait connaître par de belles gravures, qui font honneur à son talent et témoignent de son religieux respect pour L'Hospital. Je lui emprunte sa description :

« Le monument est recouvert d'une large table de marbre noir, sur laquelle la statue du chancelier est couchée ; un oreiller avec des glands et des broderies soutient sa tête; il a les mains jointes et est supporté par une espèce

(1) Maturum ut celsa pendens ex arbore pomum
Concidit ad terram leviter spirantibus auris.
(Epît. de morte D. Brissacæ).

de matelas; le masque moulé avec un grand soin reproduit fidèlement ses traits.

» Deux consoles, surmontées de têtes d'anges, accompagnent les côtés du tombeau; il est orné de têtes de béliers et de guirlandes auxquelles est suspendu un médaillon, portant les armes du chancelier (1). Sur une plaque de marbre noir, incrusté au milieu de la face du tombeau, on lit cette inscription en lettres d'or :

Michael de L'Hospital
Excessit e rebus humanis
Die XIII Martii
Anno domini MDLXIII.

» Dans une niche, au fond, une plaque de marbre noir porte gravé ce qui suit :

» Michaeli Hospitalio, Francorum cancellario, Maria Morina, conjugi conjux, Magdalena patri, filia unica, Robertus Huraltus Bellebatus socero gener, Carolus, Michael, Robertus, Franciscus, Paulus, Joannes, Philemon, Margarita, Maria, avo nepotes neptesque mœstissimi posuere. »

Et plus bas :

« Regno Ludovici XVIII, favente et juvante Ludovico Lainé, regiæ rebus internis administro, monumentum viri præstantissimi civilium furorum injuria disjectum, fragmentis sedulo collectis, et ad pristinam effigiem signo fideliter restituto, Ludovicus Gabriel de Bizemont, fundi

(1) Ces armes étaient d'azur à la tour d'argent, posée sur un rocher de même, au chef cousu de gueules, chargé d'étoiles pointées d'or.

Il faut ajouter comme marque distinctive de la dignité de chancelier, un mortier de toile d'or rebrassé d'hermine, reposant sur l'écu, avec cimier figuré par la France, tenant les sceaux d'une main et de l'autre le sceptre de justice; le derrière s'appuyait sur deux grandes masses d'argent passées en sautoir.

dominus, unus e populi delegatis in consilium publicum legibus ferendis, reponi statuit, anno salutis MDCCCXVIII. »

Le domaine, rendu célèbre par le séjour du chancelier de Charles IX, est entretenu avec soin, et de nos jours encore, on retrouve à chaque pas le souvenir de l'antique et vénérable propriétaire. Honneur à ceux qui savent ainsi respecter et comprendre les grandeurs du passé!

La France n'a point oublié le ministre qui l'a servie avec tant de désintéressement et de courage. Sa statue orne le péristyle du Palais Bourbon, et le chancelier, majestueusement assis, au seuil du sanctuaire des Lois, semble l'honorer encore de sa présence. Près des Tuileries, que commença Catherine de Médicis, aujourd'hui réunies au Louvre, cet autre palais embelli par Charles IX, au milieu des grands hommes qui ont fait la gloire de la France, on aime à rencontrer aussi L'Hospital, non loin de l'historien de Thou, le fils de son ami (1). Et, ce qui vaut mieux que des statues, les belles ordonnances de Louis XIV, nos codes modernes conserveront à jamais parmi nous le souvenir du législateur d'Orléans et de Moulins. La France pourrait oublier son nom; elle conservera le bienfait de ses institutions; ainsi les œuvres des grands hommes sont la plus sûre garantie de leur immortalité. Les gouvernements passent, mais les grandes choses, le vrai, le bien demeurent.

L'Hospital nous a laissé des ouvrages d'une haute importance : son *Testament*, œuvre politique où il expose et justifie sa conduite à la tête des affaires; ses *Poésies latines* recueillies après sa mort, publiées par l'un de ses

(2) Une statue en marbre de L'Hospital a été placée à l'Hôtel-de-Ville d'Aigueperse le 3 novembre 1826.

petits-fils en 1585 et dédiées à Henri III ; ses *Harangues;* ses *Mémoires;* quelques *Lettres* en français ; enfin le traité retrouvé de nos jours et publié par M. Dufey de l'Yonne, *de la Réformation de la Justice* (1).

J'ai essayé de résumer dans un tableau rapide la vie de L'Hospital; il me reste à étudier ses ouvrages, à mettre pleinement en lumière l'élévation de ses idées politiques, la grandeur de ses réformes dans la justice, l'inaltérable noblesse de son caractère.

CHAPITRE II.

L'Hospital homme d'Etat.

S'il fallait juger les hommes et leurs principes par les résultats que, de leur temps, ils ont obtenus, L'Hospital ne mériterait guère d'éloges. Durant huit années, en effet, il a essayé d'établir, en France, la paix publique, la tolérance religieuse, et malgré son courage, l'autorité de sa vie, la force persuasive de son éloquence, les passions ont prévalu; il a vu se succéder les guerres civiles et il a fallu au royaume, après sa mort, encore plus de vingt ans de luttes pour arriver enfin à ce calme, que le chancelier appelait de tous ses vœux. Mais le succès n'est point la balance dans laquelle l'histoire pèse les hommes et les institutions. La politique qui, sans scrupule sur l'emploi de ses moyens, montre avec orgueil le but qu'elle a injustement atteint, a été, dès longtemps, flétrie par la cons-

(1) Nous avons, sans doute, perdu, sans qu'on puisse espérer les retrouver un jour, ses écrits sur le droit romain ; il avait, dans son testament, légué ses travaux à l'un de ses petits-enfants, avec mission de les terminer. Il ne paraît pas que sa volonté ait été remplie.

cience des honnêtes gens, de même que la loi morale proteste contre la théorie, qui n'a que le succès pour mesure et pour règle. Un succès légitime, immédiatement obtenu, peut sans doute rendre fier; mais, d'ordinaire, ce qui coûte le plus d'efforts et de temps est ce qui dure le mieux; tel on voit le chêne de nos forêts croître lentement, quelquefois durant des siècles, avant d'atteindre cette force majestueuse qui le maintient inébranlable au milieu des ouragans.

Ainsi en fut-il de L'Hospital. On peut le considérer comme un de ces hommes qui ont essayé de faire triompher dans le monde des institutions nouvelles. Il fut, en effet, sinon le premier, au moins l'un des plus intrépides défenseurs de la tolérance religieuse en France, au XVIe siècle. Sa vie, ces édits si nombreux, ces mesures réitérées, dus à son initiative, ont déjà laissé voir son caractère et ses principes politiques. Toutefois, il nous les a développés lui-même dans ses *Harangues* et ses *Mémoires*, avec une éloquence simple, émue, hardie; c'est là que se dessine admirablement son originale et noble figure.

Aussi faut-il maintenant retracer les principes de L'Hospital, considéré comme homme d'Etat; exposer avec fidélité et d'une manière complète ce qu'on appelle aujourd'hui, d'une expression assez heureuse, sa profession de foi politique; rechercher ce qu'elle vaut et pourquoi les idées du chancelier n'ont pu prévaloir. L'Hospital, en face de ses contemporains, se peignant et les peignant eux-mêmes par ses ouvrages, tel est le tableau que je me propose d'esquisser.

A la base du système politique de L'Hospital, s'il est permis d'appliquer au XVIe siècle cette expression moderne, comme sur un fondement inébranlable, on découvre

le respect le plus profond de l'autorité royale, à laquelle le chancelier, comme on l'avait généralement fait jusqu'alors, donnait une origine divine.

« Le roi ne tient la couronne de nous, mais de Dieu et de la loi ancienne du royaume ; il donne et distribue les charges et honneurs à qui lui plaît, tellement qu'on ne lui peut ni doit dire pourquoi (1). » « Ce n'est pas sans cause que les anciens appelaient les rois enfants de Dieu, parce que la plupart de leurs œuvres procèdent de Dieu (2). » « Le conseil, l'entreprise, l'exécution sont de Dieu, seulement le roi est le ministre (3). » « Tous sont sujets aux lois, excepté le roi seul (4). »

Telle est l'idée que L'Hospital a de la royauté; idée qu'il se plaît à développer en mille endroits divers, qui le domine et resplendit sur toutes ses harangues, qu'il s'adresse aux États, au Parlement, aux réformés, aux catholiques, qu'il gourmande les abus ou qu'il invite les esprits à la conciliation. Nul d'ailleurs avant la Réforme ne songeait guère à contester le principe d'une autorité consacrée par le respect unanime de tous les siècles. Les réformés troublèrent ce concert; on les entendit dire : « qu'ils étaient les rois, qu'ils donneraient des verges et bailleraient au roi un métier pour apprendre à gagner sa vie (5), » ou bien encore : « Qu'on nous montre dans la Bible si nous devons payer ou non; si nos prédécesseurs ont été sots et bêtes, nous n'en voulons point être. » Mais les Condé et les Coligny, on l'a vu, avaient

(1) Harangue aux Etats d'Orléans.

(2) Harangue au Parlement de Rouen.

(3) *Id.*

(4) Harangue aux Etats d'Orléans.

(5) Montluc.

toujours eu soin de protester qu'ils respectaient l'autorité du roi, qu'ils n'en voulaient qu'aux Guises, qu'ils se défendaient eux-mêmes et voulaient rendre à leur souverain son indépendance, compromise par des ambitieux.

A côté du roi, pour le conseiller et lui montrer la vérité, L'Hospital place au premier rang les États généraux. Rien, suivant lui (1), n'est plus digne d'un roi que de tenir les Etats, de donner audience générale à ses sujets, de faire justice à chacun : « Les rois ont été élus pour faire la justice et n'est acte tant royal faire la guerre que faire justice. » Puis, il ajoutait dans ce langage plein d'images et de souvenirs historiques, qui lui est familier : « Aussi dedans le scel de France, n'est empreinte la figure du roi armé et à cheval, comme en beaucoup d'autres parties, mais séant en son trône royal, rendant et faisant justice. A cette cause, la bonne femme qui demandait audience au roi Philippe, qui s'excusait à elle, disant qu'il n'avait isir de l'ouïr, eu grand raison de lui répliquer : Ne soyez doncques roi. »

Par la convocation des Etats, le roi ne diminue point sa puissance; car, s'il ne lui est nécessaire, il est bon et honnête pour lui de prendre conseil de ses sujets. Refuser de communiquer avec son peuple, c'est retourner au despotisme oriental ou à la molle indifférence des rois fainéants. D'ailleurs, « ce qui est loué en une famille doit être trouvé bon en un royaume; » or, plus les rapports entre les membres d'une même famille sont fréquents, plus ils ont de charmes. Aussi, à peine a-t-il reçu les sceaux que sa première mesure est de demander la convocation des Etats, et si, plus tard, nous ne voyons plus

(1) Harangue aux Etats d'Orléans.

les députés de la nation réunis qu'une fois, les agitations des partis firent seules redouter leur convocation ; L'Hospital, du moins, chercha à s'aider des lumières de ces assemblées restreintes, qui se composaient de l'élite de la noblesse, de la magistrature et du clergé.

Gouverner avec le secours des Etats généraux, c'était anéantir les projets des grands, conduire la royauté dans cette voie où rien ne devait entraver le bien public. Pour y réussir, il fallait la paix ; la paix, ce bienfait qui vaut mieux que les conquêtes, qui n'est comparable qu'à une liberté sage, dont elle est la sœur et la meilleure amie, qui la défendit mieux, la conseilla avec plus d'énergie, la rechercha avec plus d'ardeur que L'Hospital ? Tel fut son désir d'assurer la paix au royaume qu'on peut affirmer sans crainte qu'il subordonna à cette pensée tous ses desseins, tous ses efforts, de sorte qu'il ne prêcha la tolérance que pour épargner à l'Etat les malheurs de la guerre civile. Il est même remarquable qu'il a été amené à défendre la liberté de conscience successivement et par degrés.

L'histoire offre peu de spectacles plus intéressants que le progrès lent, mais toujours sensible de cette liberté.

Quelques esprits ont cru faire honneur à L'Hospital en lui prêtant les idées et les théories philosophiques d'une autre époque ; ils ont mis dans sa main le drapeau de je ne sais quelle doctrine, qui n'est guère que scepticisme ou indifférence ; ils l'ont transformé en philosophe stoïcien, contemplant, d'un air impassible, les erreurs de ses contemporains et cherchant à y remédier par les spéculations de la raison pure. Le vertueux L'Hospital, homme de foi, autant et plus peut-être qu'homme d'Etat, n'eût point voulu de cet étrange honneur. Il a cherché à établir la liberté religieuse, par conviction sans doute, mais aussi et

surtout parce qu'elle était l'unique moyen de donner au pays épuisé le repos. Amour du roi, amour de la paix et, comme conséquence, liberté de croyance, telle est la triple idée à la lueur de laquelle il convient de juger L'Hospital.

Sans doute on ne trouvera point, dans ses ouvrages, ces idées aussi nettement précisées, et ce serait s'égarer étrangement que d'espérer y rencontrer formulée en règle et, pour ainsi dire, armée de pied en cap, une théorie politique rigoureuse. L'Hospital avait trop de souci de la prospérité du royaume pour s'arrêter à bâtir des systèmes; homme pratique, aimant à descendre dans tous les détails, s'y arrêtant même avec complaisance, il savait toute l'influence des événements sur les déterminations humaines et il eut le tact d'en profiter plus d'une fois.

Ame honnête, le chancelier était naturellement opposé aux mesures violentes. Aussi le vit-on combattre sans cesse les rigueurs contre les protestants, rigueurs inutiles, ne servant qu'à faire détester l'autorité du roi. De la persécution naissent les séditions, « et toute sédition est mauvaise et pernicieuse aux royaumes et républiques, encore qu'elle eût bonne et honnête cause, et il vaut mieux à celui qui est auteur de sédition souffrir toutes pertes et injures plutôt que d'amener guerres civiles en son pays (1). » Or, de toutes les séditions, il n'en est point de plus dangereuse que celle qui a pour cause la religion. En effet, « c'est folie d'espérer paix, repos et amitié entre les personnes qui sont de diverses religions; tellement que la conjonction de religion passe celle qui est à cause du pays, par contraire la division de religion est plus grande et lointaine que nulle autre (2). »

(1) Harangue aux Etats d'Orléans.
(2) Harangue aux Etats d'Orléans.

Quand L'Hospital parlait ainsi, il espérait fermement pouvoir réunir les catholiques et les réformés, et il ne concluait encore qu'à la suspension des poursuites dans l'attente du concile. Il demandait, non la liberté de conscience, mais la cessation de violences qui irritaient son cœur.

Voilà le premier aspect des idées de L'Hospital.

L'édit de Romorantin, qu'il appuya, les ordonnances de janvier, d'avril et de juillet 1561, en furent l'expression pratique. Ces moyens demeurèrent sans résultat et ils devaient, en effet, rester stériles. Quel bien pouvait produire une demi-mesure, qui arrêtait, il est vrai, l'effusion du sang, mais refusait aux calvinistes l'exercice de leur culte? Il était défendu de s'injurier par les expressions blessantes de huguenot et de papiste; mais une pareille défense était une goutte d'eau sur un incendie : le mal était au fond, non à la surface. Le chancelier le reconnaissait lui-même : « Cette opinion de nouvelle religion est entrée si avant ès esprits des hommes qu'ils ne veulent attendre qu'il en soit décidé par le concile (1). » Permettre aux exilés de rentrer, mais à la condition de vivre en catholiques, c'était, ainsi que le faisait remarquer le Parlement, donner passage aux abus et aux difficultés les plus inextricables. Car qui serait juge de la conduite des réformés? S'ils n'observaient pas l'édit, ils encouraient les peines de l'hérésie. On serait dès lors obligé de sévir et, comme il n'y avait guère apparence que les calvinistes abjurassent si aisément leurs erreurs, il eût mieux valu laisser subsister les anciennes ordonnances. C'était rigoureux, mais logique. On sait que l'édit ne fut

(1) Harangue au Parlement de Paris, Juin 1561.

enregistré que sur le commandement du roi : le mal nous presse tant, avait dit Catherine de Médicis, qu'il a besoin d'un prompt remède. Le mal pressait, en effet, et le chancelier se vit bientôt entraîné par les événements. L'histoire a reconnu plus d'une fois qu'ils ont, en effet, une logique inexorable.

On avait tenté « toutes les voies, tant douces que âpres. » Les édits d'Amboise, de Romorantín, de Fontainebleau, de Saint-Germain, loin de remédier au mal, semblaient plutôt l'avoir envenimé. Alors L'Hospital fait un pas en avant, et ses principes de gouvernement prennent un aspect nouveau qu'il est facile de reconnaître. Jusque-là, on ne s'était guère adressé qu'aux réformés; le chancelier va chercher à fléchir la rigueur de l'Eglise catholique : n'osant pas encore déclarer les calvinistes indépendants en matière de foi, il tente la conciliation, il invite les deux partis à de mutuelles concessions. La lettre écrite par Catherine au pape le 4 août 1561 et la réunion du colloque de Poissy n'eurent pas d'autre but.

Cette lettre fameuse avait été inspirée à la reine-mère par Monluc, évêque de Valence, et le chancelier. Si l'on ne peut affirmer qu'elle ait été rédigée par ce dernier lui-même, elle est certainement l'expression fidèle de ses principes. Ecrite avec une liberté toute française, elle est modérée, mais ferme et toujours habile.

Catherine de Médicis exposait au pape Pie IV que le nombre des protestants était tellement accru qu'on ne pouvait plus le contenir par la force des armes; les réformés, d'ailleurs, ne paraissaient pas devoir être exclus de la communion de l'Eglise, attendu qu'ils admettaient les principaux points de la doctrine catholique, quoiqu'ils

différassent sur d'autres. Il appartenait à l'Eglise de relâcher quelque chose de sa discipline et de ses pratiques par déférence pour tant de fidèles qui la quittaient. Ainsi, elle devait défendre les images, abandonner les cérémonies accessoires dans l'administration des sacrements, rétablir la communion sous les deux espèces, introduire l'usage de la langue vulgaire dans les offices, supprimer les messes particulières et les fêtes qui sont l'objet de scandales. « Au reste, ajoutait la reine-mère, les gens de bien veulent que le Souverain-Pontife ne perde rien de son autorité, que l'on conserve le respect et l'obéissance qui lui sont dus, qu'on n'admette aucun changement, aucune innovation dans la doctrine, et que, si les ministres sont coupables de quelque faute, on n'abolisse pas pour cela le ministère, dont l'autorité doit toujours subsister (1). »

(1) « Le nombre de ceux qui se sont séparés de l'Eglise romaine est si grand qu'on ne peut plus le contenir par la rigueur des lois et la force des armes. Il est devenu si puissant par les nobles et par les magistrats qui ont embrassé ce parti, il est si bien uni, il acquiert tous les jours tant de force, qu'il se rend formidable dans toutes les parties du royaume. Cependant, par une grâce particulière de Dieu, il n'y a parmi eux ni anabaptistes, ni libertins, ni aucun partisan des opinions qu'on regarde comme monstrueuses. Tous admettent les douze articles du symbole, comme ils ont été expliqués par les quatre conciles œcuméniques. Aussi plusieurs catholiques des plus zélés croient qu'on ne doit pas les retrancher de la communion de l'Eglise parce qu'ils pensent différemment sur quelques autres points; qu'on peut les tolérer sans danger et que ce serait un achèvement à la réunion de l'Eglise grecque avec l'Eglise latine. Plusieurs personnes d'une grande piété se flattent que si on terminait de cette manière les différends de religion, Dieu, qui assiste toujours les siens, dissiperait les ténèbres et ferait briller aux yeux de tous la lumière de la vérité. Ils pensent que si Votre Sainteté ne goûtait pas ces avis et qu'il fallût attendre les secours du concile général, on devrait, du moins, parce que le mal presse, chercher dès à présent des remèdes particuliers

Il y aurait trop à dire sur cette lettre pour que j'entreprenne une discussion intéressante, sans doute, mais longue et nécessairement religieuse. Or, je désire ne point oublier que je me suis proposé une étude historique et littéraire, point une polémique doctrinale. Catherine de-

pour faire revenir ceux qui sont séparés et pour retenir ceux qui sont demeurés unis; que, pour gagner les premiers, il n'y a point de meilleur moyen que l'instruction, les conférences pratiques et fréquentes entre ceux de l'un et l'autre parti...... Que Dieu ayant surtout défendu l'usage des images, et saint Grégoire l'ayant désapprouvé, on devrait absolument les bannir au moins du lieu destiné à l'adoration et au culte public de la Divine Majesté; qu'on pourrait omettre dans l'administration du Baptême les exorcismes et les formules de prières qui n'entrent point dans l'institution de ce sacrement, et qu'il suffirait d'y employer l'eau et les paroles conformément au précepte divin; que non seulement il n'était point nécessaire, mais qu'il y avait même quelque danger à mettre de la salive dans la bouche de l'enfant qu'on baptise. Ces personnes sont persuadées qu'on doit rétablir pour tous les chrétiens, sans distinction, l'usage entier de la sainte communion, les deux espèces, et que l'autorité du concile de Constance, qui ne doit pas l'emporter sur la loi de Dieu, n'est point un obstacle à ce rétablissement. Plusieurs sont encore scandalisés de voir communier une ou plusieurs personnes, contre l'institution divine, sans avoir fait les prières qui doivent précéder la communion et qui doivent être entendues de tous et sans qu'on ait auparavant expliqué l'usage de ce redoutable sacrement. C'est pourquoi un grand nombre de personnes pieuses souhaitent de voir rétablir l'ancien usage de l'Eucharistie; que, suivant cet usage, les évêques assemblent le premier dimanche de chaque mois, ou plus souvent, si on les en priait, ceux qui veulent communier; qu'après avoir chanté des psaumes en langue vulgaire, tous fassent une confession de leurs péchés...... Qu'on fasse des prières publiques.....; qu'ensuite on explique quelques endroits du saint Evangile ou des épîtres de saint Paul sur l'usage de la sainte Eucharistie, et qu'on admette tous les assistants à la communion sous les deux espèces; qu'on abolisse la fête du Corps du Seigneur nouvellement établie, qui donne lieu à bien des scandales et qui n'est point nécessaire, ce sacrement n'ayant pas été institué pour la pompe et pour le spectacle, mais pour engager les fidèles à une adoration et à un culte en esprit. »

Histoire de de Thou, Liv. 28, Edit. de Londres, 1734.

mandait au pape de se prêter à des tempéraments, à des concessions ; pour en juger, il suffit d'avoir étudié sérieusement et sans passion les principes de la réforme.

Jusque-là, les protestants n'avaient jamais encore pu exposer publiquement leur doctrine : qu'on entende nos raisons, disaient-ils, qu'on juge si nous sommes hérétiques, si nous méritons d'être poursuivis. Le colloque de Poissy est la première assemblée où ils ont élevé la voix en face et sous la protection du roi. On entendit L'Hospital y déclarer que les calamités qu'éprouvait le pays avaient pour cause la corruption des mœurs, les fautes et les crimes, dont Dieu voulait punir tous les ordres de la nation. Conseiller au roi de se mettre tout d'un côté, c'est lui dire de prendre les armes, pour faire combattre les membres par les membres, pour ruiner le corps. Ce qui est du devoir du prince, c'est de procurer la prospérité extérieure de ses sujets et principalement le salut de leurs âmes (1) ; pour cela, il ne faut user de violences, mais de suffisantes raisons, car la foi qui est contrainte n'est plus la foi. Or, il paraît difficile de convaincre les évangélistes d'hérésie, car ils ne sont ni ariens, ni manichéens ; ils reçoivent l'Ecriture, le symbole de Nicée, les quatre principaux conciles et se bornent à demander que l'Eglise soit ramenée à sa pureté primitive.

On le voit, L'Hospital a pour point de départ la foi, que les protestants mettent aussi toujours en avant pour justifier leur résistance. Il accorde la tolérance comme un droit, comme une conséquence de la soumission des calvinistes aux enseignements fondamentaux de l'Eglise. Comment persécuterait-on les huguenots ? Ils soutiennent

(1) Harangue au colloque de Poissy.

qu'ils ne sont point hérétiques ; s'ils étaient convaincus d'hérésie, la conclusion serait sans doute toute différente.

Mais le chancelier avait un esprit trop logique pour ne pas sentir le côté vulnérable d'une pareille argumentation. Les protestants affirment qu'ils suivent la véritable foi de l'Eglise, et pourtant, ils ont des assemblées nouvelles, des pratiques tout-à-fait inconnues. Ecoutez la réponse :

« Quant à leurs assemblées, il ne les faut point séparer de leur religion, car ils croient que la parole de Dieu les oblige étroitement de s'assembler pour ouïr la prédication de l'Evangile et tiennent cela pour un article de foi. Tellement que pour le leur défendre, ils ne s'en abstiendront pourtant, tout ainsi qu'on n'a jamais pu les faire départir de leur religion. »

La nécessité, non plus le droit cette fois, commande la tolérance.

Désireux de voir la France pacifiée, le chancelier ne croit pas qu'on doive attendre le concile général; d'ailleurs une assemblée de Français guérira plus sûrement les maux du pays, qu'elle connaît mieux. Objecterait-on qu'on ne peut tenir deux conciles à la fois ; mais il en a déjà été ainsi à plusieurs reprises dans le passé ; et puis, rien n'empêchera de soumettre à l'approbation du Pape les résolutions qui auront été arrêtées ; que tous les prélats travaillent donc avec simplicité et sans crainte à apaiser les différends entre les protestants et les catholiques ; qu'ils aient en vue uniquement la gloire de Dieu ; qu'ils évitent toute subtilité de discussion ; qu'ils se contentent de la parole de l'Evangile, à l'exemple de cet humble prêtre qui confondit les plus savants docteurs de Nicée. Ainsi parlait le chancelier.

Il n'avait pas manqué de rappeler aux évêques qu'ils étaient juges dans leur propre cause ; c'était ce à quoi les réformés avaient voulu s'opposer en demandant que le roi présidât les conférences et que leurs adversaires fussent entendus seulement comme parties. Qui ne voit qu'ils inspiraient ainsi au pouvoir civil le désir de substituer son autorité à toute autre pour la décision même des choses de la foi. L'appât était dangereux et l'on touchait de près à cette étrange doctrine si souvent formulée depuis : *cujus regio , ejus religio.* Poussées à leurs conséquences extrêmes, les opinions du chancelier auraient pu conduire jusque-là. N'avait-il pas rappelé Constantin, présidant le concile de Nicée? Sa harangue traçait aux prélats plus que les formes de la discussion; elle leur dictait presque leur conduite. Là était le danger. Qui sait ce qu'aurait pu devenir l'Eglise en France si, au lieu d'avoir un roi enfant, le pays eût eu à sa tête un prince hardi comme Henri VIII?

Heureusement le cardinal de Lorraine marqua à l'autorité royale la limite de ses droits; il affirma hardiment la suprématie de l'Eglise et des évêques sur le pouvoir civil, pour tout ce qui regarde la foi (1). La doctrine catholique attaquait ainsi immédiatement la base d'un système dont les conséquences sont assez connues de nos jours encore en Europe.

On a vu quelle fut l'issue du colloque : la conciliation espérée fut démontrée définitivement impossible, et le chancelier, qui s'était flatté de déterminer les huguenots à accepter au moins la confession d'Augsbourg, n'eut que l'amertume de ses regrets.

(1) De Thou, L. 28.

Il ne restait plus qu'à choisir entre les supplices ou la tolérance, entre l'extermination ou la liberté. L'Hospital fit un dernier pas et voulut assurer enfin aux calvinistes la liberté religieuse. C'est le troisième aspect de ses idées politiques. A ce progrès, on doit le célèbre édit de janvier 1562.

Quelle est la cause des querelles religieuses qui désolent le royaume? Le chancelier répond sans jamais hésiter ni varier : « Le jugement impénétrable de Dieu, qui a voulu, pour nous faire rentrer en nous-mêmes, nous punir, comme nous le méritions de notre peu de religion, de ce déluge de vices, dans lesquels nous nous faisions un plaisir et une gloire de nous plonger. »

Tous les remèdes employés pour guérir ces maux ont été impuissants ou dangereux ; il faut abandonner les controverses et ne s'occuper que des moyens propres à faire vivre tous les sujets dans la paix et l'obéissance qu'ils doivent au roi. Il n'est plus besoin d'examiner laquelle des deux religions est la meilleure ; il s'agit non d'établir la foi, mais de régler l'État, et pour la première fois, le chancelier fait entendre à la vieille société française ces paroles, qui la durent profondément étonner : « Plusieurs peuvent être citoyens, qui ne sont pas chrétiens, même l'excommunié ne laisse pas d'être citoyen. Et peut-on vivre en repos avec ceux qui sont de diverses opinions, comme nous voyons en une famille, où ceux qui sont des catholiques ne laissent pas de vivre en paix, aimer ceux de la religion nouvelle. » Et il ajoutait naïvement : « Il en faut faire comme l'on dit que *vitia uxoris aut sunt tollenda aut toleranda.* » Ainsi, qu'on ne l'oublie pas, la tolérance est fondée sur la nécessité politique ; la chercher plus haut avec L'Hospital, c'est le contredire lui-même.

L'édit de janvier donne alors aux protestants une liberté réelle et sincère. Il sera la base de toutes les ordonnances de pacification et de tous les traités qui suivront. On verra le ministre de la royauté le défendre avec persévérance, y rappeler sans cesse Catherine de Médicis comme à l'une de ces règles que la raison et l'expérience doivent maintenir au milieu des agitations des partis, des excès de la victoire ou des frayeurs de la défaite. Il pressera les parlements de veiller à son exécution ; à Rouen, à Paris, à Bordeaux, toujours au nom de l'intérêt de l'Etat, il fera briller aux yeux des cours souveraines cette tolérance noble et désintéressée, ferme sans rigueurs, modérée sans faiblesse, qui ne pénétrait que très-lentement les esprits même les plus éclairés.

Dans ses lettres à ses amis, il revient cent fois sur l'objet favori de ses pensées ; pour mieux convaincre, il multiplie les comparaisons, les digressions ; il est tour à tour énergique, insinuant, plein de verve, quelquefois même attendrissant. Il peint les horreurs de la guerre, il essaie d'émouvoir les cœurs par le spectacle de tant de calamités, et lorsqu'il a épuisé toutes les raisons, démontré la nécessité de vivre en paix, de tolérer l'erreur, le souvenir des malheurs dont il a été témoin, la crainte de leur retour lui arrachent ces paroles, noble expression de son patriotisme : « Dieu ne me fasse pas tant vivre que je voie cette désolation, car je verrai ce que j'ai toujours craint le plus, la ruine de mon pays et la perte de l'Etat de mon roi » (1).

Plus tard encore, loin de la cour et des grands, le vieillard, près de mourir, appellera sur sa patrie des jours

(1) *Mémoire sur le but de la guerre et de la paix.*

meilleurs, des jours de liberté, dont il ne devait, hélas! pas même voir l'aurore!

> O mihi tum veniat non injucunda seni mors,
> Regibus antiquis sua reddita regna tuenti
> Atque meos cives in libertate manentes!

Puissé-je voir, avant de mourir, mes anciens rois rétablis dans leur pouvoir, mes concitoyens affermis dans la liberté, je quitterais alors la vie sans regrets, et la mort couronnerait dignement ma vieillesse.

Tels furent, au point de vue de la liberté religieuse, les principes de L'Hospital. On ne saurait méconnaître leur grandeur ; toutefois, la philosophie peut leur reprocher de ne pas établir sur ses véritables bases la tolérance en fait de culte, et du point de vue religieux, c'est-à-dire du point de vue de L'Hospital lui-même, ils ne sont pas exempts de critique.

En effet, en tolérant les idées nouvelles, L'Hospital, au nom de la loi civile, inspirait aux protestants des croyances qu'alors ils acceptaient sans murmure, mais que la force même de leur principe les a conduits à attaquer ou à nier depuis. La philosophie peut voir là une atteinte aux droits de la liberté humaine. « Dans une constitution politique, dit un publiciste moderne, on ne doit prescrire ni croyance, ni profession de foi religieuse. La religion appartient tout entière à la morale; elle gouverne l'homme dans son intérieur, et seule a droit de demander des comptes à la conscience. Les lois, au contraire, se bornent aux choses extérieures; elles se tiennent, pour ainsi dire, aux portes et hors la maison des citoyens; toute loi civile sur la religion en ébranle les fondements, car en imposant

un devoir comme nécessité, la loi fait disparaître le mérite de la foi, qui est la base de la religion. »

Ainsi le décident à la fois la raison et l'expérience.

De telles idées étaient peu en harmonie avec les habitudes de la société du XVIe siècle ; aussi le point de départ de L'Hospital est-il toujours l'enseignement chrétien des premiers siècles; cet enseignement, les réformés l'acceptent, s'en prétendent les vrais défenseurs. L'Hospital l'accepte comme eux, le leur rend légalement obligatoire. Dès lors que peut-il répondre aux catholiques revendiquant pour l'Eglise seule le droit de prononcer sur les matières de foi, de définir le dogme et de condamner l'hérésie?

Il faut le reconnaître d'ailleurs, quelques critiques qu'on puisse adresser aux raisons dont il s'est servi pour plaider la cause de la tolérance, nul, au XVIe siècle, ne comprit mieux que lui la nécessité d'affermir la paix intérieure, en élevant la royauté au-dessus de tous les partis qu'elle protégerait tous contre leurs propres excès. Quels nobles accents l'amour de la patrie n'inspira-t-il pas à son âme? combien il fut vif, pressant, éloquent! Lisez son *Mémoire sur le but de la guerre et de la paix*, et dites si l'on peut avoir plus de candeur et de bon sens, plus d'adresse et d'honnêteté? Le principe est toujours le même : « La cause du roi est plus juste, je le crois ; » mais qu'importe? l'humanité, l'intérêt de l'Etat, du roi même, les inconvénients de la lutte, les chances incertaines de la victoire, la nécessité de recommencer sans cesse des combats meurtriers et jamais décisifs, L'Hospital n'oublie rien de ce qui peut faire triompher la cause de la paix. Sujet fidèle, il ne voudrait pas conseiller une humiliation à son roi ; mais, en traitant avec les réformés, le

roi ne capitule pas, et quoi de plus honorable, de plus magnifique pour un roi que de donner des lois à ses sujets sans diminuer leurs devoirs, sans affaiblir ses droits? Plein des souvenirs de l'antiquité, le chancelier essaie d'enivrer le cœur de Charles IX de la gloire de ces grands hommes qui méritèrent le titre de pacificateurs de leur pays, et que les conquérants, avec toutes leurs victoires, n'ont pu égaler. Il montre à son royal élève l'affection des peuples, le titre de père de ses sujets comme le résultat de sa clémence et la plus belle récompense à laquelle il puisse aspirer.

Certes, cette politique eût été glorieuse, fertile en grandeurs de tout genre; pourquoi donc la France, où de tout temps les grandes choses ont été accueillies avec transport, a-t-elle si longtemps attendu avant d'en voir le triomphe? Quels obstacles ont retardé sa marche? A quelle société, à quels hommes s'adressaient donc ces maximes de tolérance et de paix?

La société du XVIe siècle a été souvent étudiée et presque toujours jugée avec passion; entraînés par de séduisants préjugés, la plupart ont été excessifs dans la louange ou dans le blâme. Ces exagérations ne conviennent point à la dignité de l'histoire. Il ne faut pas que le prestige du passé nous aveugle sur les défauts, sur les vices mêmes de nos pères; mais il ne faut pas non plus, par amour du présent, envelopper les siècles qui nous ont précédé dans une sorte de réprobation ignorante, comme si le grand et le bien ne se rencontraient dans l'humanité que depuis quatre-vingts ans. Non, on l'a dit avec raison, en France la grandeur et la liberté sont anciennes; ce qui est moderne, c'est cet égoïsme étroit et jaloux qui poursuit le passé, sans doute parce qu'il ne peut l'égaler ni même le comprendre.

L'Hospital parut au milieu d'une société travaillée par les sentiments les plus opposés. L'ambition, l'avarice, la haine, l'amour de la vengeance, la corruption des mœurs, l'abaissement des caractères, la faiblesse, unie à la cruauté, dominaient, à des degrés divers, la noblesse, la cour, le peuple. Lorsque furent terminées les guerres étrangères, l'activité du pays se replia sur elle-même; de là cet esprit de trouble, cet amour des agitations, ces ligues incessantes, qui semblaient un besoin pour cette société remuante, capricieuse, facile à se porter brusquement aux plus contraires excès.

On combattit avec acharnement sous prétexte de religion, et beaucoup ne croyaient pas : L'Hospital se plaint avec douleur de l'athéisme que voilait ce prétendu zèle pour la foi. Il s'élève avec énergie contre ces hommes qui renversent les temples, quoiqu'ils disent ne s'attaquer qu'aux abus, et gourmande ses contemporains de faire servir à la satisfaction de leurs passions les plus respectables et les plus saintes institutions. Ceux qui, dans les classes populaires, ont embrassé la réforme, croient bien encore sans doute, et dans le principe, leur bonne foi était complète, leurs convictions sans arrière-pensée. Mais les grands qui les mènent obéissent aux entraînements de la jalousie et de l'ambition.

Qu'un pouvoir ferme, incontesté, puisse s'élever audessus de ces rivalités, toutes ces agitations se calmeront peu à peu, et l'autorité d'un seul ne fera que profiter de ces luttes isolées. Mais si le char de l'Etat est conduit par une main faible, le pays et le pouvoir royal courront de grands dangers. Le chancelier l'avait parfaitement compris : « Véritablement de ce temps, pour la jeunesse de notre roi, plusieurs sont plus prompts à soi manifester.

qui se tiendraient cachés et couverts. » Dans les camps, dans l'église, sous la robe, dans les conseils du roi, partout, je rencontre des grands hommes; mais au milieu de ce bouleversement des esprits, il leur manque un lien qui les fasse concourir ensemble à la prospérité de l'Etat et les unisse au pouvoir. Les Condé, les Guise, les Coligny, les cardinal de Lorraine, les Monluc, les Marillac ne le cédaient guère, pour la vigueur et le courage, aux Turenne, aux Vendôme, aux Louvois, aux Colbert ; seulement, il leur manqua Louis XIV, et tant de talents n'attirèrent souvent que des calamités sur le royaume, dont ils devaient procurer le bonheur et faire la gloire.

Une femme gouvernait alors la France; étrangère, épouse d'un roi, mère de trois rois, elle occupe une grande place, peut-être la plus considérable dans l'histoire de la seconde moitié du XVIe siècle. Cette femme, qui tant de fois n'a eu pour juges que la passion ou la haine, c'est Catherine de Médicis. Italienne, fille de ces marchands qui, par leur protection pour les savants, ont obtenu une place d'honneur dans l'histoire, elle eut toutes les qualités et presque tous les défauts de sa race et de son pays. Timide, belle et pourtant sans crédit à la cour de François Ier, chaste, à une époque où les femmes ne l'étaient guère, ou affectaient de ne l'être plus, elle sut toujours ramener à elle le cœur de l'infidèle Henri et supporter avec patience l'altière et quelquefois insolente Diane de Poitiers. « *Dix ans, sans avoir de lignée,* » elle donne à la France plusieurs rois et des reines à l'Europe. Appelée au pouvoir, elle essaie d'appliquer en France la politique italienne; elle divise pour régner. Les princes et les nobles tantôt sont ses amis, tantôt lui font ombrage. Aujourd'hui elle incline du côté des Guises, demain elle

tendra la main aux protestants. L'Hospital travaille à affermir cette âme inquiète par la perspective d'une autorité sans partage. Catherine est séduite; elle est femme, elle est mère; à ce double titre, elle se rend. Le chancelier arrache à son cœur de nobles mouvements. Puis la crainte et l'amour de la nouveauté triomphent. Sa politique d'équilibre, qu'une main virile n'aurait peut-être pas su maintenir elle-même, fait peser sur le royaume des maux affreux. Animer les partis les uns contre les autres, pour établir sur leurs ruines l'autorité royale désormais sans rivaux, telle fut sa pensée; cette pensée ne manquait pas de grandeur; il y manquait la moralité. Indifférente, sans passion pour la vertu aussi bien que pour le crime, elle vit dans les mouvements du parti protestant les dernières étincelles de la féodalité et favorisa définitivement le parti catholique. Sans être cruelle, elle fut entraînée à commander ou à tolérer des actes de cruauté; toujours disposée à faire la paix, elle appuyait sincèrement le chancelier qui la demandait, pour l'abandonner ou au moins ne plus le défendre bientôt après. Active, intrigante, pleine d'un courage au-dessus de son sexe, sachant travailler avec ardeur et dispenser les plaisirs avec grâce, amie des arts, souvent bienfaisante, elle figure parmi les grands noms du passé. L'Hospital a chanté sa beauté, vanté sa douceur, célébré sa prudence; forcé de se retirer, il n'a pour elle ni reproches, ni haine; Catherine écrit au chancelier dans sa retraite; ses lettres sont empreintes de respect et de déférence. L'austère L'Hospital lui écrit à son tour, même après la Saint-Barthélemy, et à cette reine qu'il a si souvent louée dans ses vers, il ne sait que dire encore : « Madame, je chercherai toujours à vous obéir et contenter en toutes choses, qui seront en ma puissance, comme

j'ai toujours ci-devant fait, s'il vous plaît remettre en mémoire, non par flatterie, mais par honneur, devoir et amitié que je vous porte. » Enfin, dans ce testament, où le chancelier, avant de mourir, jugeait les hommes et les événements, il a inséré une dernière et solennelle protestation en faveur de Catherine, comme s'il eût pressenti toutes les accusations que l'avenir amasserait contre sa mémoire (1).

Catherine vit autour d'elle l'Angleterre grandir et prospérer sous la main vigoureuse d'Elisabeth; la puissance de la maison d'Autriche arriver, sous Philippe II, à son apogée; l'empire Ottoman lui-même trouver dans le despotisme le secret d'une puissance redoutable; qui sait si elle n'eut pas l'ambition de préparer à la France les mêmes destinées? Elle imitait Louis XI. Richelieu et Louis XIV, avec plus de succès et de dignité surtout, suivirent une politique qui ne s'écartait guère de la sienne. On l'a voulu représenter comme un esprit brouillon, sans suite et sans principe, comme une femme frivole, superstitieuse, dévote pour cacher ses vices; en un mot, comme un type hideux de bassesse et d'hypocrisie. Ce n'est connaître ni Catherine de Médicis, ni son siècle; il ne faut pas rejeter sur elle seule tous les crimes qu'elle laissa commettre. L'exaspération des masses eut une large part dans la catastrophe de la Saint-Barthélemy, et un bras qu'on ne pouvait plus arrêter, le bras du peuple, s'appesantit sur la France et se fit sentir avec une effroyable énergie.

A côté de Catherine de Médicis, l'histoire a depuis long-

(1) Illud non debeo reticere mali mihi nihil a rege reginaque accidisse, quidquid accidit, invitis iis accidisse.

temps placé les Guises. Ce ne fut point, en effet, un homme ordinaire que ce prince de l'Eglise, couronné d'honneurs et de dignités ecclésiastiques dans son pays, craint et respecté en Italie, orateur éloquent, diplomate consommé, ayant su ajouter à l'illustration de sa maison la gloire, plus haute encore, du dévoûment à l'Eglise et à la royauté.

Son frère, le duc François de Guise, près de qui on aime à trouver la douce figure d'Anne d'Est, celle que son siècle appela du nom bizarre, mais énergiquement expressif, de *Vénus la Sainte*, modèle accompli de toutes les vertus et de toutes les grâces, Guise, le vainqueur de Metz, le sauveur de la France, est une de nos plus pures gloires militaires. Le cardinal était d'un caractère vif et impétueux; son frère, d'un esprit doux et modéré (1). Décoré par le Parlement de Paris du beau nom de conservateur de la patrie, respecté et aimé des Espagnols eux-mêmes, qui ne l'appelaient que le grand duc de Guise, honnête, généreux, ayant conservé au milieu des camps l'aménité de ses mœurs, chéri des soldats, n'ayant jamais éprouvé de défaites, il avait la bravoure des anciens chevaliers, le génie militaire, la patience et la perspicacité des temps modernes. Trois fois lieutenant-général du royaume, il n'avait pourtant que le grade de capitaine des gendarmes; mais comme personne ne s'avisait de lui donner des ordres, il était, suivant un de ses contemporains, le général des généraux. L'Hospital, transporté d'admiration pour ses exploits, a célébré, dans des vers qui ont la magnificence et l'entraînement du genre lyrique, les triomphes de ce héros, « lumière de la patrie, honneur

(1) De Thou, L. 23.

de son siècle, vengeur de nos défaites, » à qui les citoyens offraient des lys et les villes des couronnes (1).

Ami d'enfance, frère d'armes de Coligny et de Condé, il devint l'ennemi de leur parti, sans cesser de les aimer. Sa gloire avait enivré le peuple; un instant, il fut maître des destinées de la France, mais ne put, hélas! traverser ces temps orageux, sans que cette auréole de gloire, qu'avaient attachée à son nom tous les dons de la nature et du génie, ne parût obscurcie. Il aimait le chancelier. Il favorisa, avec son frère, le cardinal de Lorraine, l'élévation du plébéien, qui se faisait gloire d'être leur client. Moins rude que le connétable, plus ferme, peut-être, dans son amour pour le roi, il avait quelque chose de la franchise, de l'intègre probité qui brillent en L'Hospital.

Quant au cardinal de Lorraine, écoutez L'Hospital chanter sa munificence (2), son amour pour les belles lettres, sa sagesse, sa modération, son affection pour sa famille; lisez avec calme ces éloges, tant de fois répétés, inspirés sans doute par la reconnaissance, mais qui émanent d'un

(1) Ecce autem sublimis equo spoliisque superbus
Cæsaris ingreditur juvenis, quem Gallica turma
Nobilium sequitur; paribusque exercitus armis
Et captas aquilas, minioque rubentia regi
Signa refert; manibus date, cives, lilia plenis
Et lauroque apioque implexas ferte coronas.

(2) Nemo huic ingenio præstat vel lumine mentis,
Non verum citius, non dispicit acrius alter.
Nec quisquam fandi melior; suavissimus illi
Funditur ore sonus; torrentia fluminis instar
Verba cadunt. Miratur in omni munere primum
Et facile ante alios respublica suspicit omnes.

cœur incorruptible, et vous saurez quel fut le cardinal de Lorraine (1).

Au nom des princes lorrains s'attache invinciblement le souvenir des rigueurs déployées contre les protestants. On ne saurait dissimuler que l'un et l'autre combattirent de tout leur pouvoir l'établissement des idées nouvelles. Mais les réformés ont singulièrement noirci leur conduite souvent à l'aide de grossières calomnies. *Le Tigre, la Guerre cardinale* en peuvent donner une idée. Le cardinal, d'ailleurs, supportait assez gaiement les invectives, dont le poursuivait cette *Bellua Palatii*, comme l'appelle L'Hospital. Tous ces envieux ne l'empêchèrent pas de « cheminer. » Jaloux de sa propre gloire, il n'était pas moins jaloux de celle de la France. Prince de l'Eglise, il défendit la vieille foi catholique avec l'énergie d'un grand évêque; et celui qu'on appelait volontiers le pape d'au-delà des monts resta fidèle à la chaire apostolique, quelque ardente que fût son ambition, quelque séduisantes que fussent les tentations auxquelles, on l'a vu, L'Hospital exposait, sans le vouloir, l'Eglise de France. Le cardinal de Lorraine fut emporté, soupçonneux à l'égard du protestan-

(3) Le cardinal de Lorraine est un des hommes à qui son caractère, son influence sur Catherine de Médicis et sur le mouvement religieux de son siècle, ont donné beaucoup d'amis et beaucoup d'ennemis. Quelque intérêt qu'elle puisse présenter, je ne puis ni ne dois m'arrêter à l'étude de ce personnage : bienfaiteur de L'Hospital, il a trouvé dans celui-ci un juge dont, à coup sûr, on ne suspectera pas les jugements de partialité ni de faiblesse. Or, pour bien apprécier le cardinal de Lorraine, il faut lire presque toutes les poésies du chancelier. Quelques lambeaux de citations pourraient sembler choisis à dessein; j'aime mieux me borner à renvoyer uniquement à L'Hospital lui-même. On y verra, tracé dans ses lettres, d'une main ferme et indépendante, le portrait de son illustre protecteur. (*Œuvres complètes de L'Hospital*. tome 3, édition de M. Dufey, de l'Yonne; Paris. 1825.)

tisme; mais qui donc, autour du trône des Valois, si l'on excepte L'Hospital, sut être exempt de passions privées?

Condé, « ce petit homme » dont il fallait se défier, fut intrépide, d'une opiniâtre et invincible énergie; fut-il toujours droit et sincère? Chef du parti protestant, le plus convaincu peut-être des réformés avec Coligny, n'est-on pas en droit de lui reprocher ses imprudences excessives, une haine mal dissimulée, l'intérêt de son parti, l'amour des aventures, préférés à l'intérêt de l'Etat? Put-il ou voulut-il mieux comprendre que ses contemporains les ménagements si chers à L'Hospital? Je m'incline devant Coligny. La grandeur de sa mort, son patriotisme, l'inflexible austérité de sa vie lui méritent notre admiration. Que pouvaient d'ailleurs sur des hommes qui n'avaient jamais su plier, même devant le bien, la douceur et les tempéraments? Le bouillant Saint-André, l'impétueux Tavannes, l'aimable Brissac, le valeureux Strozzi, le vieux connétable, toujours malheureux et toujours plus grand par ses malheurs, intrépide à la cour comme dans les armées, esprit austère et difficile, a dit Voltaire, mais honnête homme et pensant avec grandeur, le mobile roi de Navarre, le profond et hardi Châtillon, bravant les anathèmes de l'Eglise et les scandales de sa conduite, auraient pu, sans luttes et sans froissements, assister à l'explosion d'idées si nouvelles et si propres à échauffer leurs esprits! Et quand L'Hospital était à peu près seul contre tant et de tels adversaires, le résultat de la lutte aurait pu être douteux! Non, ce n'est pas que tous conseillassent la persécution et fissent dresser des échafauds; loin de là; le cardinal de Lorraine lui-même se bornait à ne point admettre les hérétiques dans son diocèse, pendant qu'on les brûlait dans les diocèses voisins; mais pour les catholiques, de

l'extirpation du protestantisme dépendait leur honneur, et les calvinistes voyaient dans leur triomphe le fondement désormais inébranlable de leur indépendance.

Au milieu de ces dissensions, François II et Charles IX nous apparaissent presque toujours sans énergie et sans dignité personnelle. Le premier ne régna que par ses oncles; le second avait d'abord montré les qualités d'un grand roi; malheureusement son règne ne réalisa pas ces premières espérances. Ardent, brave, désireux de tout connaître, mélange extraordinaire de bonnes et de mauvaises qualités, humain et cruel, loyal et perfide, pieux et blasphémateur, jaloux de son frère, quelquefois même de sa mère, protecteur des savants, ami de la justice, plein de respect pour L'Hospital, qu'il regretta et à qui il conserva un souvenir qui l'honore, remarquable par les grâces de son esprit et n'étant jamais plus près de prendre un parti extrême que lorsqu'il paraissait calme et modéré, tel fut Charles IX.

Avec une telle société, sous ce gouvernement, la réforme pouvait-elle être acceptée sans protestation ni résistance?

Non, la religion était une des bases essentielles du gouvernement : une foi, un roi, telle était la devise de la vieille France. Attaquer la foi, c'est porter atteinte à la puissance du roi, qui en est le gardien, le défenseur armé. Que le pouvoir civil puisse poursuivre l'erreur, ordonner des peines contre l'hérésie, nul ne le conteste, pas même les protestants (1). Luther et Calvin ont fait des ouvrages pour le pouvoir. Le glaive a été donné au prince pour

(1) Luther, De magist.
Calvin, Opuscul.
Melanchton, Ep.

défendre la vérité, aussi bien que pour assurer l'ordre dans la société. Quand le prince commande, L'Hospital le dit assez haut, ne lui demandez pas compte de ses ordres; obéissez, et le devoir de soumission est encore plus pressant, quand le roi ne fait que sanctionner, par son autorité temporelle, les décrets de l'Eglise. Mais quelle sera la raison qui justifiera cette obéissance absolue, ce pouvoir énergique qui ne s'arrête pas à l'ordre civil et oblige même la conscience? La vieille société française répondait par cette théorie du droit divin, que L'Hospital nous a fait connaître, et malgré les dédains de certains philosophes, j'ai toujours été frappé de l'élévation de ses idées. La royauté de droit divin, qui n'excite plus guère aujourd'hui que le sourire, ne rabaissait pas au moins la dignité de l'homme. Est-ce à dire que j'accepte ce principe d'une royauté de droit divin? Il ne s'agit point ici de pareille discussion, et qu'importent mes sympathies? Quoi qu'il en soit, de l'intime union du pouvoir civil et du pouvoir religieux naissait pour celui-là le droit et même le devoir de faire respecter celui-ci; contester le principe, c'est nier l'histoire; rejeter la conséquence, c'est faire injure à la raison (1). Doit-on s'étonner maintenant que la lutte ait été longue et acharnée?

En face de cette solidarité étroite qui unissait le trône et l'autel, la réforme se dressa avec une énergie qui devint excessive. Dans le principe, elle avait séduit les esprits par l'austérité de ses doctrines; mais à cette austérité succédèrent bientôt le relâchement des mœurs, croissant avec

(1) Voyez de Thou, sur le projet de réglement préparé à la cour le 14 février 1562, pour défendre la vénération des images et statues; nouvelle preuve des empiétements auxquels on invitait le pouvoir civil sur les affaires de religion. — Liv. 29.

la puissance des calvinistes; les subtilités de la discussion; les brouilles entre les réformateurs; leurs variations; ils furent impuissants à substituer un monument solide et respecté au vieil édifice, qu'ils attaquaient de toutes parts; ces divisions, ce désir de trop savoir qui, de l'aveu même de leurs amis, les égarait, comme le désir de trop avoir avait corrompu l'Eglise catholique (1), amenèrent sur la réforme tous ces malheurs, dont elle-même était la cause et que le doux Mélanchton déplorait avec tant d'amertume que l'Elbe et ses flots n'auraient pu lui fournir assez d'eau pour verser des larmes (2).

Cependant que faisait l'Eglise?

Réunie en concile, elle affirmait sa foi, répondait à la nouveauté par le respect de la tradition, à l'indépendance des convictions individuelles opposait l'autorité infaillible de ses décisions. Elle avait vainement appelé et attendu les protestants; quatre saufs-conduits leur avaient été donnés depuis le pontificat de Jules II. Ils furent condamnés et l'Eglise mutilée, mais le dogme ne subit aucune atteinte (3).

Le concile ne devait pas seulement définir le dogme; il devait aussi réformer les mœurs; tous les pays catholiques s'étaient unis pour demander cette réforme. De Thou nous a conservé avec soin les propositions que la France soumit au concile; elles étaient au nombre de trente-quatre, signées du roi, de la reine, des cardinaux de Lorraine et de Bourbon, du connétable et du chancelier.

(1) Dumoulin.

(2) Mélanchton, Liv. 4, Ep. 100, 119, 842; Liv. 2, Ep. 202.

(3) Cum nulla spes restet hæreticos toties, fide etiam publica, quam desideraverant, invitatos, et tamdiu expectatos, huc amplius adventuros, tandem huic sacro concilio finem imponere necesse est. (Sess. 13, 15, 18.)

On a souvent accusé le cardinal de Lorraine d'avoir lâchement déserté la cause de la France, lui qui s'était annoncé aux pères du concile comme le défenseur d'une réformation sérieuse et durable de tous les abus. L'espérance de recevoir un jour la tiare aurait été le mobile de sa défection. Ce qui est vrai, c'est que la mort de son frère et la joie insolente qu'en ressentirent quelques huguenots animèrent son zèle contre l'hérésie et le rendirent peut-être moins ardent à défendre les prérogatives de l'Eglise gallicane.

Les plaintes de la cour de France furent d'ailleurs exposées au concile avec une extrême liberté, par les ambassadeurs du Ferrier et du Faur. On en peut juger par leur discours qui nous ont été conservés; de Thou lui-même a peine à croire à tant de hardiesse (1), et, ce qui est plus curieux encore, c'est que, amis de L'Hospital, partageant ses préventions contre la cour de Rome, ils le prièrent d'employer ses soins à faire dissoudre un concile qui s'égarait, disaient-ils, en d'inutiles débats (2). Le concile n'en continua pas moins ses travaux, et aujourd'hui l'histoire a prononcé son jugement sur cette assemblée de vieillards qui avait poursuivi ses séances au milieu des orages et les terminait aux acclamations pacifiques du monde catholique. Elle a dit depuis longtemps si ces débats furent inutiles, et si l'Eglise sacrifia, à Trente, son passé à de mesquines considérations, à une coupable

(1) De Thou, L. 35.

(2) Tu Hospitali, pro tua prudentia et sapientia singulari, proque eo quanti apud te semper fuit pietas ac salus Christiana, curare debes ut hoc concilium, quando nihil omnino agitur, honesta quadam ratione cito dimittatur. Id ego vehementer opto. *(Lettre de Gui du Faur à L'Hospital, juin 1562.)*

condescendance pour les faiblesses ou l'ambition des papes.

De retour en France, le cardinal de Lorraine pressa le roi de recevoir tous les décrets du concile. L'Hospital s'y opposa. Nos rois, dit-il, n'ont déjà que trop à se repentir de s'être laissé enlever le droit qu'ils avaient d'élire et de créer les papes, droit qu'ils avaient acquis en les rétablissant autrefois dans leur siége; l'acceptation du concile nous entraînerait dans une nouvelle guerre civile. Le sang de nos compatriotes fume encore; mais ce spectacle ne peut nous émouvoir. Peut-être cependant que si ceux qui osent conseiller la guerre se trouvaient exposés aux coups comme les autres, on les verrait alors donner des conseils plus modérés.

Le cardinal, ainsi directement attaqué, répondit qu'il défiait de prouver qu'il eût conseillé la guerre; tout le mal venait de l'édit de janvier, qu'avait préparé L'Hospital. Celui-ci répliqua avec raideur, et la reine-mère, après « de grosses paroles échangées, » dut imposer silence aux deux adversaires. De ce jour, et il est permis de le regretter pour l'un et pour l'autre, furent brisés les liens qui unissaient le cardinal et le chancelier.

L'histoire les a justifiés tous les deux; ni l'un ni l'autre ne voulait la guerre; on sait assez combien L'Hospital l'avait en horreur. Avec d'autres idées, le cardinal n'était pas moins ennemi des troubles civils (1). Seulement, le premier voulait la paix, comme la veut un philosophe,

(1) « Sans ma mère, écrivait-il à Anne d'Est, je m'ennuierais ici plus qu'à la cour; nous sommes au conseil depuis le matin jusqu'au soir et si n'en pouvons venir à bout. Il y a une merveilleuse pauvreté dans le royaume; cependant on nous corne toujours la guerre. Dieu nous en garde, car ce serait bien mal à propos. »

même au prix des plus grands sacrifices; le second mettait aux premiers rangs l'intérêt de la religion, l'autorité du roi, de laquelle il ne séparait point d'ailleurs son propre crédit.

A qui revient donc la responsabilité des malheurs que la France éprouva durant près de trente années?

On a voulu donner aux guerres entre les protestants et les catholiques pour mobile unique la religion; c'est une erreur; en exclure complétement le sentiment religieux pour y voir uniquement une querelle de parti, une lutte à outrance entre le pouvoir absolu et la liberté, c'est s'égarer encore.

La religion et la politique furent les causes complexes qui amenèrent ces grands déchirements; souvent il y eut « autant de malcontentement que de huguenoterie, » mais il n'en est pas moins vrai que la lutte était engagée entre les deux croyances, lutte énergique, grandie par les ressources et la valeur des réformés, lutte qui n'éclatait pas seulement en France, mais s'étendait encore dans les Pays-Bas, en Ecosse, en Angleterre; lutte que la passion populaire rendit cruelle et que la jalousie des rois fit terrible, qui conservait enfin son caractère religieux jusque sur l'échafaud, où les pasteurs anglicans voulaient contraindre la catholique Marie Stuart à accepter le secours de leurs prières, et dans le palais de Charles IX, où, au milieu des horreurs de cette nuit lugubre, celui-ci donnait à choisir entre la messe et la mort!

La religion de l'Etat était attaquée, le roi la défendit : son autorité (1), le principe de cette autorité, l'exemple

(1) Quand on est maître de recevoir dans un Etat une nouvelle religion ou de ne l'y pas recevoir, il ne faut pas l'y établir. *(Esprit des Lois*, L. 25, C. 10.)

du passé, tout le portait à s'armer du glaive pour combattre l'hérésie. L'autorité royale ne fut malheureusement ni assez forte pour s'arrêter à temps, ni assez prévoyante pour réprimer les excès; elle doit compte des abus et des crimes qui s'abritèrent derrière elle, mais le principe qui légitimait sa résistance n'en reste pas moins debout et indiscutable.

La distinction que L'Hospital voulut établir entre le citoyen et le catholique ne pouvait être immédiatement acceptée de son siècle, car on ne déracine pas en un moment du sein des peuples un principe regardé par le roi et les sujets comme la sauvegarde de leurs droits réciproques. Tout changement de religion paraissait alors devoir entraîner changement de gouvernement. Au jour du sacre, le roi jurait en même temps de défendre le territoire contre l'étranger et d'exterminer l'hérésie. Ajoutez encore les sympathies des classes populaires pour le culte catholique, si bien approprié à leurs goûts, à leurs besoins.

A la place de ces cérémonies majestueuses, où peuvent sans doute se glisser des abus, mais qui rappelaient au peuple les splendeurs d'une vie où il n'aurait plus de maîtres, le calvinisme lui offrait je ne sais quoi d'austère. Ses pères avaient peuplé de saints les cathédrales, les villes, les campagnes; on renversait ces témoins de ses souffrances; on lui enlevait ses protecteurs, ses amis; on brisait cette union intime du catholicisme et de la vie populaire. La cathédrale transformée en temple calviniste avait perdu sa poésie; « naguère l'homme y priait, la commune y délibérait; la cloche était la voix de la cité; elle appelait aux travaux des champs, aux affaires civiles, quelquefois aux batailles de la li-

berté (1). » Tous ces charmes avaient disparu, et l'on s'étonnerait que la royauté appuyée par les masses ait défendu ces traditions d'un passé glorieux !

Toutefois, l'ambition et la haine s'ajoutèrent au mobile religieux, qu'ils dominèrent bientôt au point de le faire presque oublier. Il est, en effet, remarquable que la persécution s'attaquait au parti huguenot plutôt qu'aux huguenots eux-mêmes. Qui ne connaît l'attachement si touchant de Charles IX pour sa vieille nourrice, son estime pour Ambroise Paré, son chirurgien, les distinctions flatteuses dont Catherine comblait les ministres protestants? La femme de L'Hospital, fille du plus ardent ennemi des réformés, était calviniste, et toute la famille du chancelier professait la réforme, sans que la différence de religion ralentît pour les siens les bienfaits de la reine et des Guises (2). Les protestants n'étaient pas moins intolérants pour le parti catholique que celui-ci ne l'était pour eux. Les grands, jaloux les uns des autres, cherchèrent à établir leur pouvoir au détriment de la royauté. Ils demandèrent et obtinrent des places de sûreté, acquirent dans l'Etat une puissance plus redoutable que ne l'avait jamais été l'opulence du clergé. Les protestants, persécutés d'abord, furent ensuite victorieux; victorieux, ils devinrent arrogants ; on exagéra et leur arrogance et leur pouvoir, le dépit et l'égoïsme inspirèrent ces exagérations,

(1) Michelet, tome II, p. 653.

(2) Toute la famille du chancelier professait ouvertement le calvinisme. Sa veuve rentra dans le sein de l'Eglise catholique en 1585, et tous les petits-enfants de L'Hospital imitèrent cet exemple. L'un d'eux fut archevêque d'Aix, et eut pour successeur son neveu, arrière-petit-fils du chancelier. Il y a dans le retour au catholicisme de toute la famille de ce vertueux citoyen un enseignement et une consolation.

augmentèrent les défiances du pouvoir royal. « Il reste aux protestants, disait au siècle suivant l'auteur du traité *De la politique de la France*, le souvenir de leur audace et de leur religion passée; ils regardent les villes qu'ils avaient envahies et dont il a fallu les chasser par la force des armes, comme si elles étaient leur propre héritage, qu'on eût injustement arraché de leurs mains. Ils ont dans le cœur la même haine qu'ils avaient contre l'ordre et contre toute sorte de discipline, et leur esprit est toujours porté à la révolte, à la confusion, à l'anarchie. Enfin le roi a lieu de penser qu'il y aura plus de cent mille hommes de ses ennemis au cœur de son Etat, tant qu'il y aura des huguenots en France, lesquels, peut-être, n'attendent qu'une occasion pour se relever, » tant était vivace et profond le sentiment de haine et de défiance que la résistance des calvinistes avait laissé dans les esprits en France. Exagéré en sens contraire, Châteaubriand a dit que les catholiques représentaient le passé et les huguenots l'avenir. Parole au moins étrange; car les huguenots rendirent nécessaire l'œuvre de Richelieu, et qui oserait dire que Richelieu, en combattant les protestants à La Rochelle, combattait l'avenir?

Ne serait-il pas vrai plutôt que l'unité politique de la France était étroitement liée à son unité religieuse, et que la lutte de la royauté contre les calvinistes ne fut qu'un des épisodes de cette guerre si longue et si acharnée qui, en donnant au pouvoir royal victorieux une autorité absolue, donna en même temps à la France son caractère éminemment monarchique et fonda ainsi son indestructible unité, c'est-à-dire sa vraie grandeur?

Telles furent les causes du succès de la politique que combattit L'Hospital.

Mais s'il y eut de terribles combats, d'affreuses dissensions, de ces maux, comme toujours d'ailleurs, Dieu fit sortir le bien. On dit ordinairement que la réforme apporta au monde la liberté de conscience; sans doute, la révolution du XVI[e] siècle portait dans ses flancs le germe de la liberté religieuse, telle que nous l'entendons aujourd'hui, mais cette liberté, la réforme ne la connut point. Calvin a prouvé, et autrement que par des écrits, ce qu'il pensait de la tolérance. Il n'est pas vrai non plus que l'esprit philosophique soit né du protestantisme seul; car cet esprit, c'est l'esprit français lui-même, dont les qualités éternelles sont la clarté, la précision, la sûreté dans l'analyse, la finesse dans les aperçus. La réforme l'a développé sans doute, et il lui en faut faire honneur; elle ne l'a point produit. Descartes, Pascal et Malebranche sont là pour le prouver; mais elle a rendu d'autres et non moindres services.

Elle réveilla de leur torpeur l'Eglise, le clergé, la royauté. Elle rappela à leurs devoirs, qu'ils avaient négligés, ceux qu'elle attaquait. « Comme dans l'Océan, quand il a été longtemps paisible et ne révèle plus aux vaisseaux qui s'y promènent sa force et leur témérité, tout-à-coup un vent se lève à l'horizon, qui avertit l'équipage de lutter par la science et l'énergie contre cet ennemi, qui n'est, au fond, que le réformateur de leur mollesse endormie (1). » Le protestantisme apportait la lutte, soufflait partout l'esprit de discussion et d'examen. Le catholicisme, que l'indolence et les passions travaillaient en tous sens, se leva pour cette nouvelle croisade contre l'erreur, croisade d'autant plus

(1) Le Père Lacordaire.....: *Conf. de Notre-Dame.*

glorieuse que la lutte devait être plus longue, la victoire mieux disputée. L'Eglise épura les mœurs du clergé qui partout redevint pieux, chaste, instruit. « Combien de gens, disait L'Hospital, pensez-vous qui depuis ces troubles se soient amendés et corrigés de leur mauvaise vie? J'en connais plusieurs (1). » En provoquant ses adversaires, la réforme leur rendit le plus réel service qui pût leur être rendu. La science, la dignité des mœurs, les droits de la pensée humaine, tout y gagna. « La tempête, impuissante contre l'Eglise, ne fit que l'affermir. Que si des rameaux furent rompus et emportés par l'orage, l'arbre qu'alimente une sève immortelle répara promptement ses pertes et n'en est devenu que plus magnifique dans son développement (2). » Le pouvoir royal si dangereusement compromis, l'indépendance nationale, dont on put un instant désespérer, sortirent victorieux à leur tour, et de l'anarchie et des ruines du seizième siècle jaillirent les splendeurs du dix-septième.

Il revient au chancelier L'Hospital une belle part dans les événements qui préparèrent à l'humanité la première et la plus précieuse des libertés, la liberté religieuse. Tolérant par caractère, il le fut encore par réflexion ; il défendit la tolérance avec une suprême énergie et ne désespéra pas de son triomphe, même au milieu des luttes les plus passionnées. Nous qui jouissons en paix des bienfaits de cette liberté, que L'Hospital travailla vainement à donner à ses contemporains, gardons-nous de profaner par des excès ce qui a coûté à nos pères tant de souffrances et de temps!

(2) Harangue aux Etats de Saint-Germain.

(3) Mgr Guilbert, évêque de Gap; *Divine Synthèse*.

CHAPITRE III.

L'Hospital magistrat.

Pour être juste envers les grands hommes, a dit M. Guizot, il faut les bien comprendre, et pour les comprendre, il faut tourner longtemps autour d'eux; car ils ont mille faces diverses à nous montrer.

Ainsi me suis-je proposé d'agir en étudiant le chancelier L'Hospital. La méthode qui procède par l'analyse peut bien d'abord paraître mieux convenir à la philosophie qu'aux études historiques et littéraires, et enlever à un sujet quelque chose de l'harmonie de son ensemble; ce n'est pas du moins au détriment de la sûreté des appréciations; d'ordinaire l'esprit ne voit juste et complétement que ce qu'il décompose. Placez en face d'un beau paysage un homme du monde et un naturaliste ; le premier cherchera à embrasser d'un coup-d'œil le tableau qui se présente à ses yeux. Peu soucieux des beautés de détail, il s'attachera surtout à l'ensemble; peut-être même craindra-t-il de détourner son attention sur un point isolé du magnifique spectacle qui le ravit. Plus maître de lui-même, moins prompt à s'émouvoir, parce qu'il veut comprendre le beau autant que le sentir, sûr de goûter un plaisir d'autant plus vif qu'il saura mieux s'en rendre compte, le naturaliste s'arrêtera à chacune des beautés dont la vue est, pour lui, l'objet d'une jouissance vive et réfléchie. La verdure de la vallée, les champs cultivés, dans le lointain la mer, dont les flots tranquilles reflètent les mille couleurs du soleil couchant, plus près, des hameaux entourés de vergers attireront et occuperont tour à tour l'artiste;

et lorsque en pleine possession du beau, après avoir senti son émotion grandir par degrés, il promènera son regard sur ce majestueux ensemble, un indéfinissable sentiment pénétrera tout son être et les larmes que vous verrez couler de ses yeux vous diront les voluptés dont son âme est enivrée.

Le chancelier L'Hospital et son époque doivent être envisagés à des points de vue divers; après les avoir l'un et l'autre interrogés sur leurs idées religieuses et politiques, il les faut suivre sur une mer semée de moins d'écueils.

Tout n'est pas à regretter ni à reprendre dans le seizième siècle. La France, que tant de maux déchiraient à l'envi, n'eut pas alors seulement, pour se consoler, la bravoure de ses capitaines, le courage de ces âmes d'élite qu'honore l'histoire; elle vit naître, au milieu des guerres civiles, quelques-unes de ses plus belles institutions et fleurir les meilleures de ses lois. Etonnant contraste, qui surprend la raison et console le patriotisme ! Déjà l'Empire romain en avait été témoin. Ce fut, en effet, au sein des agitations intérieures les plus graves, durant des guerres acharnées et lointaines, que le droit, élaboré par le génie de Rome, sévère dans ses formes, rigide dans ses principes, reçut cette perfection que jusqu'aujourd'hui nulle autre législation n'a su atteindre !

Ainsi, au seizième siècle, malgré les expéditions d'Italie et les déchirements des guerres civiles, l'autorité royale eut la force et la gloire de préparer, de fonder même les principales règles de notre droit civil moderne : le dix-septième siècle recueillit et développa l'œuvre de l'époque précédente, et nous-mêmes nous n'avons eu garde de répudier ce magnifique héritage.

Magistrat et chancelier, L'Hospital s'occupa toute sa vie de la réformation de la justice; son nom est inséparable des ordonnances d'Orléans et de Moulins, de l'établissement des juges consulaires et d'un grand nombre d'autres édits moins connus, dont les dispositions, en tout ou en partie, subsistent encore de nos jours. Aussi ses travaux législatifs forment-ils la matière d'une vaste étude aussi utile que remplie d'intérêt. On peut même dire que c'est sous cet aspect qu'a été le plus souvent révélée la physionomie du ministre de Charles IX. L'Hospital a surtout passé à la postérité sous la figure de « ce grand juge et rude magistrat, » comme dit Brantôme, que « tous les Etats craignaient, mais surtout Messieurs de la justice, dont il était le chef, autre censeur Caton, » supérieur au vieux Romain toutefois, car il était « sage et de nature et de pratique, point sévère, sinon que bien à propos, équitable quand il fallait. »

Je me propose de signaler ici le caractère distinctif des réformes de L'Hospital, et non de les indiquer avec de longs détails ; une étude approfondie exigerait, en effet, des développements qui sortent du cadre littéraire que je me suis tracé, et il me faudrait, d'ailleurs, répéter ce qui a été dit tant de fois déjà avec une autorité que je ne saurais qu'affaiblir.

L'Hospital connaissait les abus de la justice, lui qui avait été magistrat durant longues années. Membre de la première cour du royaume, il en fut le modèle et le réformateur par sa conduite, avant de l'être par ses édits. Et quelle noble idée n'avait-il pas de la justice, qu'il appelle : « Un don de Dieu, mouvant immédiatement de sa bonté et mis en dépôt, comme chose précieuse et sacrée, entre les mains des puissances terriennes, pour la com-

muniquer aux hommes mortels (1). » Les paroles de Chrysippe, qu'il dit dépeindre fort élégamment la justice, pourraient servir à le peindre lui-même, lui qui fut l'incorruptible défenseur du juste : *Forma virginali, aspectu vehementi ac formidabili, luminibus oculorum acribus, neque humilis, neque atrocis, sed reverendæ cujusdam tristitiæ dignitate.*

Il entrait au Parlement quelque temps après l'innovation que le chancelier Duprat avait inspirée à François Ier; son sentiment sur cette innovation est bien connu. « La mauvaise introduction de la vénalité a, suivant lui, renversé la police et tout ce qu'il y avait de bon, de net, de science en ce royaume. Jamais il n'a cessé de poursuivre de ses invectives, de ses sarcasmes, la vénalité des offices de judicature, cause principale de la multitude effrénée des officiers, de la longueur des procès, ce que, durant trente ans entiers, il a vu être unanimement reconnu par les personnages notables, zélés au bien public et au bien universel de la couronne. »

Quelque jugement qu'on doive porter sur cette institution, il faut reconnaître que L'Hospital et, parmi ses contemporains, beaucoup de ses amis, les Paul de Foix, du Faur, Pibrac, du Ferrier, du Faye, de Thou et d'autres encore, prouvaient alors, comme les deux siècles suivants le prouvèrent eux-mêmes, que la vénalité des charges n'excluait ni le talent, ni la probité, ni les plus solides vertus.

La poésie, l'histoire et les arts ont immortalisé tour à tour et à l'envi cette existence admirable de simplicité et de dignité que menaient nos anciens magistrats. Erudits,

(1) *Traité de la réformation de la justice.*

savants même, fidèlement attachés à la royauté et à la religion, d'une honnêteté que quelques rares exceptions faisaient encore briller davantage, fiers, opiniâtres, quelquefois d'une ténacité aveugle, consumant leur vie à un labeur obscur et ingrat, la plupart pauvres et ignorés, rendant la justice avec une scrupuleuse lenteur, ils continuèrent vaillamment les traditions des premiers légistes, ces plus fermes appuis du pouvoir royal, dont ils préparèrent le triomphe sur la féodalité.

L'histoire de l'origine, des développements et des prérogatives du Parlement est intimement liée à celle de la royauté. Après l'avoir eu pour auxiliaire, le pouvoir traita le Parlement en vaincu, et celui-ci, accoutumé à se regarder comme le représentant de la nation, s'arrogeant les droits des États-Généraux, manifesta souvent des craintes puériles, opposa des résistances qui témoignaient de son zèle, mais firent peu d'honneur à sa raison. Après de longs siècles, la royauté et le Parlement ébranlés ont succombé presqu'en même temps, non pour disparaître sans retour, mais pour être régénérés, eux dont les forces pouvaient bien être affaiblies par une existence qu'avaient signalée tant de luttes, de vicissitudes et de gloire.

C'était certes une époque digne de respect, que celle où l'on vit nobles et roturiers, réunis par le même dévoûment à la justice, oublier la distance que la fortune ou la naissance laissaient entre quelques-uns d'entre eux; simples et paisibles, au milieu d'une société turbulente et voluptueuse, discutant avec une patience infatigable les problèmes d'une jurisprudence lentement élaborée, passionnés pour le droit, dont ils n'avaient pas une idée moins élevée que les jurisconsultes romains eux-mêmes, ils sont demeurés l'exemple de tous ceux que l'amour de la justice

engagera sur leurs traces dans cette voie, où l'homme, organe de la loi, doit être impassible comme elle et ne conserver au fond du cœur ni crainte, ni espérance.

C'est un spectacle qui, aujourd'hui encore, a le secret privilége de nous émouvoir et presque de nous attendrir, que L'Hospital, arrivant le premier au palais, accompagné de l'enfant qui, à la lueur d'un flambeau, guide ses pas, restant immobile sur son siége sans manifester aucune impatience contre le plaideur, ou contre l'horloge trop lente à accomplir sa course au gré de quelques autres, se retirant le dernier quand l'huissier annonçait la dixième heure, sachant allier à la fermeté du juge la douceur de l'homme de bien, ne refusant jamais aux parties cette attention complaisante, trop rare d'ordinaire, quoiqu'elle soit le premier devoir du magistrat, heureux enfin et fier de conserver parmi les cent juges, dont il n'est pas le dernier, l'antique splendeur de la magistrature (1).

L'Hospital, on ne doit pas s'en étonner, a, lui-même,

(1) Dum mihi cura fuit privatas scindere lites
Et dare jura foro, subsellia primus inivi,
Mane viam puero facibus monstrante; recessi
Postremus, decimam quum præco renuntiat horam.
Nec quo more solent alii plerique, vagabar
Porticibus curvis, cunctanti iratus arenæ
Infensusque reis; sed in una sede manebam
Fixus et immoto prope corpore ....

(*Epît. à Jean Morel.*)

Interea assidue regali munere fungor,
Et circumventos (ita si tulit usus) iniquis
Judiciis præsto incolumes, non ultimus ipse
Inter selectos, vel re, vel nomine, centum,
Et teneo antiquum pedibus manibusque decorum.

(*Epît. au cardinal de Tournon.*)

poursuivi par l'envie (1), répondu à ses ennemis par l'inébranlable assurance de sa vertu et, quoique d'une timidité naturelle, qui s'alliait en lui à la modestie d'une belle âme, il a pu, sans être démenti, faire à ses contemporains, à la postérité cet énergique appel :

Vos appello, quibus perspecta prioribus annis
Est mea relligio. Vos, qui meminisse potestis,
Et quicumque fuistis eodem in munere mecum
Arguite et quamvis duris me subdite pœnis,
Si non præcipua et recti mihi semper et æqui
Cura fuit; si me unquam odium, si gratia flexit,
Si non et manibus puris et pectore casto
Astreæ sacras accessi ad virginis aras;
Si non recta solo posui vestigia, si non
Tempus et omne mihi summa cum laude peractum est.

A Padoue, L'Hospital avait fortifié par le travail la vigueur native de son intelligence; dix années passées dans les fonctions de conseiller au Parlement avaient mûri son esprit, ajouté à ses qualités le prestige que donne l'expérience des hommes et des affaires. Magistrat intègre, il avait pu goûter le plaisir d'être utile à ses semblables et les charmes de l'amitié ; mais il n'avait encore rendu aucun service éclatant à son pays; avec cette conscience de soi-même, qu'on retrouve chez tous les hommes de génie, il se sentait né pour de plus grandes choses. La monotonie de ses fonctions commençait à lui peser. Il avait assez longtemps roulé ce rocher, qu'il retrouvait toujours de-

(1) Invitus, Francisce, meis in laudibus hæsi ;
Sed dabis hanc veniam, dum crimina falsa repello,
Et veras odii causas sequor invidiæque.

(*Epît. à Olivier.*)

vant lui et que les embarras de la chicane lui faisaient de jour en jour trouver plus accablant (1).

On sait comment fut satisfaite cette ambition, aussi rare que désintéressée ; au bout de quelques années, après avoir vu, lui resté si longtemps inconnu, les charges publiques et les honneurs s'accumuler sur sa tête, il reçoit les sceaux; le fils d'un proscrit devient chancelier de France.

Investi de la première charge du royaume, chef de la justice, L'Hospital fut la gloire de la magistrature, le modèle des chanceliers. Etienne Pasquier leur recommandait, en effet, de son temps, « de modeler leur vie sur la sienne. »

Le chancelier était « la bouche du roi. » Qui a jamais, mieux que L'Hospital, parlé ce langage digne, modéré, sage, qui convient au pouvoir absolu? Président né du grand conseil, qui porta jamais dans la discussion plus de calme, de bon sens, de retenue et de fermeté tout à la fois? Chargé de pourvoir à tous les emplois de la magistrature, qui mit dans ses choix plus de soin, d'impartialité et de convenance? Le premier et le plus auguste représentant de la justice, il ne devait jamais porter le deuil, sans doute parce que la justice, cette fille du ciel, ne peut voir sa virginale beauté obscurcie par les misères d'ici-bas, n'a-t-il pas, malgré des catastrophes de tout genre, conservé un front toujours serein, une âme de fer? Défenseur

(1) Atque hoc vel quovis alio decurrere malim
Curriculo, quam illud saxum unum volvere semper,
Luctantem causis sole oriente cadentem ad,
Dum socer insidias generi, dum conjugis uxor
Arguit, uxorem dum mulctat dote maritus.
(*Epître à Olivier.*)

du patrimoine de l'Etat, gardien des libertés publiques, lui pourrait-on reprocher d'avoir manqué de probité, de vigilance, de désintéressement? Aussi, quoique encore assez rapproché de nous, il nous apparaît déjà comme un de ces héros légendaires dont les vertus, conservées par le souvenir populaire, embellies par la poésie, se transmettent d'âge en âge, sans que le temps fasse rien autre chose que d'augmenter le prestige qui les environne (1).

Elever la magistrature, bannir du milieu des gens de justice ces querelles dont le peuple s'autorisait pour se livrer aux plus déplorables excès, unir la science et la modération, inspirer le respect des lois, supprimer des usages quelquefois puérils, souvent inutiles, diminuer les procès en mettant l'ordre à la place du cahos dans la jurisprudence, donner à la France des règles applicables et appliquées dans toutes les provinces, tel fut le dessein du chancelier! Et ce dessein, il parvint à le réaliser presque complétement, en quelques années, malgré les obstacles

(1) J'ai cité plus haut la formule du serment que devait prêter le chancelier à son entrée en fonctions. C'est la nouvelle, employée depuis le cardinal Duprat. Voici l'ancienne, qui est bien connue et n'est pas moins remarquable : « Vous jurez au roi notre sire que vous le servirez et conseillerez bien loyaument à l'honneur et au profit de lui et de son royaume envers tous et contre tous ; que vous lui garderez son patrimoine et la chose publique de son royaume à votre pouvoir ; que vous ne servirez a autre maître ou seigneur qu'à lui, ne robes, ne pensions au profit de quiconque seigneur ou dame que ce soit, ne prendrez dorénavant sans congé ni licence du roi et que de lui vous n'impétrerez par vous ou ferez impétrer par d'autres licence sur ce. Et si d'aucuns seigneurs ou dames avez eu au temps passé ou avez présentement robes ou pensions, vous y renoncerez du tout et aussi vous ne prendrez quelques dons corrompables. Ainsi le jurez-vous par les saints Evangiles de Dieu, que vous touchez? » — L'Hospital ne trahit aucune des obligations renfermées dans ces deux formules de serment.

que lui suscitèrent l'indifférence et les fatigues de la nation épuisée par la guerre. Tel on voit un fleuve bienfaisant rompre les digues qui s'opposent à son cours et porter partout l'abondance et la fécondité : ni la main des hommes, ni les bouleversements de la nature ne peuvent arrêter sa marche ; il brise sans effort toutes les résistances et, en peu de temps, on voit ses eaux se promener tranquillement au milieu des plaines, qu'elles ne semblaient jamais devoir atteindre !

D'une fermeté inflexible, qui lui était naturelle, L'Hospital n'épargnait à personne, on le sait, les réprimandes les plus sévères. Ses harangues sont empreintes d'une liberté qui nous étonne, et ce qui n'est pas moins étonnant, il entre avec un soin minutieux dans les plus petits détails : c'est là un des traits les plus saillants et les plus originaux de son caractère. Il compulse lui-même les minutes de la cour, examine les délibérations ; un conseiller du Parlement de Paris aura mensongèrement assuré avoir servi trois jours, qu'il n'avait point servi, il le fera condamner à de grosses amendes et suspendre de son état (1). Il loue Auguste d'avoir révoqué un magistrat qui avait mis *ixi* pour *ipsi*; cette sévérité est, à ses yeux, la preuve d'une sagesse digne des plus grands éloges (2). On retrouve cette même préoccupation des détails dans tous ses édits ; souvent il dépasse le but et compromet la dignité de la loi ; de si minutieux objets sont, en effet, au-dessous d'elle ; « son office est de fixer par de grandes vues les maximes générales du droit, d'établir des principes féconds en conséquences dont il appartient au magistrat et au juriscon-

(1) Harangue au Parlement de Bordeaux.

(2) *Traité de la réform. de la justice.*

sulte de diriger l'application (1). » Il faut voir là sans doute, outre une disposition naturelle à L'Hospital, une trace des habitudes de l'ancien conseiller au Parlement.

Sévère pour lui-même, il l'était pour les autres et ne croyait pas que l'intérêt de l'Etat permît de mettre la fortune ou la faveur au-dessus du mérite. A ce propos, qui ne connaît l'examen que le chancelier de France fit lui-même subir à deux magistrats demandant à être reçus aux fonctions qu'ils avaient obtenues? Brantôme, qui en fut témoin, nous a raconté cette scène avec une verve charmante; il excite encore aujourd'hui en nous cette gaîté franche qu'il éprouva lui-même. Le verdict du juge fut aussi sévère que mérité, et, quoiqu'ils eussent cinquante ans, L'Hospital renvoya « ces grands ânes » étudier aux écoles.

« Toutefois, « ce grand censeur n'était point si rude que quelquefois il ne se modérât; » s'il gourmande le marquis de Trans et trouve, pour faire passer le sourire dédaigneux de celui-ci, cette foudroyante apostrophe : « Comment, vous riez au lieu de vous attrister et montrer un visage repentant de vos folies, vous vous pourriez bien donner garde qu'avec vos risées et vos bouffonneries, je vous ferais trancher la tête aussitôt que j'en aurais donné la sentence, et remerciez hardiment la reine et M. de Fizes, car vous l'auriez tout à cette heure et encore ne sais-je à quoi m'en tenir, » il s'adoucit à l'égard du gentilhomme, qui n'a vu rien de mieux que de donner cent écus à un faussaire pour faire sceller des lettres déjà deux fois rebutées. Il ne manque jamais de se rendre à de bonnes raisons. La douceur de ses mœurs, non moins que l'austérité de son caractère, forcent à l'admirer. Ses ennemis,

(1) Portalis, *Discours préliminaire du Code civil.*

les Parlements, auxquels il rappelle si énergiquement leurs fautes et leurs devoirs, subissent l'ascendant de sa vertu. Malgré la haine et l'envie, son siècle le proclame « le plus grand chancelier, le plus savant, le plus digne, le plus universel qui fût jamais en France (1). » Oui, en effet, il fut un grand chancelier; sa conduite, ses écrits, les ordonnances qu'il a rédigées, lui assurent la meilleure louange, celle qui n'est ni fausse, ni exagérée, parce qu'elle repose sur des faits irrécusables. Ses théories ont bien pu être quelquefois étroites, ses réglements trop minutieux, ses systèmes erronés; mais il a fait le bien, il l'a voulu surtout; il a travaillé à réformer la justice, comme il avait travaillé à pacifier les troubles religieux, sans jamais trahir la cause de la royauté, celle du pays, qu'il ne séparait point de la première.

Aussi lorsque, dans une assemblée française, une voix patriotiquement hardie disait au garde-des-sceaux d'alors : « Pour toute vengeance, pour toute punition, je ne vous condamne qu'à tourner les yeux, lorsque vous sortirez de cette enceinte, sur les statues de L'Hospital et de D'Aguesseau ;» elle ne cédait pas seulement à un mouvement d'éloquence heureusement inspirée; elle flétrissait, aux applaudissements des représentants de la France, le scandale et les lâchetés de toute apostasie. Celui que ni les richesses, ni la crainte, ni la faveur ne purent dompter, méritait bien, en effet, d'être donné comme exemple aux ministres de tous les temps et de tous les gouvernements.

L'Hospital ne s'est pas borné à faire rendre des édits, à rédiger des ordonnances; il est l'auteur d'un traité, longtemps perdu, où sont exposées ses idées; c'est le

1) Brantôme.

traité de la *Réformation de la Justice* (1), dont l'historien de Thou disait : Ce qu'il a écrit sur le droit est demeuré jusqu'ici dans les ténèbres, et il est à souhaiter, pour le bien du royaume, que cet ouvrage, véritablement digne de l'immortalité, puisse paraître quelque jour. Une étude analytique montrera ce qu'il faut penser de cet éloge.

Il ne faut pas s'attendre à trouver dans l'ouvrage du chancelier l'œuvre d'un philosophe exclusivement occupé de théories spéculatives; à l'exemple des sages de l'antiquité, qui consacraient leur vie à chercher les vrais principes de la morale publique et privée, L'Hospital a examiné les causes des maux qui tourmentaient le royaume et indiqué le remède. Il a soin d'avertir qu'il se tiendra « aux termes et limites de sa profession, » mais « trente années passées dans les compagnies de justice, et trente-cinq ou quarante ans qu'il a employés ès bons livres grecs et latins » lui donnent le droit d'affirmer qu'il « représentera les vrais, légitimes et infaillibles moyens non seulement d'abréger, mais retrancher la plus grande partie des procès, et bannir à perpétuité l'injustice au peuple. » La promesse est séduisante; voyons si L'Hospital tiendra parole.

Il appelle à son secours la raison, le bon sens, l'érudition, souvent même l'éloquence; l'antiquité sacrée et profane apparaît à chaque page de son livre, tant il est pé-

(1) Ce traité a été publié pour la première fois, par M. Dufey, de l'Yonne, qui a retrouvé et collationné à la Bibliothèque impériale les deux copies ayant pour titre : *Traité de la Réformation*, par M. le chancelier L'Hospital, et qui font partie des manuscrits du fonds Séguier. De Refuge, contemporain du chancelier Séguier, a fait à l'œuvre de L'Hospital quelques additions faciles à reconnaître par leur style et leur objet; elles se rapportent presque toutes aux décisions prises aux États de Blois ou depuis.

nétré de ses maximes. Il y a bien, il faut le reconnaître immédiatement, un abus excessif des comparaisons, des métaphores, des citations d'auteurs grecs et latins; l'érudition du chancelier est loin d'être toujours de bon goût; parfois même elle n'est pas sûre; mais quelles que soient ses imperfections, il a tant de candeur et d'honnêteté qu'on ne peut s'empêcher d'excuser ses longueurs, le défaut d'harmonie et le pêle-mêle où s'égarent les meilleures pensées.

Son traité n'est point, comme on l'a dit quelquefois, un traité complet de réformation judiciaire. Les idées justes, les considérations vraies y abondent; mais il est presque impossible de saisir le lien qui unit entre elles les parties de ce vaste édifice; il paraît d'ailleurs que L'Hospital n'a fait qu'ébaucher son œuvre, ce qui expliquerait les négligences qu'elle offre en trop grand nombre. On y rencontre un esprit qui observe avec sagacité et juge avec finesse. Sous les entraves d'une langue dont les allures sont embarrassées, il est facile de reconnaître la clarté de l'idée, la vigueur du raisonnement.

L'ordre est pour les individus, comme pour les peuples, la condition de la prospérité; dans la nature physique, parmi les êtres intelligents, le désordre amène les plus grands malheurs; or, « l'ordre ou le désordre qui est aux monarchies et républiques procède nécessairement de la justice; » donc, travailler à réformer la justice, c'est concourir directement au bien de l'Etat. D'ailleurs, quoi de plus noble et de plus auguste que la justice? L'Eternel lui-même ne refuse point le nom de juge; l'Ecriture le représente jugeant la terre avec justice, force et patience; la poésie antique n'avait point de plus beau nom que celui de juge à donner aux rois et, de toutes les vertus,

c'est la justice qu'elle fait remonter la dernière au ciel, d'où elle était la première descendue.

Tel est le prestige qui l'environne, que ses ennemis les plus acharnés sont forcés d'implorer son secours pour se maintenir eux-mêmes. Pour placer si haut l'honneur de la justice, il suffisait à L'Hospital de s'interroger lui-même. Plus d'une fois, il a trouvé des accents dignes des plus grands philosophes de la Grèce et de Rome. La justice, cette émanation des perfections d'un Dieu infini, est immuable dans son principe, invariable et éternelle comme celui de qui elle vient. Déjà Cicéron avait admirablement caractérisé la loi naturelle et déclaré que, sur ce point, Athènes et Rome ne différaient pas : *non alia Romæ, alia Athenis*. L'Hospital n'a pas le merveilleux langage de l'auteur de la République, du défenseur de Milon ; il n'est, au fond, ni moins vrai, ni moins expressif ; « et tout ainsi que c'est le même soleil qui luit à Paris que celui qui donne sa lumière et sa chaleur à Rome et à Constantinople, ainsi la justice divine et le droit naturel n'est point autre parmi les sauvages de l'Amérique que les chrétiens de l'Europe. »

L'excellence de la justice est un sujet que L'Hospital n'abandonne qu'après l'avoir épuisé ; Homère, Hésiode, Pindare, l'Empire romain, l'histoire moderne, lui fournissent tour à tour des exemples et des arguments; on dirait que ses souvenirs historiques le pressent, le poursuivent, qu'il lui tarde d'en débarrasser son esprit. Aristide, Caton, Pierre Lagasca « Espagnol, docteur en droit, président des Indes, » François Sforza, duc de Milan, tous grands hommes, il est vrai, mais qu'assurément on ne s'attendait guère à voir ainsi réunis, sont, avec beaucoup d'autres encore, les modèles qu'il offre à l'imitation et

aux hommages de ses contemporains. Ces digressions, par leur longueur et leur nombre, ralentissent l'intérêt et fatiguent l'esprit. Le chancelier s'y complaît. Croit-il que le spectacle des rois de Juda peut encourager les princes à défendre le faible, à honorer la vertu; il s'étend longuement sur la sagesse de Salomon, les fautes et les revers de ses successeurs, mettant sans cesse au-dessus de toute autre gloire humaine « l'honneur de Dieu et la réformation de la justice, parce que c'est la cause de Dieu. » Quant à l'à-propos de ses digressions, il déclare « qu'elles ne seront point mal reçues par les esprits sains et enclins au bien, qui trouveront en tous ces exemples de la consolation, pour les exciter à plus aimer la justice. » Pour ce qui est des orgueilleux et des méchants, sa gloire est de leur déplaire.

Avant même Platon, dont il admire pourtant le génie, L'Hospital met les enseignements sacrés qu'il s'approprie, qu'on pourrait appeler sa règle et son guide. Sans être très-original, il trouve parfois des beautés de premier ordre. Qui ne le reconnaîtrait au touchant cortége dont il entoure la justice, qui s'avance appuyée des deux côtés par la miséricorde (1) ? N'est-ce pas une maxime bien digne de lui que cette obligation qu'il impose à qui veut entrer au temple de l'honneur, « de s'arrêter de pied et de faire profession au temple de la vertu ? » Il n'y a plus là seule-

(1) « A ce propos, me plaît infiniment la belle méditation de saint Ambroise sur le psaume cent quatorzième : *Misericors et justus Dominus et Deus noster miseretur*. Il a, dit-il, mis deux fois la miséricorde, et la justice une seule fois ; la justice est au milieu et comme enfermée de tous côtés de la miséricorde. Et toutefois il ne faut jamais que la justice aille sans miséricorde, ni la miséricorde sans la justice. Car il est écrit : *Noli ipse nimium justus*, garde-toi d'être trop juste.

ment de nobles sentiments, il y a de grandes images; l'expression n'est plus au-dessous de la pensée.

L'énergie ne fait pas défaut à l'écrivain; rencontre-t-il, par exemple, sur sa route, César et Pompée, il peint avec une mâle énergie la dégradation du peuple romain vaincu par l'avarice et qui, après avoir mis en vente à l'encan toutes choses sans exception, « vendit finalement sa propre liberté à beaux deniers comptant à ces deux hommes. »

S'il n'est pas de bien plus précieux, de vertu plus haute que la justice, jamais on ne l'a vue resplendir ailleurs avec plus d'éclat qu'en France, où Charlemagne, saint Louis, Louis XII se donnent la main à travers les siècles. Au souvenir de ces bons rois, moins célèbres par leurs vertus guerrières que par leurs lois, le patriotisme de L'Hospital s'échauffe, et de son cœur s'échappent des élans d'une admiration si sincère qu'on ne se lasse point de la partager.

Mais la justice a perdu sa pureté! La malice des hommes, l'amour des procès, le grand nombre des juges, la convoitise des procureurs, le manque de délicatesse des avocats, la vénalité des charges, la cupidité des juges qui ont exagéré les épices avec une effronterie sans nom, voilà quels maux ont ruiné les meilleures lois.

L'invasion de ces fléaux est contemporaine de l'établissement des Parlements comme juges sédentaires, du schisme d'Avignon, de l'introduction dans le droit civil des formes minutieuses employées par l'Eglise dans ses jugements. L'Hospital fait observer volontiers qu'on a rendu responsables de l'accroissement des procès les légistes avec leurs discussions subtiles et la procédure ecclésiastique avec ses complications; mais il a trop de bon sens pour être de cet avis. Les formes de la justice se sont per-

fectionnées pour arrêter les procès; elles ne les ont pas fait naître. Vouloir bannir la science des lois, sous prétexte qu'elle peut apprendre les moyens de tromper, c'est demander qu'on supprime le vin, parce que tous les jours on s'enivre, la théologie, parce qu'elle fait connaître les hérésies, dont la paix de l'Eglise a été troublée.

D'ailleurs on ne voit point les grands jurisconsultes déguiser la vérité, l'envelopper de faits faux et calomnieux; ennemis des chicanes, « ils ne les sauraient voir ni ouïr qu'avec extrême regret et déplaisir. » La science ne fut donc jamais la rivale de la justice; l'une et l'autre ont pour adversaires l'ignorance et la présomption; l'une et l'autre sont la gloire de l'esprit humain et des sociétés; elles s'étendent et s'entrelacent comme les rameaux de deux troncs pareils en âge et en force, et de leur ombrage bienfaisant elles protègent le monde.

Ici le pinceau de L'Hospital a tracé un portrait que n'eût pas renié La Bruyère. Hélas! les hommes qu'il peint sont de tous les temps, et leur lâcheté a toujours mérité la même flétrissure.

« Ce sont jurisconsultes de trois jours, qui ne voulant prendre la peine de voir les bons livres, se rendre capables de cette tant exquise et désirable connaissance du droit, de puiser ès vives sources de la philosophie, des histoires saintes et profanes, et cueillir, comme les abeilles, les belles fleurs ès délicieux champs des muses et lettres humaines; ils suivent par une lâcheté et croupissent ès formalités et entachés d'un gain sordide et illibéral, après lequel ils aboient incessamment; ils y sont si âpres que, pour assouvir leur avarice, ils engagent leur âme et leur conscience à qui plus leur donne; ils ont des fronts d'acier et, n'ayant point d'appréhension de perdre leur

honneur, tout leur est indifférent, pourvu que rien ne tourne à leur dommage. »

Quand il fait l'éloge du barreau, l'ancien avocat rend à la profession qu'il a exercée la louange la plus convaincue. Le barreau, c'est « le séminaire des honneurs, une pépinière de gloire et de vertu. » « Cette vacation, où se sont rencontrés de tout temps les plus grands et illustres personnages de tous les siècles, ne peut être récompensée à prix d'argent (1). » Fidèle au sentiment qui le reporte sans cesse vers l'antiquité, L'Hospital célèbre le désintéressement des Caton, des César, des Hortensius, qui ne dédaignaient pas de quitter les plus hautes fonctions pour paraître au Forum, y défendre leurs clients ou leurs amis. Ne vit-on pas Auguste, lui-même, plaider la cause d'un de ses vieux soldats, acquittant ainsi la dette qu'il avait contractée envers son obscur client, un de ceux qui lui donnèrent, à Actium, l'empire du monde? Auguste devenu l'avocat d'un vétéran, occupant au Forum la place de Cicéron et de César, quel spectacle et quel enseignement! Telle est pourtant « l'ancienne majesté de cette belle et hardie profession, qui se peut vanter d'avoir eu des plus grands princes du monde de sa robe. »

Me fera-t-on un reproche d'ajouter qu'aujourd'hui, comme du temps de L'Hospital, comme aux plus beaux jours de la puissance romaine, le barreau est resté la plus noble et la plus fière école du dévoûment? Il est là devant vous, comme il était hier, armé du glaive de la parole, fort de son désintéressement, de sa modeste indépendance; aujourd'hui comme hier, vous le pourrez

(1) Longtemps auparavant, le jurisconsulte romain avait dit : *Non est dehonestanda pretio sancta juris civilis scientia; quædam enim, tametsi honeste accipiantur, inhoneste tamen petuntur.*

aisément reconnaître; il a la même ardeur pour toutes les grandes causes !

L'Hospital s'est proposé de réformer la justice, mais il ne s'est pas, dit-il, proposé une réformation impossible, ni même difficile. Il a présentes à l'esprit la République de Platon, l'Utopie de Thomas Morus; mais il ne veut pas, comme eux, s'adresser seulement aux écoles; il tend plus haut, son but est le gouvernement de l'Etat.

En effet, il va s'attaquer directement aux maux qui affligent le royaume, donner libre cours à ses réprimandes. Cependant il ne veut pas oublier qu'on doit s'accommoder aux mœurs du temps où l'on vit et guérir le mal avec d'autant plus de précaution que le mal est plus pressant. Mais il importe de ne pas tarder, sinon l'Etat, comme il arriva à la République romaine, ne pourrait plus être sauvé que par la perte de la liberté. La perte de la liberté...? « Perdre la liberté, ô bon Dieu! que reste-t-il à perdre après cela? Quel salut peut-on espérer, la liberté étant ôtée à l'homme ! La liberté et la vie vont d'un même pas; la liberté est l'élément hors duquel nous ne vivons plus qu'en langueurs. Nous ne courrons pas cette fortune, grâce à Dieu; nous sommes Français, portant sur le front, mais beaucoup mieux dans une âme française, la marque de notre liberté. »

Les excès des grands, le mépris de l'autorité royale, je ne sais quelle fureur de disputes et de combats ont compromis cette liberté ! Avec la sagacité d'un grand politique, le chancelier a prévu les effets nécessaires de ces causes inaperçues de trop d'esprits. Il s'étonne et se demande ce qu'est devenu le courage des Français, « qui s'est, au temps jadis, fait connaître et a par tant de fois arboré ses étendards par toute la terre et qui s'est aujourd'hui

tant rabaissé, que vous diriez proprement que toute sa valeur est réduite à ce point de surprendre, injurier, braver, vexer, outrager ceux de sa nation qui, bien souvent, ne se défendent point à cause de leur faiblesse. »

« Ce mal est étrange et scandaleux et traîne après soi une queue de misère de plus grande conséquence que plusieurs n'estiment et quelque matin que Dieu ne veuille! l'on sera tout ébahi que le paysan, après avoir bien enduré, jouera quitte ou double, s'adressera directement aux maîtres et leur fera sentir à leur dépens qu'une prospérité et grande ou médiocre fortune conduite par audace, par orgueil et pétulance, n'est jamais guère loin d'une triste repentance, misère et désolation. » Nos pères ont assisté à ce réveil des paysans, réveil qui a, dans l'histoire, des dates mémorables et terribles; nous savons maintenant si L'Hospital avait bien observé et prédit juste.

Pour réformer sûrement la justice, il faut commencer par faire provision de bonnes lois et ordonnances et ensuite choisir de bons magistrats pour leur application. Etabli sur ces deux colonnes, l'ordre de la société n'aura d'autre durée que le monde et « la France aura ce qu'elle désire de voir dans l'arrière-saison de son âge. »

L'Hospital ne s'arrête pas à démontrer l'excellence de la loi, le respect que lui doivent les citoyens et les bienfaits qu'elle leur apporte en retour. Mais la loi, quelle que soit son autorité, est sans influence, si elle n'a pour la défendre de vertueux magistrats. C'est aux magistrats que le chancelier a surtout à cœur de donner des leçons. Pour lui, vendre la justice, au lieu de la rendre, c'est un crime et un scandale. Aussi combat-il la vénalité avec une chaleur et une persévérance qui méritaient, à coup sûr, de lui faire gagner la bataille? A cette époque, la lutte

était rude; il fallait plus que des convictions pour entrer dans la lice; cette cause est aujourd'hui perdue et, tel est l'empire de la raison, que le chancelier ne trouverait plus d'adversaires. Il en était autrement au seizième siècle; aussi L'Hospital dut-il combattre à outrance. Les juges achètent le droit de juger; dès lors, ils en trafiquent comme d'une marchandise; agir ainsi, c'est dégrader la justice et s'avilir soi-même. « C'est, s'écrie-t-il, un abus; c'est une chose honteuse, vilaine et sordide ès mains des juges de parler de gagner; le mot de juge est auguste, saint et vénérable; rabaissez-le par le gain, vous lui ôtez l'honneur et le respect qui le rendaient votre supérieur. »

Le magistrat pourrait trouver dans l'ouvrage de L'Hospital le code le plus élevé, sinon le plus complet de ses devoirs. Les ménagements ne sont point inconnus à son âme, ferme sans doute, mais franche et honnête. Toutefois, quand il y va de la probité, de l'impartialité du juge, l'intrépide chancelier est sans merci. « Je dis que les juges ne doivent voir ni connaître les parties que dans le sac. » Parole qui, sous une forme vulgaire, renferme une vérité profonde qu'on a souvent oubliée ! Et lorsqu'il aura cité Aristote et Papinien, Auguste et les Pères de l'Eglise, lorsqu'il aura cru fortifier du secours d'une érudition mal digérée des principes que tant de citations et de longueurs ne peuvent obscurcir, vous l'entendrez, entraîné cette fois par sa verve française, adresser aux juges de son temps ces paroles, qui n'ont rien perdu de leur charme : « Cessez donc votre trafic, ministres de la justice ; courez à l'honneur de vos charges et voyez que ce soit les plus assurées richesses que l'on saurait acquérir. Laissez le gain à part ; si ne le pouvez faire, ployez bagage et vous retirez.

Le roi doit la justice à tous ses sujets ; il ne veut plus qu'elle leur soit vendue. »

La suppression des épices, la sévérité contre les juges qui se laissent corrompre, le remboursement de leurs charges à la plupart des juges subalternes, à quelques conseillers même des cours souveraines, l'honneur proposé aux magistrats comme la seule récompense digne de leurs travaux, la prospérité des finances de l'Etat assurée, la science et la probité répandues parmi les auxiliaires de la justice, « l'honneur rendu au barreau et l'autorité à une profession utile et nécessaire, » l'intégrité du caractère et l'austérité des mœurs faisant, comme autrefois, « de la maison d'un avocat l'oracle de la cité, » ce sont là de belles conceptions. Pour les produire au sein d'une société agitée, assez hostile à toute idée de modération, il fallait du courage. Pour les apercevoir, il eût fallu presque du génie si le bon sens, souvent aussi rare que le génie, n'eût, avec un cœur honnête suffi à telle entreprise.

L'Hospital n'est guère entré dans les détails techniques de son sujet. A peine cite-t-il, en passant, quelques dispositions des ordonnances d'Orléans et de Moulins ; son livre contient moins les aperçus que recherche le jurisconsulte, que la discussion simple des règles essentielles de l'ordre judiciaire. Généralement aussi les idées ont plus de justesse que d'originalité. A ne consulter que la forme, le traité de la réformation de la justice fatigue par un intolérable abus des citations anciennes et des exemples historiques. Il est vrai que c'était alors l'âge de l'érudition, de l'enthousiasme pour les Grecs et les Romains. Salluste, Horace, Cicéron sont appelés, on pourrait dire à tour de rôle, à appuyer les observations de l'écrivain. Une idée accessoire amène les digressions les plus inattendues, et

vous êtes tout étonné de vous retrouver au point de départ, après une excursion de longue haleine. L'Hospital est plein de l'antiquité ; elle fait ses délices ; il cherche à rivaliser avec elle par l'élévation des principes; mais qu'il est loin de sa méthode, de l'harmonie qu'elle sait si bien garder dans ses proportions ! N'importe, il a tant de loyauté, de candeur qu'on lui pardonne presque tous les défauts de son style. On le suit volontiers au milieu des épisodes où il s'attarde, et comme ses confidences sont sincères, on ne se repent point de s'être arrêté avec lui. Parfois cependant, on serait tenté de croire qu'il abuse de votre complaisance. Au moment où, « lassé d'une assez longue course, il veut faire retraite pour le corps, » il se lance et vous entraîne encore dans de nouveaux éloges de la miséricorde et de la justice, dont l'Evangile, Aristote et les jurisconsultes romains font les frais. Aussi bien ne s'arrêtera-t-il pas avant d'avoir célébré une dernière fois l'excellence de la justice, montré combien, en France, les abus sont criants, combien nécessaire est le remède qu'il propose et combien sera durable la prospérité qu'il en faut attendre? « Ce grand et somptueux édifice sera bâti sur des fondements si stables, fermes et assurés, que nous avons pris dès le commencement, que tant qu'ils seront debout, rien, que la chûte totale de l'univers, ne pourra détruire, non pas même ébranler ce temple saint, lequel, sous la faveur, grâce et bénédiction du Tout-Puissant, dès à présent, nous consacrons à l'immortalité. »

Tel est le traité de la réformation de la justice, œuvre considérable par son objet et par les grandes pensées qu'elle a si longuement développées. A un siècle ami des plaisirs, passionné pour le gain, il fallait faire entendre sur tous les tons que rien ne convient mieux à l'homme

que le désintéressement. C'est ce que fit L'Hospital : il attaqua les préjugés et les vices de son temps, mais sans jamais oublier qu'il était magistrat. Aussi n'a-t-il rien qui approche du genre de Rabelais : il a de la hardiesse, elle ne va pas à l'excès; il a de la force, mais il n'est pas exempt de raideur. Il ne manque pas de vivacité quelquefois, mais il n'a ni variété dans le tour, ni harmonie dans l'ensemble; si, pour faire un bon livre, il suffisait d'avoir de la grandeur dans les sentiments, des convictions énergiques, une âme profondément honnête, le traité de la réformation de la justice ne mériterait que des éloges; pour être écrivain, il faut plus que toutes ces qualités réunies. Aussi peut-on juger aisément maintenant l'ouvrage de L'Hospital? Œuvre d'un esprit droit, érudit; simple, ingénieuse, naïve même souvent; remplie de préceptes utiles, mais d'une lecture difficile pour des esprits étrangers à la science juridique, il lui a manqué, pour avoir une place à côté des travaux de Montesquieu, le goût qui modère les écarts, cette forme correcte et pure qui donne à la vérité même un prix inestimable.

L'époque où parurent ces projets de réforme est une des plus brillantes pour la jurisprudence française. Le XVIe siècle fut, en effet, l'âge des grands jurisconsultes. Il ne faut pas que les invectives du chancelier contre le grand nombre de juges, de tribunaux et de procureurs nous fassent oublier l'activité extraordinaire qui emportait alors les esprits. La réformation et la rédaction des coutumes, poursuivies avec ardeur à la fin du XVe siècle, continuèrent durant le XVIe. L'étude du droit romain reçut des développements que jamais depuis elle n'a pu atteindre. Rappeler Cujas c'est rappeler une de nos gloires nationales, le modèle accompli de l'exégèse, le Papinien

moderne. Avant lui déjà, Alciat avait professé à Bourges, et la même école compta parmi ses maîtres Doneau, l'adversaire de Cujas, artiste comme lui, mais artiste en un genre différent, n'écrivant que des traités dogmatiques, tandis que Cujas préférait le commentaire, Duaren, Hotmann et tant d'autres qui ne sont connus aujourd'hui que des érudits. Tous ces hommes, épris d'amour pour l'antiquité, travaillèrent à restaurer le droit romain. On les vit, pareils à l'artiste devant le marbre que tourmente son ciseau, essayer de relever ce monument détruit à une autre époque. L'Hospital avait lui-même médité un travail sur le droit romain; il s'en occupait pendant son séjour à Bologne et espérait pouvoir le terminer en quelques années (1); mais, une fois arrivé au pouvoir, il abandonna son projet et changea même entièrement d'avis sur l'utilité que le royaume pouvait retirer des lois romaines.

C'est qu'en effet, à côté de ceux qui se plaisaient au milieu des ruines dont la réunion forme le merveilleux ensemble du *corpus juris*, il y avait, au XVI[e] siècle,

(1) Leges prudentumque hominum responsa jacebant;
Ut passim confusa prius sineque ordine certis
Distribuo mandoque locis, divulsaque membra
Compono; longi rem adeo magnique laboris!
Quod ni me retrahunt lites et jurgia diri
Terribilesque fori clamores, omnibus istud
Perfectum numeris opus annis reddo duobus
Aut tribus ad summum...

(Ep. au cardinal du Bellai.)

Cet ouvrage, que le chancelier laissa inachevé, est sans doute celui auquel s'applique cette disposition de son testament :

« De libris, a me adolescente inchoatis, ordinatis juris civilis, genero meo curæ erit ne conscindantur, vel comburantur in præsentia, sed dentur uni ex meis liberis, maxime idoneo, quique imitatione avi fortasse perficiet. »

d'autres travailleurs non moins ardents, « rudes pionniers de la jurisprudence, vrais maîtres de la vie civile, faisant une législation vivante pour des races vivantes (1). » C'est parmi eux qu'il convient de placer L'Hospital. Et quels souvenirs l'historien ne rencontre-t-il pas ici? Dumoulin est le premier de tous, Dumoulin, dont L'Hospital fut l'ami et le défenseur, Dumoulin, esprit énergique, quelque peu tracassier, praticien incomparable, attaquant les abus avec autant d'énergie que L'Hospital, comme lui incorruptible, partageant les mêmes sentiments contre la cour de Rome, lui ayant prêté le secours de son érudition contre la réception du concile de Trente, en butte plus encore que le chancelier à des attaques qu'il cherchait volontiers, et pourtant, malgré la haine, jouissant d'une autorité immense, pouvant se dire sans exagération jurisconsulte de France et d'Allemagne, ayant professé successivement à Bâle, Strasbourg, Tubingue, Dôle, et partout accueilli avec ces transports d'admiration qui saluent le génie persécuté, le jurisconsulte enfin de qui la législation française a reçu le plus de services!

L'Hospital protégea Dumoulin; il avait préparé la voie à Cujas en l'appelant à l'école de Bourges, alors qu'il était chancelier de la duchesse de Berry, Marguerite de Valois; à la suite de ces deux grands hommes, le XVI[e] siècle compte, dans la magistrature et le barreau, beaucoup d'autres noms célèbres; presque tous furent les amis de L'Hospital : tels sont, de Pibrac, de Foix, Gui Coquille, Loiseau, les Pithou, Antoine Loysel, Etienne Pasquier, le vertueux Séguier, l'intrépide de Harlay, l'illustre de Thou, belles âmes frappées à l'antique marque, dit

(1) M. Laboulaye.

Montaigne, et, dans un autre ordre d'idées particulièrement philosophique, Etienne de la Boëtie, Montaigne lui-même, qu'on ne saurait séparer de son ami, tous préparant le triomphe des idées françaises, le succès définitif de la législation coutumière, qui était en effet l'expression vive et originale du génie de la France. C'est au milieu de ce cortége qu'il faut se représenter L'Hospital pour le bien juger.

Et certes ce tableau du XVIe siècle figure assez bien dans l'histoire pour qu'on le contemple avec orgueil. C'était pourtant parmi des orages politiques et des catastrophes de toute sorte que se déployaient cette ardeur pour la science, cette activité des esprits. N'est-ce pas la condamnation la plus éclatante de ces époques d'affaissement moral, où l'on a oublié que, même au milieu des plus effrayants désastres, il y a encore lieu de servir utilement son pays? L'intérêt de la science est, en effet, compté au nombre des intérêts nationaux.

L'Hospital écrivit à l'exemple de ses amis; ses ouvrages, on l'a vu, inspirés par la même passion pour le bien, ont un autre caractère. Il ne nous a laissé ni commentaires ni traités scientifiques sur les matières du droit; ce n'est pas qu'il fût moins savant que les jurisconsultes de l'école de Cujas et de Dumoulin, mais placé plus haut, désireux de hâter les réformes qu'il méditait, il n'eut pas le temps de se livrer à un genre de travaux que sa vaste érudition lui eût rendus faciles. S'il n'a point la gloire de ces grands jurisconsultes, il a celle plus précieuse encore de nous avoir donné de bonnes lois (1).

(1) « C'est, a dit un éminent historien, un des plus imposants spectacles de l'histoire de voir ce noble vieillard travailler ainsi au profit d'un lointain avenir, pour se consoler de son impuissance contre les misères du présent. » M. Henri Martin, *Hist.*, tome IX, page 201.

En effet, l'édit des secondes noces, l'ordonnance d'Orléans, la création des juges-consuls, l'édit de Roussillon, l'ordonnance de Moulins, comptent parmi les plus grands monuments de notre ancienne législation. Ils furent rendus durant l'administration de L'Hospital. Sans doute il serait puéril de regarder le chancelier comme en étant l'unique auteur; dépouiller à son profit exclusif tous ses contemporains et ses devanciers serait une injustice et une exagération de mauvais goût. De si grandes choses ne sont pas l'œuvre d'un seul homme; n'a-t-on même pas dit quelquefois que la meilleure part du génie se compose de souvenirs ? Il suffit à L'Hospital d'avoir le premier rang parmi les grands hommes qui ont préparé ou procuré les utiles et fécondes innovations judiciaires du XVIe siècle. Dans les ordonnances qu'il a rédigées, se trouvent réunis les réglements les plus divers, et beaucoup de publicistes modernes seront étonnés d'y rencontrer plusieurs des institutions qu'ils recommandent ou défendent aujourd'hui. Ainsi, qui croirait que l'ordonnance d'Orléans établissait (1) l'instruction gratuite pour tous les Français ? Cette mesure, dont on parle tant de nos jours, avait été longtemps avant nous adoptée par un siècle auquel généralement on aime mieux demander des preuves d'intolérance que des institutions libérales. Et pour le dire en passant, ne serait-il pas plus digne, plus juste et plus sûr à la fois de juger le XVIe siècle en interrogeant ses lois, que d'accepter légèrement des imputations suscitées par la haine et l'ignorance (2) ? La législa-

(1) Article 9.

(2) On sera peut-être étonné d'apprendre qu'une déclaration du 8 mars 1566 ordonna que les chaires vacantes, dans l'université de Paris, seraient confiées aux personnages les plus habiles, après un concours

tion d'un peuple est en effet le miroir le plus fidèle de ses aspirations, de sa culture intellectuelle et morale. Les lois ne font pas les mœurs sans doute, mais elles les consacrent, les règlent, et sans elles n'ont ni puissance, ni raison d'être. Or, un esprit maître de lui-même ne peut pas résister à un sentiment de respect, quand il s'arrête devant ces monuments que L'Hospital élevait au droit civil, entre les agitations des partis, monuments incomplets, il est vrai, manquant d'harmonie trop souvent encore, mais œuvre d'une époque énergique, consciencieuse et loyale même au milieu de ses plus déplorables écarts. Ils ont servi à former cette merveille de la législation moderne, notre code civil. Cinq ou six siècles de travaux, de recherches de toute sorte, le bon sens des politiques, la sagacité de nos magistrats et de nos jurisconsultes en avaient préparé les bases; au commencement de notre siècle, il se dressa majestueusement du milieu des ruines, portant au front le signe immortel de la gloire et du génie!

Les matières religieuses, civiles, administratives furent tour à tour réglées par L'Hospital. Ainsi, l'ordonnance d'Orléans fixa le mode d'élection des évêques, leur imposa la visite de leurs diocèses, la résidence sous peine de saisie du temporel de leurs bénéfices. Elle détermina les conditions requises pour l'ordination des prêtres, leur défendit de rien exiger pour l'administration des sacrements, interdit aux parents la faculté de consentir à l'entrée de leurs enfants dans la vie religieuse, avant qu'ils eussent atteint vingt ans pour les filles, vingt-cinq ans

public où seraient appelés les membres des universités les plus fameuses. En cette matière, comme en tant d'autres, nous n'avons encore que recueilli et continué les libérales traditions de nos pères.

pour les fils. L'observation du repos du dimanche fut rigoureusement imposée; les ecclésiastiques purent désormais être exécutés dans leur mobilier personnel; ils ne durent, à l'avenir, recevoir aucun testament, dans lequel ils seraient institués légataires. On supprima tous les offices de judicature et de finance érigés depuis le décès de Louis XII. Les juges, avocats et procureurs devaient refuser tout présent des plaideurs, si ce n'est le gibier pris aux forêts seigneuriales, toute pension, tout salaire des nobles du royaume. Il leur fut défendu d'acquérir des droits litigieux devant les tribunaux où ils exerçaient. L'examen préalable devint la règle avant l'entrée en fonctions. Les gens de métier, les laboureurs furent protégés contre les exactions des armées, les universités réformées, le commerce encouragé, la banqueroute punie, le mode de recouvrement des tailles régulièrement établi, la procédure simplifiée, débarrassée des longueurs et des bizarreries du passé.

L'édit de Roussillon poursuivit ces réformes, surtout au point de vue de la procédure devant les tribunaux. Il détermina les règles relatives au libellé des exploits, à la vérification des écritures, à la récusation des juges, à la péremption d'instance, qui, pour la plupart, subsistent encore aujourd'hui. La dot la plus élevée, ici on reconnaît manifestement l'austère L'Hospital, ne put excéder dix mille livres tournois; la langue française devint la seule employée pour la vérification des ordonnances royales dans les parlements et le commencement de l'année fut fixé au 1er janvier. Il fut interdit aux docteurs, à tous ceux qui avaient obtenu des grades dans une faculté, de faire des banquets à l'occasion de l'obtention de leur grade. C'était bien là encore une disposition inspirée par l'esprit

sévère de L'Hospital, disposition singulière et même révoltante, car, en attribuant au dénonciateur le tiers de l'amende prononcée contre le coupable, elle encourageait les tracasseries et méconnaissait un des principes les plus élevés de la législation criminelle.

On a souvent appelé l'ordonnance de Moulins le code civil du seizième siècle. Elle proclama l'inaliénabilité du domaine royal; elle introduisit dans le droit civil des innovations profondes, dont le mérite a été consacré par l'expérience. Répudiant le vieux principe : *témoins passent lettres*, elle édicta la nécessité d'une preuve écrite pour tous objets excédant cent livres et bannit ainsi la source de mille procès. C'est là une heureuse disposition, qui mérite une place d'honneur dans nos lois! Mettre le contrat sous la protection d'un acte écrit, faire prévaloir cet acte sur le témoignage, ce n'est point jeter un insolent défi à la probité humaine, à la véracité des témoins, c'est substituer à une preuve toujours périlleuse, *qui le mieux abreuve, le mieux preuve*, a dit avec raison un vieux coutumier, une preuve aussi sûre que décisive. Pour diminuer les abus des substitutions, L'Hospital fit déclarer qu'elles seraient restreintes au quatrième degré, outre l'institution, qu'elles seraient publiées. Les donations furent soumises à l'insinuation; la police et la juridiction criminelle furent, autant qu'il était possible alors, séparées de la justice civile: au chaos d'une législation incertaine ou contradictoire, succédèrent des dispositions empreintes de sagesse, destinées à garantir les droits des justiciables, à affermir l'autorité du roi sur toutes les provinces du royaume.

Un édit du mois d'avril 1561 déclara irrévocables toutes transactions entre majeurs, quelle que fût la lésion alléguée par l'une des parties, « parce que le plus prompt et le

moins dommageable expédient pour amortir les procès est la voie d'accord et transaction entre les plaideurs. »

L'Hospital étendit ses soins à d'autres réglements d'une importance pratique non moins sérieuse. Une ordonnance de 1567 régla le taux de l'intérêt; une autre permit aux mineurs de répéter les sommes qu'ils auraient perdues au jeu. Mais de toutes les institutions conçues ou dirigées par le chancelier, il n'en est point de plus glorieuse pour lui que la création des juges consulaires. Plus de trois siècles se sont écoulés depuis, et les tribunaux de commerce ont reçu l'éclatante consécration que donnent le temps et les services rendus. L'édit, qui érige un juge et quatre consuls des marchands à Paris, est du mois de novembre 1563. Le roi y déclare que « pour le bien public et abréviation de tous procès et différends entre marchands qui doivent négocier ensemble de bonne foi, sans être astreints aux subtilités des lois et ordonnances, il a, de sa pleine puissance et autorité royale, attribué aux juges et consuls, à l'exclusion de tous autres, la connaissance de tous les procès qui s'élèveront désormais entre marchands pour faits de marchandises.» L'édit règle la procédure qui doit être suivie, elle est aussi simple que rapide, et déclare que la charge des juges-consuls sera élective, temporaire et purement honorifique.

C'était, sans contredit, beaucoup oser dans un siècle où la vénalité des charges avait été introduite : sous un autre chancelier que L'Hospital, la création des juges-consuls eût pu n'être qu'un moyen de battre monnaie. Créer pour le commerce une juridiction spéciale, en quelque sorte paternelle, faire du marchand le juge du marchand qui pouvait être appelé à le juger à son tour, n'offrir que l'honneur pour récompense d'un labeur sou-

vent ingrat, c'était vraiment comprendre les intérêts du commerce et devancer de deux siècles les théories économiques de l'époque qui nous a précédés. « Les transactions commerciales n'exigent guère de formalités ; ce sont des opérations de chaque jour (1) que d'autres de même nature doivent suivre chaque jour; il faut donc qu'elles puissent être décidées chaque jour.» Et, pour les décider, il suffit d'un jugement droit et d'un esprit honnête. Le commerce vit de bonne foi et de rapidité ; ses opérations ne pourraient que souffrir des lenteurs dont la loi civile a sagement entouré les sentences des tribunaux ordinaires. L'Hospital avait donc vu juste ; sans redouter l'opposition qu'une pareille mesure devait soulever et qu'elle souleva, en effet, il fut hardiment libéral. Il fit prévaloir sur les vues étroites et intéressées des gens de justice l'intérêt supérieur de la prospérité du pays. Rendons hommage au chancelier, à la sûreté de sa raison, à l'énergie de son caractère, à la sincérité de son dévouement, pour tout ce qui devait rendre la France glorieuse et prospère !

L'Hospital favorisa le commerce, mais combattit le luxe, que le commerce amène pourtant d'ordinaire après lui dans les Etats. Il croyait que loin de le développer, le luxe en arrêtait l'essor, en épuisant la richesse privée. D'ailleurs, l'austère simplicité de ses mœurs le portait presque invinciblement vers ces théories qu'on a souvent essayé d'appliquer et qui, de tout temps, ont été inutiles ou dangereuses. Un luxe effréné traîne ordinairement après lui des mœurs dissolues ; mais ce n'est pas remédier au mal que de proscrire les vêtements magnifiques et les riches festins. Il est en effet trop facile d'éluder des

(1) Montesquieu, Liv. 30, Chap. 18.

lois de cette sorte, et si l'on en veut à tout prix assurer le maintien, on est réduit à des moyens ridicules ou vexatoires. C'est ce qui arriva à L'Hospital. Or, si l'on viole le respect qui est dû à la vie privée, on substitue au mal qu'on voulait détruire un mal plus profond. Le chancelier qui avait reproché à Caton de n'avoir pas été de son temps, d'avoir voulu faire revivre au sein d'une société corrompue les anciennes vertus de la république, ne sut pas se garder du même travers; l'excès de sa vertu l'entraîna loin du but. Non moins sincère que Caton, aussi énergique que Juvénal, il a flétri les mœurs efféminées de ses contemporains et laissé de son temps un tableau dont le nôtre pourrait emprunter les couleurs.

Au luxe extravagant de la cour et de la ville, à la licence qui déborde, il oppose la simplicité de Sparte, celle de la France à une autre époque. Tout a été perverti; on a donné au vice même le nom de vertu :

Nomina ponentes vitiorum rebus honestis,
Virtutum vitiis....... (1).

Du temps de nos pères, dit-il, on ne portait presque point d'habit de soie; pour deux écus, on s'habillait de laine ; maintenant le revenu d'une ferme suffit à peine à payer un seul vêtement. Alors point de palais, point de somptueux ameublements ; le lit, la table, le foyer domestique n'avaient rien perdu de leur pureté. Et pourtant on vit, à cette même époque, la France triompher du

(1) Caton, que l'esprit rapproche si volontiers de L'Hospital, adressait aux Romains de son temps le même reproche : *Jam pridem equidem nos vera rerum vocabula amisimus, quia bona aliena largiri liberalitas : malarum rerum audacia fortitudo vocatur.* — Salluste, *Conj. de Catilina*, Chap. 52.

Milanais, de la superbe Gênes, de Venise si fière de la mer qu'elle domine.

Il reproche à ses concitoyens leur délicatesse, leurs histrions, leurs parures, l'or et les pierreries employées à profusion, le vin et la débauche dégradant toutes les classes de la société, les patrimoines consumés, la pudeur immolée, plus d'affection sincère dans la famille, les femmes menant leurs maris comme en triomphe, uniquement occupées d'orner leurs cheveux et de se parer avec autant de bizarrerie que d'inconvenance, les lois les plus sacrées outrageusement méprisées, l'impudeur et l'effronterie recherchant, en plein jour, et recevant d'adultères hommages. Qu'auraient dit, s'écrie-t-il, ces citoyens vertueux qui se plaignaient autrefois d'une élégance que nous avons si fort dépassée (1)? Qui rendra à la France la simplicité que ces lois romaines, si sages et si oubliées, maintenaient au sein de la république?

O romanarum legum veneranda potestas
Sublata e vivis! O Fannia et Oppia leges!
Existet-ne aliquis concessu et munere Divûm
Errorem hunc animis hominum qui demere possit!
Et nostris immensis moderetur sumptibus ævi!

Ce sage que L'Hospital appelait de ses vœux, pour réprimer les excès du luxe, ce fut lui-même (2). Il avait

(1) Quod si temporibus illis quicumque fuere
Existant hodie videantque hæc tempora miris
Depravata modis et plane perdita, quid sint
Dicturi, quibus usque adeo sua displicet ætas?

(2) On peut, sans effort d'imagination et sans être d'ailleurs ni moraliste chagrin, ni louangeur systématique du passé, appliquer à notre temps les peintures de L'Hospital. Les extravagances et les ridicules dont le bon

raison de flétrir la mollesse, mais il se trompa quand il essaya de la réprimer. De là ces dispositions si multipliées et si minutieuses qui nous font sourire. Ainsi il fit défendre de vendre de petits pâtés dans les rues de Paris, afin de prévenir la fainéantise des vendeurs et la gourmandise des acheteurs. Des ordonnances de 1561 et de 1563 réglèrent le vêtement et déterminèrent quelles étoffes devaient y être employées. De sages considérations étaient présentées pour justifier ces mesures; il fallait, disaient les ordonnances, arrêter l'appauvrissement du peuple, qui se ruinait en dépenses superflues; ces habits somptueux étaient achetés à des prix exagérés, parce que le plus souvent ils n'étaient point payés comptant; il en résultait des poursuites contre les débiteurs, qui perdaient ainsi leur patrimoine; les draps de soie venaient du dehors, et l'argent allait aux étrangers. L'usage de la soie et des

goût seul eût dû nous préserver, n'ont pas même le mérite de la nouveauté. Les esclaves de la mode en peuvent juger :

Publica res sensim privataque labitur omnis,
Dum canimus, bibimus, dum membra pedesque movemus
Mollius et nigris agitamus brachia Mauris;
Dum supra censum se femina vestit alitque
Servorumque greges et currus jungit equorum,
Tanquam de victo pompam ductura marito.
. . . .
Quæ bene compta coma, bene toto corpore compta est;
Depilare genas ciliumque evellere gaudet
Seque peregrinis per totam mercibus urbem
Venditat, atque oculos in se convertit et ora.
Unio cui grandis propendet ab aure forata.
Ausis hanc mihi tu pro certo dicere castam!
Quæ pertæsa sui, sexuque licentior ipso,
In medium gaudet procedere veste virili
Et summas capiti pennas aptare volucrum :
Jam non femineus pudor est, non sexus in illis.

autres étoffes brillantes entretenait parmi le peuple des sentiments de haine et de jalousie.

Pour remédier à tous ces inconvénients, on n'épargna ni la prévoyance ni la sévérité.

Les gens d'église, à l'exception des cardinaux, ne durent porter aucune étoffe de soie. Pour pouvoir se servir d'étoffes ou de broderies d'or ou d'argent, il fallut avoir au moins le titre de duc. La façon des habits, tant pour les hommes que pour les femmes, ne devait pas revenir à plus de soixante sols pour chaque pièce d'habillement. Les femmes ne pouvaient porter de dorures à la tête que durant la première année de leur mariage. Celles qui résidaient aux champs et hors des villes avaient la faculté de se servir de robes de soie de toutes couleurs. Cette faculté était enlevée aux veuves, si ce n'est aux dames d'honneur de la mère et de la sœur du roi. Les femmes des marchands ne purent porter de perles et de dorures qu'en forme de bracelets. L'habillement de tous les officiers de justice et de finance, des artisans, des serviteurs et laquais, fut déterminé avec la même rigueur. La suspension des amendes très-élevées, la peine du fouet, étaient la sanction des ordonnances.

D'autres réglements (1) fixèrent la dépense de la table,

(1) V. Condorcet, *Eloge de L'Hospital*, tome IV, p. 554 de l'édit. de 1847 des œuvres de Condorcet. On y trouvera une critique très-fine des minutieuses dispositions auxquelles se complaisait le chancelier. Toutefois, le philosophe du XVIII[e] siècle s'est trop préoccupé des théories économiques de son temps. L'Hospital aimait sans doute la réglementation, mais il faut aussi reconnaître qu'en rendant ces lois somptuaires, il ne faisait que remettre en vigueur les anciennes ordonnances. Beaucoup d'esprits de son temps partageaient ses idées; déjà aux Etats d'Orléans, le Tiers-Etat s'était élevé contre le luxe de la table et des habits. Le chancelier, heureux de faire cesser ces plaintes, dépassa le but; mais il a droit aux circonstances atténuantes.

le nombre des convives, établirent contre les contrevenants des peines sévères, invitèrent les chefs de maison, les pères de famille à donner l'exemple. Un instant, peut-être, le chancelier rêva de faire partager sa sobriété, ses manières antiques à ses contemporains. Il appliquait, dans sa rigueur, son principe favori : ce qui est trouvé bon en une famille doit être trouvé bon en un royaume. Malgré ses efforts, le mal, loin de diminuer, empira. Le luxe alla croissant. Ces lois, violées à plaisir, ne laissèrent après elles que la triste expérience de tentatives malheureuses. Pour réformer les mœurs, c'est à la fois trop et trop peu faire que de régler le vêtement et la table. On ne change les habitudes qu'en modifiant les idées; on n'élève les cœurs qu'en élevant les esprits.

Maintenant si, jetant un coup-d'œil en arrière, on veut résumer, en quelques traits saillants, l'œuvre législative du chancelier L'Hospital, la science du droit, dont il faut bien ici emprunter le secours, répond :

L'Hospital eut sur la justice des idées exactes et honnêtes; homme plein de loyauté, il excella par le bon sens. Il eut même du génie, si par génie on entend cette réflexion profonde qui fortifie l'intelligence, ou bien encore ce discernement toujours sûr de l'honnête et de l'utile, qu'on ne doit jamais séparer, semblables à deux palmiers qui ne portent point de fruits, s'ils ne sont l'un à côté de l'autre.

Quelques-unes de ses idées sont, il est vrai, contestables; tel est, par exemple, le projet de rendre les juges amovibles. Mais presque toujours ses innovations résultaient d'une étude attentive du passé. Il attaqua les abus de toute sorte par ses édits, ses ouvrages, sa conduite. Il est loin sans doute d'avoir réalisé les réformes qui ont

immortalisé Colbert, mais il les prépara, et peut-être lui en coûta-t-il plus qu'à Colbert lui-même. Le grand nombre des juridictions, l'incohérence et la contradiction des lois, l'ignorance de certains magistrats avaient abaissé la majesté de la justice et fait peser sur le peuple d'intolérables abus. Il réduisit le nombre des juges, ramena la législation à des règles générales et sûres, releva et essaya de maintenir haut l'honneur de la justice. Son ardent désir de la paix l'égara parfois, sa vertu se laissa séduire par des réformes impossibles. Lui qui avait si haute idée du juste, se vit poussé à des mesures injustes; il vendit les biens du clergé et viola les prérogatives du Parlement. On a hésité à l'en blâmer; mais, quelque droites qu'aient été ses intentions, il est comptable de cette conduite, et la raison aussi bien que la justice le condamnent. Ainsi, partout l'ombre se rencontre à côté de la lumière et, en pesant les actions des hommes, l'histoire doit, dans son impartialité, signaler leur faiblesse comme leur grandeur. Quoi qu'il en soit, malgré ses erreurs et ses fautes, le chancelier L'Hospital n'en est pas moins un de nos plus illustres magistrats. La France lui doit autant, plus même peut-être qu'à ses grands capitaines; car la gloire civile ne coûte point de sang, et donner à son pays de bonnes lois, c'est faire plus pour lui que de lui gagner des batailles.

On a souvent comparé L'Hospital et d'Aguesseau. Il semble, en effet, difficile de ne pas rapprocher ces deux hommes. L'un et l'autre, dans la dignité la plus éminente de la magistrature, ont montré de grandes qualités, beaucoup de dévoûment à leur pays, de sorte qu'ils se ressemblent plus encore par leurs vertus que par leurs fonctions. L'un était sans aïeux, l'autre d'une famille déjà illustrée par ses services. Tous deux parvinrent, par leur

mérite, aux plus hautes charges, restèrent les plus fidèles défenseurs de l'autorité royale contre les ennemis du dehors et du dedans, contre l'autorité royale elle-même. Il est vrai que l'un parut faiblir un instant, tandis que l'autre demeura toujours inébranlable « comme un chêne vigoureux sur ses racines. » On put dire du premier qu'il était devenu homme, le second se vit reprocher son excessive fermeté. L'un et l'autre eurent des ennemis ; mais, quoique dans un siècle moins agité, d'Aguesseau, éloigné à deux reprises de la cour, passa dix années en exil; L'Hospital, une fois retiré des affaires, ne quitta plus sa retraite. Tous les deux, au sein d'une cour voluptueuse, furent irréprochables dans leurs mœurs. Ils travaillèrent, l'un après l'autre, à perfectionner la législation, dans le même esprit et à peu près sur les mêmes matières. D'une vaste érudition, ils parlèrent l'un et l'autre le langage de l'honnêteté la plus délicate. Toutefois, l'un unit à la gloire du magistrat celle de l'écrivain; se servant de la langue avec une exquise pureté, d'Aguesseau est encore aujourd'hui le modèle des avocats et des jurisconsultes. L'Hospital ne paraît pas s'être occupé de la forme; d'Aguesseau prenait tant de soin de polir ses discours, qu'ils eussent été plus beaux s'il les eût moins retouchés. Une douce sensibilité, unie à une grande prudence, tel est le caractère de d'Aguesseau. L'Hospital se présente à nous sous une physionomie plus sévère. Le premier, faisant l'éloge d'un de ses amis, était interrompu par sa douleur; le second conservait presque en tout le calme du sage. Mais, chez l'un et chez l'autre se rencontrait beaucoup de piété, d'honnêteté, de candeur. Ils eurent pour les belles lettres un amour qui ne les abandonna jamais, pour les poètes de leur temps une affection qui les honore. Différant en beaucoup de

points, se ressemblant en un plus grand nombre, modèles de l'amour filial et des vertus domestiques, ils moururent l'un et l'autre dans une retraite volontaire, conservant les honneurs d'une charge qu'ils n'exerçaient plus. Après leur mort, ils ont eu encore à peu près la même fortune. Leurs tombeaux ont été violés l'un après l'autre par la fureur populaire; mais leurs cendres ont été recueillies avec un pieux respect, et l'honneur d'une éclatante réparation n'a manqué ni au chancelier de Louis XV, ni au ministre de Charles IX. Le gouvernement consulaire fit relever le mausolée de d'Aguesseau, et pour L'Hospital, qui dut un peu plus attendre, son tombeau a été réparé sous le gouvernement de la Restauration et avec son concours. Et comme si la France se plaisait à toujours associer ces grands citoyens, la statue de d'Aguesseau est à côté de celle de L'Hospital, au seuil du temple des lois, où le même gouvernement les plaça toutes les deux. De sorte qu'on doit peu s'inquiéter, ce semble, d'examiner lequel des deux a été supérieur à l'autre, car tous les deux ont excellé dans la recherche du bien. Si l'un a mieux réussi, leurs intentions, leur patriotisme furent pareils. Aujourd'hui, on aime à les voir partager l'admiration et la reconnaissance de la postérité (1).

(1) Il est sans doute impossible de déterminer, par une comparaison mathématique, le chiffre exact des emprunts faits par notre législation moderne aux ordonnances rendues durant l'administration du chancelier L'Hospital. Ce qui est resté dans nos Codes, c'est l'esprit de justice et d'élévation qui domine et resplendit dans toutes ces ordonnances; le législateur moderne a tiré les conséquences des principes qu'on ne fit que poser au XVIe siècle; il les a mis en harmonie avec notre ordre social; il s'est inspiré de l'esprit de L'Hospital, même quand il ne l'a plus pris pour guide. C'est à ce point de vue élevé, le seul vrai, qu'on doit se placer pour avoir une juste idée de la persistance des règles édictées par

le chancelier. On peut cependant compter aujourd'hui encore bon nombre de dispositions de nos Codes presqu'entièrement empruntées aux ordonnances que fit rendre L'Hospital. Le tableau comparatif qui suit indique quelques rapprochements qui ne manquent pas d'intérêt.

Législation ancienne.	**Législation moderne.**
Edit des secondes noces, juillet 1560.	Art. 1098 et suiv. du Code Napoléon.
Ordonnance d'Orléans, art. 11.	Art. 2. Loi du 24 mai 1825.
Art. 54.	Art. 1597, C. N.
Art. 60.	Art. 1147 et 1153, C. N.
Art. 62.	Art. 116, Code procéd. civ.
Art. 65.	Loi du 10 vendémiaire an IV, tit. 4, art. 1er et suiv.
Art. 80.	Art. 20, tit. 4. Loi du 13 brumaire an VII.
Art. 83 et 84.	Art. 14. Loi du 25 ventôse an XI.
Art. 82.	Art. 35 id.
Art. 102.	Art. 451 et 452, C. N.
Art. 110.	Art. 259, C. pénal.
Art. 141.	Art. 591, C. commerce.
Edit de Fontainebleau, 1560.	Art. 2052, C. N.
Edit de novembre 1563, art. 3.	Art. 631, C. commerce.
Art. 4.	Art. 421, C. procéd. civ.
Ordonn. de Roussillon, art. 1er.	Art. 61, C. procéd. civ.
Art. 5.	Art. 65, id.
Art. 6.	Art. 324, 330, id.
Art. 7.	Art. 75, id. et 1038.
Art. 8.	Art. 213 id.
Art. 12.	Art. 384, C. pénal.
Art. 15.	Art. 397, id.
Ordonnance de Moulins, art. 54.	Art. 1341, C. N.
Art. 58.	Art. 939, C. N.
Art. 63.	Art. 141, C. procéd. civ.
Art. 60.	Art. 93, id.
Art. 71.	Art. 9, 66, C. instruct. crimin.
Art. 77.	Art. 13 et suiv., loi du 17 mai 1819.
Art. 85.	Art. 63, loi du 20 avril 1810.

CHAPITRE IV.

L'Hospital écrivain.

A L'Hospital n'appartient pas seulement la gloire des politiques et des magistrats; ministre, chef de la justice, il fut écrivain, et l'on sait que ses poésies furent l'origine de sa fortune. L'Hospital, conseiller au Parlement et poète, le chancelier de France écrivain, c'est bien là l'esprit du XVIe siècle. Sous cet aspect nouveau et généralement moins étudié achève de se révéler le caractère original du ministre de Charles IX. L'Hospital a manié tour à tour la langue de son pays et celle de Virgile; celle-ci était la langue des savants; celle-là, encore imparfaite, laissait entrevoir déjà sa virilité prochaine. Outre ses poésies et ses harangues, il a, à l'exemple de presque tous ses contemporains, écrit ou commencé d'écrire des mémoires. Ajoutez son testament, quelques lettres en français, et vous aurez tout ce qu'il a laissé comme écrivain.

Le seizième siècle, au milieu duquel écrivit L'Hospital, est une de ces époques vers lesquelles l'esprit revient toujours avec intérêt. En Italie, en France, en Allemagne, partout l'humanité se signale par de terribles bouleversements et de magnifiques progrès. Le siècle qui vit à la fois Léon X et Michel-Ange, Luther et Copernic, Rabelais et Calvin, Montaigne et Ronsard, a laissé dans le monde la trace indestructible de son passage. La Renaissance est l'une de ces époques mémorables que l'histoire n'oublie jamais, que les sciences, les arts, le génie lui rappelleraient si elle la pouvait oublier un jour. Religion, philosophie,

politique, éloquence, tout fut alors exploré, remanié, approfondi. L'esprit humain se livra à l'étude avec une ardeur fiévreuse, qui lui fit tout embrasser à la fois. La France n'a jamais eu plus de poètes ni plus d'écrivains en tous genres ; tout le monde écrivit : les femmes à la cour, les capitaines après les batailles, les magistrats dans les loisirs de leurs graves fonctions, les ambassadeurs et les diplomates au milieu des cours étrangères, les rois eux-mêmes, malgré les soucis du gouvernement. Cet enthousiasme universel, cette mêlée où les éléments les plus divers essaient de se fondre, tant de mémoires, de poésies, de traités sur la grammaire, l'éloquence, les belles-lettres ne donnent pas sans doute à la langue française sa forme définitive, mais cette élaboration active et diverse prépare et avance l'époque de Pascal, de Racine et de La Fontaine.

Si la peinture d'un siècle entier ne paraissait pas déplacée à propos de l'histoire d'un seul homme, si je ne craignais le reproche d'avoir complaisamment cherché l'occasion d'ébaucher à mon tour un tableau si souvent dessiné par d'habiles pinceaux, je céderais volontiers au plaisir d'entreprendre cette peinture. J'essayerais d'esquisser les développements et les ligues de la poésie, la rivalité entre l'école de Marot et celle de Ronsard, la verve, la finesse, l'élégant badinage de la première, la grâce enjouée et railleuse de Marot, la gaieté gauloise de Saint-Gelais; l'imitation italienne et l'érudition personnifiées dans Ronsard, Ronsard proclamé le roi des poètes, le conquérant du Parnasse, trônant en effet majestueusement au sein de la pléiade, employant pour assurer son triomphe le néologisme et l'imitation ; la pléiade entourée d'un éclat surnaturel, « personne qui

ne pléiadizât (1); » les poésies allégoriques à la mode, je ne sais quelle bizarre scholastique de l'amour, où Ronsard regarde les femmes comme des entéléchies; l'imitation grecque, produisant des romans bizarres ou des pièces de théâtre impossibles; Jodelle, qui le premier rendit « gauloise la grecque tragédie; » le sonnet, la poésie pastorale en honneur; la plupart des tragédies anciennes et étrangères mises sur notre scène, et presque toujours sans succès; l'engouement de ces imitations arrêtant l'essor de l'idiôme national, jusqu'à ce que vienne enfin ce tyran des mots et des syllables, Malherbe, qui saura imiter avec talent et être original sans excès.

Le réveil de l'esprit humain ne se manifesta pas seulement dans la poésie ; l'histoire, la philologie, la grammaire comptent alors des grands hommes : Comine, les Estienne, La Ramée, Meigret et son école. Des femmes s'illustrent par leurs écrits et reçoivent les hommages de leurs contemporains ; telles sont : la belle cordière, à Lyon (2), à Toulouse, Paule de Viguier, à qui sa ville natale voue un véritable culte ; Henriette de Clèves traduit l'Amynte du Tasse; madame de Rohan enflamme le courage des huguenots par ses tragédies; madame de Champ-Baudouin publie des ouvrages de géométrie; Bodin écrit sa république; le vertueux Castelnau raconte ses négociations et nous laisse sur son temps les mémoires les plus curieux et les plus dignes de foi. La Place, Régnier de la Planche, Montluc, La Popelinière, de l'Estoile, Duplessis-Mornay, Marguerite de Valois écrivent des ouvrages plus ou moins empreints de partialité, mais presque tous curieux, intéressants, image

(1) Henri Estienne.

(2) Louise Labbé nous a laissé de jolies poésies, dont La Fontaine a tiré parti quelquefois.

fidèle de la société et de l'esprit qui les a inspirés. Les prédicateurs, les médecins, les astrologues, le barreau ne restent point en arrière; il n'est pas jusqu'à l'agriculture qui n'ait alors son législateur et son patriarche, Olivier de Serres, homme chez qui la pratique s'unissait à la science, auteur d'un livre qu'il appelle dramatique et qui mérite, en effet, ce nom, par le contraste qu'il offre avec les calamités du siècle. L'alchimie a ses adeptes, et une science noble et vraiment utile, la chirurgie, commence avec le modeste et généreux Ambroise Paré.

Toutefois, pour ne parler ici que des belles lettres et encore en laissant de côté la poésie, trois hommes, Montaigne, Amyot et Brantôme, me semblent dominer leurs contemporains et personnifier le génie de la prose française au XVIe siècle. De Thou appartient sans doute à la France, c'est le premier et peut-être le plus grand de ses historiens; mais son histoire, écrite en latin, n'appartient pas à notre langue ; elle est l'œuvre d'une belle âme plus encore que le fruit d'une intelligence saine et lumineuse ; d'autres historiens ont pu être plus dramatiques, aucun n'a été et ne saurait être plus impartial ni plus honnête.

Quant à Rabelais, personnage étrange, sorte de fou cynique, dont il est impossible de ne pas admirer la raison profonde, impitoyable railleur, se moquant de tout, mêlant avec une audace incroyable la vérité et la fiction, le sérieux et la bouffonnerie, tour-à-tour grotesque, puéril, éloquent, grossier, toujours d'une gaîté intarissable, malgré son délire extravagant, homme de génie, le plus étonnant esprit de son siècle, il ne peut être comparé à personne et mérite, dans l'histoire de la littérature et de la philosophie, une place que nul autre écrivain ne partage avec lui.

Voulez-vous un livre qui reflète sincèrement la physio-

nomie du XVIe siècle, lisez Brantôme. Brantôme est le miroir de la cour et de la ville, le peintre dont le pinceau facile et souvent gracieux a dessiné les capitaines et les dames, les rois et les courtisans, le vice et la vertu. Son style a de la nonchalance et des longueurs, qualités alors à la mode. Ecartez la différence des sujets, vous reconnaissez la manière de L'Hospital : même prolixité, même abus des métaphores (1).

On a souvent jugé l'œuvre de Brantôme; beaucoup l'ont calomniée, plusieurs l'ont admirée; mais quelque jugement qu'il faille porter sur le fond, le style reproduit à merveille les défauts et les qualités de notre langue au XVIe siècle : une sève abondante, une érudition déplacée, je ne sais quel étalage de comparaisons, de développements désordonnés, signes trop certains de la faiblesse d'une

(1) Qu'on en juge par ce portrait de la reine de Navarre, Marguerite de Valois, femme de Henri IV.

« Pour parler donc de la beauté de cette rare princesse, je crois que toutes celles qui sont, qui seront et qui ont jamais été, près de la sienne, sont laides et ne sont point beautés, car la clarté de la sienne brûle tellement les ailes de toutes celles du monde qu'elles n'osent ni ne peuvent voler, ni comparaître à l'entour de la sienne. On dirait que la mère nature, ouvrière très-parfaite, mit tous ses plus rares sens et subtils esprits pour la façonner, tant ses traits sont beaux, ses linéaments bien tirés, ses yeux si transparents et si agréables qu'il ne s'y peut rien trouver à redire, et qui plus est, ce beau visage est fondé sur un beau corps de la plus belle, superbe et riche taille qui se puisse voir, accompagnée d'un port et d'une si grave majesté qu'on la prendra toujours plutôt pour une déesse du ciel que pour une princesse de la terre; encore croit-on que par l'avis de plusieurs, jamais déesse ne fut vue plus belle, si bien que, pour publier ses beautés, ses mérites et ses vertus, il faudrait que Dieu allongeât le monde et haussât le ciel plus qu'il n'est, d'autant que l'espace du monde et de l'air n'est assez capable pour le vol de sa perfection et renommée. »

Tels étaient les embarras et les exagérations, d'où le bon goût n'avait point encore retiré la langue française.

littérature. Les ouvrages de L'Hospital ont ce caractère. A des pensées graves, profondes, utiles, il manque une forme simple, ayant du nombre et de l'harmonie, éloignée d'une affectation ridicule ou d'un laisser aller de mauvais goût (1).

Esprit d'une autre trempe, Amyot, que devina et protégea L'Hospital, comme lui nourri de l'antiquité, trouva le premier cette prose souple et coulante qui n'a encore rien perdu de son charme. Aussi versé que le chancelier dans la connaissance des lettres grecques et romaines, il en fit passer souvent la douce harmonie dans notre langue. Il a de l'élégance, de la richesse, mais beaucoup moins d'exubérance que ses contemporains. Il a plus de souplesse et presque autant de vivacité que Calvin. Celui-ci est, sans contredit, l'un de nos plus grands prosateurs pour la vigueur et la précision du style. Amyot a peut-être cependant rendu plus de services à la langue française ; il l'a enrichie sans lui ôter, comme l'avait fait Ronsard, son originalité. Aussi Montaigne « donne-t-il la palme à Jacques Amyot sur tous les écrivains français de

(1) Il y eut pourtant des exceptions, et dès le XVI[e] siècle on peut rencontrer parfois l'expression élégante, naturelle et sobre dont l'âge suivant est devenu le modèle inimitable. Ecoutez, par exemple, Marguerite de Valois répondre aux éloges de Brantôme :

« Je louerais davantage votre œuvre si elle ne me louait tant, ne voulant qu'on attribue la louange que j'en ferais plutôt à l'amour de moi-même qu'à la raison ; c'est un commun vice aux femmes de se plaire aux louanges bien que non méritées. Je blâme mon sexe en cela et n'en voudrais tenir cette condition. Je tiens néanmoins à beaucoup de gloire qu'un aussi honnête homme que vous m'ait voulu peindre d'un si riche pinceau. En ce portrait l'ornement du tableau surpasse de beaucoup l'excellence de la figure. Si j'ai eu quelques parties de celles que vous m'attribuez, les ennuis en ont effacé la souvenance de ma mémoire, et bien que mes amis, qui me voient, me veulent persuader le contraire, je tiens leur jugement pour suspect, comme ayant les yeux fascinés de trop d'affection. »

son temps par la naïveté et pureté du langage. » Et Vaugelas déclarait plus tard que « tous nos magasins et trésors sont dans les œuvres de cet homme. »

Montaigne, qui rendait si volontiers hommage au traducteur de Plutarque, doit être placé à côté de lui, non pas comme philosophe sans doute, mais comme écrivain. Magistrat assez grand pour donner au chancelier exilé une preuve de son estime, il se rencontre souvent avec lui et flétrit avec la même énergie les mêmes abus. Sans plan arrêté, esprit rêveur et méditatif, sentant aussi vivement que L'Hospital, mais peu fait pour s'affliger des orages politiques, encore moins pour les braver, il a les allures aristocratiques du gentilhomme. Son langage est, comme son humeur, facile, plein d'abandon, enrichi d'images et de tours qui n'appartiennent qu'à lui. Il n'a pas l'emphase et il a toute la verve de ses contemporains. Son expression est piquante; elle colore la pensée, elle est le miroir admirable de son âme. Elle n'a rien perdu de sa fraîcheur; aujourd'hui on lit, on aime Montaigne comme autrefois; c'est peut-être de tous les écrivains du XVIe siècle celui qui ne doit point vieillir.

L'Hospital a célébré l'amitié dans des vers pleins de sentiment; mais conservant quelque gravité même au milieu de ses épanchements, il est resté au-dessous de Montaigne. Il savait aimer aussi vivement que Montaigne, celui-ci sut mieux dire. Tous deux ont attaqué la vénalité des offices de judicature, et dans cette lutte, où L'Hospital a souvent rencontré la véritable éloquence, il sera peut-être de quelque intérêt d'entendre et de comparer les deux combattants.

« Il faut croire, dit le chancelier, que tous ceux qui mettent en vente les états et offices, mêmement ceux de

judicature, vendent la chose la plus sacrée du monde, qui est la justice. Ils vendent la république, le sang des sujets; ils vendent les lois et ôtant les loyers de vertu, de savoir, de piété, ils ouvrent aux larcins, aux concussions, à l'avarice, à l'injustice et, pour le faire court, à tous les vices, ordures et méchancetés; et puis, il est impossible de voir jamais la distribution des peines et loyers, les deux colonnes qui soutiennent tous Etats, tant que les princes mettent en vente les honneurs et dignités. »

Montaigne n'a pas moins d'élévation dans les idées, avec une expression plus nerveuse, plus dramatique et plus pittoresque.

« Qu'est-il de plus farouche que de voir une nation où, par légitime coutume, la charge de juger se vende et les jugements soient payés à purs deniers comptants? Et où légitimement la justice soit refusée à qui n'a de quoi la payer et ait cette marchandise si grand crédit, qu'il se fasse en une police un quatrième état de gens, maniant les procès pour le joindre aux trois anciens de l'église, de la noblesse et du peuple: lequel état, ayant la charge des lois et souveraine autorité des vies, fait un corps à part de celui de la noblesse, d'où il advienne que de ces deux pièces si diverses, se rapportant toutefois à un seul chef, ceux-là aient la paix, ceux-ci la guerre en charge, ceux-là aient le gain, ceux-ci l'honneur, ceux-là le savoir, ceux-ci la vertu, ceux-là la parole, ceux-ci l'action, ceux-là la raison, ceux-ci la force, ceux-là la robe longue, ceux-ci la robe courte en partage. »

Là, sans doute, on sent l'irritation personnelle de l'ancien conseiller au parlement de Bordeaux; mais à ces allures dégagées, à ce tour incisif, à cette admirable limpidité on reconnaît les caractères distinctifs de la prose française.

L'Hospital n'a ni le naïf enjouement de Brantôme, ni l'élégance de Marot, ni la verve de Montaigne; néanmoins, il y a en lui quelques-unes des plus solides qualités de l'écrivain.

Dans ses harangues, il est éloquent à force d'honnêteté et de bon sens; c'est de lui surtout qu'il est vrai de dire qu'il ne se sert de la parole que pour exprimer sa pensée et de sa pensée que pour faire le bien.

Accoutumé à manier la langue d'Horace et de Virgile, il a peu de souci de polir ses discours. Il parle à cœur ouvert et n'a pas un talent assez flexible pour suppléer à ce qui lui manque par le charme d'une improvisation piquante et originale. Il possède si bien les auteurs anciens qu'on serait tenté de dire qu'il les connaît trop. Son esprit est en effet comme enchaîné aux exemples, aux formes de l'antiquité, et l'on regrette qu'il n'ait pas plus d'indépendance.

L'Hospital aime les métaphores, recherche les figures et, de temps en temps. en tire bon parti. Veut-il dévoiler les causes des troubles religieux :

« Considérons, dit-il, que la dissolution de notre Eglise a été cause de la naissance des hérésies et la réformation pourra être cause de les éteindre. Nous avons ci-devant fait comme les mauvais capitaines qui vont assaillir le fort de leurs ennemis, laissant dépourvus et dénués leurs logis. Il nous faut dorénavant garnir de vertus et bonnes mœurs et puis les assaillir avec les armes de charité, prières, persuasions, paroles de Dieu, qui sont propres à tel combat. »

Ailleurs il appelle l'honneur « l'éperon des belles âmes, » et cette image, aussi simple qu'énergique, peint bien, en effet, le sentiment qu'en France il est moins aisé de définir que de comprendre.

Sa simplicité va quelquefois jusqu'au langage le plus familier; grâce au ton un peu bourgeois de ses harangues, son savoir se déploie sans contrainte. L'orateur semble rechercher plus que toutes les autres les comparaisons empruntées à la médecine; à chaque pas, il vous entretient des maladies de l'Etat, des soins qu'un bon médecin donne au malade, suivant l'intensité et les progrès du mal, des dangers de la contagion, de la nécessité de couper le membre que la pourriture a envahi; sans souci des répétitions, il va criant sans cesse au peuple, aux magistrats, à tous les ordres de l'Etat :

« Il vous est nécessaire, pour guérir, de la docilité et du courage, qui sauvent le malade et facilitent l'effet des remèdes, même douloureux. »

Outre ces allures bourgeoises, les discours du chancelier trahissent un peu trop les formes techniques du palais et le style d'un conseiller rapporteur; des lambeaux de phrases latines y sont entremêlées avec une profusion et un mauvais goût extrêmes. On mêlait d'ailleurs ainsi le français et le latin dans les procédures et les arrêts. Salluste et Cicéron font assez triste figure au milieu de ces tournures embarrassées. Quand L'Hospital ne cite pas au long les auteurs anciens, il leur emprunte avec une subtilité étonnante des preuves et des exemples. Malheureusement l'éloquence était encore presque exclusivement réduite à cet étalage de citations, de traductions, de comparaisons étranges, d'allusions burlesques et de rapprochements inattendus. A l'exemple du chancelier, le vénérable président de Harlay, à qui le courage sut inspirer un jour des paroles sublimes, adressait aux procureurs cette bizarre apostrophe.

« Procureurs, Homère vous apprendra votre devoir,

Odyssée, in libro decimo, et Eustathe, en son commentaire, vous dira comment vous devez vous conduire avec vos clients. »

Ces citations plus ou moins fidèles, ces allusions singulières abondent dans L'Hospital.

« Il n'y a rien, dit-il, si royal que la justice bien exercée; pour icelle administrer, les rois ont été faits et n'ont reçu, comme Homère le dit, *neque machinas, neque naves æratas ad expugnandas urbes, sed justitiam.* »

S'agit-il de prémunir les juges contre la crainte de déplaire aux méchants, voyez le leur recommander la fermeté contre la flatterie.

« Il est aucuns juges qui craignent la réputation et opinion du peuple, disant : si je juge autrement que au désir du peuple, que dira le peuple? Il est écrit en Exode : *In judicio non sequeris turbam, neque plurimorum sententiæ acquiesces ut a vero devies.*

> Invidiam placare paras virtute relicta,

dit le poète; regardez la vérité et ce qu'il appartient, et ce que Dieu veut et le roi, et ne craignez point le peuple. Faites comme celui de qui dit le poète :

> Non ponebat enim rumores ante salutem. »

Le chancelier, il est vrai, s'adressait à des gens d'une érudition étonnante; il leur devait parler en érudit. Cette érudition mal digérée nous surprend aujourd'hui et quelquefois nous ennuie. On en jugeait différemment au XVIe siècle. On aimait à fouiller en tous sens cette antiquité dont les beautés, imparfaitement comprises, avaient ravi les esprits. Nous sommes devenus plus cor-

rects, plus sobres, plus délicats ; mais aussi déjà nous ne savons pas toujours nous garder de l'excès contraire; tant il est vrai que le bon goût est aussi rare et n'est pas moins précieux que le talent.

Le XVII[e] siècle, lui aussi, imitera l'antiquité; il lui empruntera ses plus admirables productions, mais en empruntant l'idée, le ton général de ses sujets, il restera original. Bossuet, comme L'Hospital, citera bien souvent la Bible et les Pères de l'Eglise, mais Bossuet fond le texte sacré dans son discours avec une telle habileté que ce texte semble en faire partie intégrante et qu'il est impossible de l'en séparer. On dirait une armure dont toutes les parties sont si fortement soudées entre elles, qu'elle paraît toute d'une pièce.

Sous cette forme d'une simplicité qui va souvent jusqu'à la négligence, les harangues de L'Hospital contiennent une foule de vérités pratiques, d'enseignements utiles aux princes, aux magistrats, à tous ceux qui concourent à l'administration des affaires publiques. Le Parlement exagère les prérogatives dont la nation l'a pour ainsi dire investi; le chancelier lui rappelle ses devoirs : « Les juges qui ne se veulent conformer au législateur sont comme ceux qui tirent au contraire du gouverneur, et partant font pericliter le navire, ou comme le père de famille qui n'est obéi en sa maison. Si vous trouvez que l'ordonnance soit dure, difficile, mal propre et incommode pour le pays où vous êtes juges, vous la devez pourtant garder jusqu'à ce que le prince la corrige, n'ayant pouvoir de la muer, changer ou corrompre, mais seulement user de remontrances. »

Ne lui demandez pas un discours étudié, développant avec art un sujet choisi d'avance; il parle d'abondance;

la nécessité ou l'utilité, voilà les sources de son inspiration. Aussi toutes ses harangues se ressemblent-elles, non seulement par la forme, mais au fond même, car il est presque toujours à lutter contre les mêmes événements et les mêmes dangers. On le voit passer d'une idée à une autre sans transition, et ces brusques saccades ajoutent encore à la vivacité de ses apostrophes. Rien ne l'arrête en effet quand il gourmande les abus, ni les richesses, ni l'amitié, ni la faveur. Quoi de plus énergique que cette sorte d'examen de conscience forcé qu'il fait subir au Parlement de Bordeaux ? Surtout qu'on se garde bien de ne pas le prendre au sérieux : « Ce n'est pas contes que je vous dis là, je vous dirai ce qui sera profitable. » Une fois en train de critiquer « cette maison mal réglée, » il ne s'arrête qu'après avoir épuisé la critique. Le Parlement ne publie les ordonnances que selon son plaisir, croit-il être plus sage que le roi ? Quelques-uns poussent l'avarice jusqu'au scandale. « Quand on sait quelque riche héritière, quand et quand, c'est pour monsieur le chancelier, on passe outre nonobstant les inhibitions. » C'est, disent-ils, bien pis à la cour où sont les gros larrons. « Il n'est pas bien fait ni là ni ici. » D'autres rabaissent la dignité de leurs fonctions en se faisant marchands, ou en prêtant leur argent aux marchands, ou en admettant les plaideurs à une familiarité déplacée. Ce laisser-aller est plus blâmable que la gravité exagérée des conseillers de Toulouse. Les joueurs, les paresseux, les brouillons, les ambitieux ne sont point oubliés; et combien est belle la récompense qu'il propose au Parlement : « Voici la maison du roi et de sa justice; gardez-là à la décharge de sa conscience et ne craignez rien, car Dieu et le roi vous maintiendront. »

C'est qu'en effet, au Parlement, L'Hospital est vraiment à l'aise, en famille. Là, son âme s'épanche tout entière; c'est un père au milieu d'enfants qu'il aime; il blâme avec énergie, mais la bonté tempère ses réprimandes; il rappelle ce qu'il a fait et souffert lui-même; on dirait qu'il se plaît à vivre au milieu de ces souvenirs auxquels la vieillesse donne je ne sais quel prestige. Il parle de lui avec une liberté simple et modeste qui rappelle la manière des orateurs anciens, de Cicéron, de Démosthènes. Il a devant lui la postérité à laquelle il confie sans crainte son nom et ses travaux : on ne s'en étonne pas, on est plutôt attendri.

« Il y a trente ans que je fus reçu conseiller à semblable jour. J'ai fait mon cours et suis près de la fin; j'ai encouru plusieurs peines et eu inimitiés que je n'ai chargées ni rechargées, mais ne les ai refusées pour le service du roi et le public. Je dois servir d'exemple et enseignement à la postérité pour ne désirer ce haut lieu d'honneur. Quiconque désire ma charge ne désire que peine, travail et malheur qui la suit. »

On était en 1567, et L'Hospital, s'il n'était pas découragé, commençait à s'apercevoir que le torrent le débordait; avant de quitter le gouvernail, il semblait redoubler de zèle et de prudence. Il instruisait, encourageait, réprimandait, toujours avec la même force et la même droiture de sentiments. Un bon juge est celui qui ne plie point, crie-t-il à ceux que la violence de la tempête est sur le point de renverser. « Un poète, un peintre, dit-il encore, n'a besoin, pour être bon poète, bon peintre, que de posséder son art; mais nul n'est bon juge, tant soit-il grand jurisconsulte et lettré, s'il n'est homme de bien. »

Et lui, qu'avaient occupé tant de travaux législatifs et d'affaires importantes, n'hésite pas à descendre encore aux détails les plus minutieux, à s'occuper des devoirs les plus obscurs. Sa harangue au Parlement de Paris, devant lequel il ne devait plus reparaître, est un modèle de douceur et de fermeté, de perspicacité et de courage. Avec quelle autorité simple et persuasive résume-t-il les devoirs du magistrat ! A-t-on jamais célébré avec plus de conviction une fonction qui en impose même aux rois ? « La vertu domine aux rois; je prie Dieu qu'il fasse la grâce à ce royaume que les rois rendent la justice et que les juges s'en rendent dignes. »

Gardez-vous, leur recommande-t-il, des dissentiments, et ne trouvant pas sans doute d'expression qui rende sa pensée, il appelle la langue de Cicéron au secours de l'idiôme national : « Je n'entends *dissensiones opinionum*, qui sont communes, mais *voluntatum et animorum.* » Il répète jusqu'à la fin ses maximes favorites de tolérance. Les juges sont juges de la cause et non de la nation et de la religion. Connaissant le cœur de l'homme, il ne veut pas qu'il soit insensible à une ambition légitime, et la gloire est la première récompense de la vertu qu'il propose aux grandes âmes. « Je vous recommande cette maison, de laquelle ces statues et ornements et murailles font mémoire des grands personnages qui ont été devant vous admonestent de bien administrer la justice. Vos prédécesseurs ne savaient tant de lois que vous, mais ils étaient tels que les empereurs et autres grands princes étrangers se soumettaient à leur jugement. »

Les harangues de L'Hospital sont remplies de beautés de ce genre. Si aucune ne présente un ensemble parfaitement combiné, toutes sont remarquables par la lucidité

des pensées, l'honnêteté des sentiments. On y regrette une foule de négligences, on ne saurait se lasser d'y admirer la simplicité d'une belle âme. Il y a quelquefois de la verve, souvent du nerf et toujours une connaissance exacte, profonde des besoins de l'Etat, une étude ingénieuse du cœur humain, de ses passions, de ses travers. L'Hospital n'a point cherché la gloire d'écrivain, il ne s'est appliqué qu'à être utile. On ne lit guère ses harangues aujourd'hui, et tel sera le sort de tous les ouvrages que l'élégance de la forme et la beauté du style ne recommandent point aux âges à venir; mais si les discours du chancelier n'ont point l'attrait d'une expression séduisante, ils restent, à son honneur, comme les premiers monuments de l'éloquence politique et judiciaire pour leur loyauté et leur bon sens. Ils ont exprimé et défendu des principes désormais universels et indestructibles.

Ses mémoires, aussi écrits en français, ne sont, si l'on excepte le *Discours sur le but de la guerre et de la paix*, dont le style n'offre aucune différence avec celui des harangues, qu'un recueil de notes qu'aucun lien ne rattache entre elles. Ils contiennent des documents précieux pour l'histoire, d'autant plus qu'on ne saurait guère contester leur utilité si l'on songe que le chancelier, dépositaire des archives de France, était en mesure de se renseigner exactement et qu'il a dû le faire avec le plus grand soin. Mais il est impossible de voir dans ces mémoires autre chose que des matériaux, utiles sans doute, beaucoup moins intéressants toutefois aujourd'hui que l'histoire du passé nous a été retracée par des historiens qui allient la profondeur des recherches au charme de l'expression. L'étendue de ces documents témoigne de l'étendue des travaux de L'Hospital. Il connaissait à

peu près tous les auteurs anciens, et quoique sous le poids des affaires, il trouvait le temps de compulser les chartes et traités et le loisir de faire des vers. Etonnant exemple de ce que pouvaient ces hommes du XVI[e] siècle, vrais géants d'érudition que la science consolait des calamités civiles. Vivant dans le passé, travaillant pour l'avenir, ils cherchaient dans l'étude l'oubli des maux du présent, et, sans que la fatigue ou le découragement pussent les arrêter, poursuivaient leurs veilles au milieu des désastres qui auraient abattu de moins énergiques courages!

Il est temps d'étudier dans L'Hospital le poète que ses contemporains ont égalé à Horace, dont ils ont recueilli religieusement les poésies. Il nous sera difficile de partager leur enthousiasme, mais les poésies du chancelier sont loin d'être sans intérêt. En même temps qu'il s'y peint lui-même, il peint son siècle.

Contemporain de Marot et de Ronsard, L'Hospital fit des vers, mais il préféra à sa langue celle de Virgile. Dédaigna-t-il l'idiôme que travaillaient à assouplir tant d'esprits moins heureux que fervents? Fut-il poussé vers la poésie latine par un goût naturel, résultat de ses longues études à Padoue? Quoi qu'il en soit, il ne faut pas regretter qu'il n'ait point marché à la suite de Ronsard. Sa muse eût sans doute, en français, parlé grec et latin, et ses poésies comme celles des auteurs de la pléiade, tant vantée, seraient tombées dans un complet oubli. Ebloui, comme la plupart de ses contemporains, de la gloire de Ronsard qu'il égale à Virgile,

.........dubiam fecit tibi Mantua palmam,

peu fait pour ce travail ingrat qui a immortalisé Malherbe,

point assez ami de la forme pour y consacrer son temps et ses soins, L'Hospital, on peut l'affirmer sans présomption, n'eût été qu'un poète médiocre, tandis que même après Horace, son modèle, on peut encore lire ses vers.

Quelques-unes de ses poésies ont été traduites ou imitées par ses contemporains ; en comparant l'original et la traduction, on verra s'il vaut mieux que L'Hospital ait employé la langue de Virgile que celle de Ronsard.

Quoi de plus gracieux que les vers qui suivent, où il invite le jeune François II à cultiver toutes les vertus, à employer l'ardeur de sa jeunesse à faire le bonheur de ses sujets :

Ergo sis Francisce tuis et mitis et æquus
Civibus ac mandata Dei cultumque perennem
Jam meditare puer, curam meditare tuorum.
Namque hæc prima tuæ virtutis semina surgent
Paulatim pariterque tuo cum corpore crescent
Et super alta suos extendent sidera ramos.

Cette image de la vertu du jeune roi, qui croît avec le temps et s'épanouit sous le ciel, pareille à un tronc étendant ses rameaux vigoureux, ne manque ni de grâce ni de beauté. Joachim du Bellay, qui n'était pas, sans doute, le meilleur poète de son temps, mais qui n'était pas le plus faible, a essayé de lutter avec L'Hospital et voici comment il y a réussi :

Sois donc, ô roi François, bénin au peuple tien,
Apprends à servir Dieu, comme roi très-chrétien,
Et de jeunesse, apprends d'avoir des tiens la cure,
Car ces vertus prendront avec toi nourriture
Et viendront peu à peu à tel accroissement
Que leur chef s'étendra jusques au firmament.

Les amis des bons vers liront toujours avec plaisir ceux de L'Hospital; les vers de du Bellay n'intéressent plus même les érudits.

De l'obscurité où était alors la poésie jaillissaient de temps en temps de vives étincelles; mais, et c'était là le danger le plus grave, on admirait, sans réserve, ces innovations maladroites et ces imitations extravagantes que le mauvais goût avait mises à la mode. On les comparait à ce que l'antiquité avait produit de plus parfait. L'Hospital partage le faux goût de son siècle et ne tarit pas en éloges sur la verve poétique de Ronsard.

Ronsard a chanté le cardinal de Lorraine; L'Hospital, à son tour, célèbre le poète et le cardinal, qu'il proclame heureux d'avoir été choisi pour héros. Si vous l'en croyez, pareil à Homère, rival de Virgile, Ronsard tantôt s'élève par un vol hardi jusqu'aux nues, tantôt se plaît aux chants doux et harmonieux; ses expressions éclatent comme la foudre, roulent comme un torrent. Doux et cadencé, il peint avec la même habileté les loisirs de la paix, l'éclat de la valeur guerrière, les triomphes de l'éloquence. Apelle et Parrhasius n'auraient pu égaler sa vigueur et la finesse de ses pinceaux. Le poète est à la hauteur de son héros, et si nul ne fut plus digne de Ronsard que le cardinal de Lorraine, nul aussi ne pouvait mieux que Ronsard chanter le conseiller des rois.

Il est vrai que, dans son éloge du cardinal, Ronsard débute par des vers qui n'ont rien perdu de leur noblesse:

Un plus savant poète et plus chéri des cieux
Chantera les combats de tes nobles aïeux,
Dira de Godefroi la merveilleuse armée
Et la palme conquise en la terre Idumée.

mais le poète tombe aussitôt et ne se relève qu'à de rares intervalles. Aussi ces louanges que lui donne L'Hospital, en montrant que ce dernier ne connaissait pas la jalousie, montrent aussi que sa critique était de mauvais goût.

Un penchant naturel porta L'Hospital, dès sa jeunesse, vers la poésie. Il l'a déclaré souvent, et il eût été facile de le deviner. Détourné de ce genre d'études par la volonté de son père, il dévora des volumes bien différents de ceux que chérissent les muses, apprit non pas à arranger des syllabes, mais à régler des procès. Cet amour de la poésie ne le quitta point : revêtu des plus graves fonctions, à la cour comme à la campagne, durant sa retraite comme au sein de la prospérité, il ne cessa jamais de faire des vers. Quelques esprits jaloux lui reprochèrent ce passe-temps qui, disaient-ils, ne convenait ni à son âge ni à sa dignité. Sensible à ce reproche, L'Hospital plus d'une fois a pris soin de se justifier. La poésie ne lui a jamais fait négliger ses devoirs ; de quoi le pourrait-on justement blâmer ? Cette occupation n'est-elle pas aussi innocente qu'utile ? Aimerait-on mieux qu'il se livrât au jeu, à des passions plus viles encore; qu'il fût courtisan, qu'il tentât d'attirer les plaideurs, qu'il s'insinuât près des grands? Et pourquoi lui refuser un délassement qui plaît à son cœur? Ainsi L'Hospital revendiquait comme un droit et par une plaidoirie en règle de pouvoir se livrer à son goût favori pour la poésie.

Le latin, qu'il préféra, était la langue des savants du seizième siècle; on le parlait à la cour et à la ville; à quatorze ans, Marie Stuart avait composé un discours latin, sur les charmes que l'éducation ajoute au mérite des femmes; Montaigne gasconnait en latin; les Estienne s'immortalisaient par leurs travaux sur l'antiquité grecque

et romaine; de Thou choisissait la langue de Tite-Live pour écrire son histoire; Cujas n'a presque rien écrit en français; Marguerite de Valois, duchesse de Savoie, Anne d'Est, Madame Renée, les trois filles de Jean Morel, chantées par L'Hospital, aussi bien que Lancelot de Carle, Salmon Macrin, les cardinaux de Lorraine, de Tournon et du Bellai maniaient la langue de Rome et pouvaient goûter en artistes consommés les poésies de L'Hospital.

Il ne faut pas s'en étonner. Dans un siècle où les controverses religieuses étaient vives, où l'on s'était épris d'amour pour l'antiquité, qu'on cherchait à égaler, à surpasser même, la langue latine répondait à un besoin universel. Les assemblées de prélats, les conciles, les théologiens l'avaient mise en honneur dans toute l'Europe. Les ambassadeurs l'employaient autant que la langue nationale. Les évêques et les princes de l'Eglise la protégeaient. Le cardinal du Bellai composait des odes à l'exemple de L'Hospital. Celui-ci le salue comme un poète chéri des muses, et ne met à côté de lui que Salmon Macrin, le chantre de Gélonis. Il eût pu se placer à côté de tous deux (1).

Marguerite de Valois réunissait à sa cour du Berry l'élite des poètes et des savants. Ces réunions, où une gaieté décente s'alliait aux conversations les plus variées, mirent en lumière le talent poétique du chancelier de la duchesse. Digne

(1) Digna mihi magno tua carmina visa Marone;
Hic versus facit musis et Apolloni dignos.
. . . . odæ
Bellaii varium florens et suave poema,
Salve Pieridum musarum dulcis alumne
Magnus constrictis pedibus magnusque solutis
Auctor eo vincens Ciceronem Virgiliumque !

fille de François Ier, amie des lettres, douce et bonne, sévère dans ses mœurs, le modèle et l'idole de la cour, Marguerite protégeait les savants avec discernement et avec grâce. Son palais était l'asile respecté de tous les gens de bien. A sa table, au milieu des savants qui charmaient le repas par leurs entretiens, la princesse était comme une reine, l'arbitre éclairé des paroles et du talent. Généreuse pour tous, elle appelait les faveurs du roi son frère sur les muses et préparait la fortune de ceux qui, éloignés de la guerre, se consacraient aux loisirs plus heureux de la paix (1).

Marguerite, si l'on en croit son chancelier, donnait accès près d'elle aux poètes distingués, comme aussi à ceux dont la veine était moins heureuse. L'Hospital comptait parmi les premiers. Ses poésies sont en effet remarquables, quoiqu'elles ne méritent pas les éloges flatteurs que l'amitié leur a souvent donnés. De Thou n'a pas égalé Tite-Live; L'Hospital, et nul ne s'en étonnera aujourd'hui, est loin de Virgile et d'Horace. L'Hospital a le vers facile,

(1) Voici comment L'Hospital parle lui-même de ces réunions :

> Libertas urbana tibi jucundior omni
> Obsequio, semper facilis venientibus ad te
> Et comis, non blanda, non dura fuisti,
> Scilicet, adjutrix inopum, tu sola bonorum es
> Perfugium; tua sancta domus, tibi regia circum
> Mensa frequens hominum laudatis cœtibus omnem,
> Quam longa est ! cœnam vario sermone trahentum.
> In medio regina sedes, velut arbitra recte
> Dictorum, aut pleni moderatrix una theatri.
> Audis sermones, audis mala scripta poetæ
> Vel bona quæ recitant et præmia dividis æqua
> Omnibus, aut fratrem nunc maxima bella gerentem
> Concilias potiora colentibus otia Musis.

abondant, le tour gracieux; il connaît à fond la langue latine; il est arrivé à la fléchir aux exigences des noms, des objets, des habitudes modernes. Mais il lui manque cette simplicité antique que rien ne remplace, ce je ne sais quoi qui est le génie même de la langue latine, cette perfection à la fois savante et naturelle qu'il est plus facile de sentir que de rendre et à laquelle on reconnaît de suite Cicéron, César, Horace et Térence.

L'Hospital a laissé de beaux vers, mais ces vers ne portent point le cachet du siècle d'Auguste. J'y trouve de l'élégance, peu de variété, de l'aisance, mais ni l'abandon d'Horace, ni la grâce de Tibulle, ni même la richesse d'Ovide. Ses vers ont de l'harmonie, mais cette harmonie est trop étudiée; le travail se trahit trop fréquemment quand, par un excès contraire, on ne rencontre pas des négligences choquantes. Il n'y a dans l'expression aucune originalité réelle, et malgré ses efforts, le poète n'est qu'un copiste. Il paraît à l'aise, mais à y regarder de près, on reconnaît qu'il dissimule plutôt qu'il ne brise les entraves qui l'embarrassent et gênent sa pensée. On peut dire : voilà de bons vers, mais Horace et Virgile les auraient peu admirés.

D'ailleurs cette infériorité, qu'on ne conteste plus, est nécessaire. La poésie est la plus pure expression des beautés d'une langue; elle suppose la réunion de qualités aussi nombreuses que difficiles à atteindre; elle ne brille ordinairement qu'un instant à l'apogée de chaque littérature, pour se montrer après voilée, ou même à peu près complétement obscurcie. Chercher la vraie poésie dans des ouvrages écrits en une langue morte, c'est s'égarer, c'est un non-sens. Mille nuances délicates échappent alors nécessairement aux plus habiles; l'imitation peut bien faire

illusion un instant, mais l'imitation ne saurait reproduire les forces vives d'une langue éteinte ; aussi ne faut-il pas hésiter, et quoi qu'en aient dit ses contemporains, ce n'est point en comparant le favori de Mécène et l'ami des Guises qu'il faut juger celui-ci. Eh quoi ! deux siècles à peine nous séparent de Corneille et de Racine ; un siècle s'est écoulé depuis Voltaire. La langue française n'a jamais été ni plus étudiée, ni plus répandue, et déjà nous cherchons vainement parmi nous la grandeur de Corneille, la grâce de Racine, la pureté de Voltaire, et l'on chercherait dans L'Hospital le vers d'Horace et de Virgile, c'est-à-dire la poésie latine. Décevante et vaine illusion que condamnent la raison et l'expérience !

Aussi, lorsque le chancelier, se rencontrant sur le même terrain que ses modèles, veut exprimer les mêmes idées ou les mêmes sentiments, leur supériorité éclate aussitôt. On dirait des géants qui dominent une taille humaine de leur merveilleuse hauteur.

Rien n'échappe à la mort, ni la jeunesse, ni la puissance ; Horace et L'Hospital l'ont dit après beaucoup d'autres, mais Horace l'a dit en poète, L'Hospital en versificateur médiocre. On connaît cette saisissante image du lyrique :

Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas
Regumque turres.

Que L'Hospital est loin du poète romain :

Ergo omnes, sine delectu, puerique senesque,
Intereunt, moriturque immensa potentia regum !

Ses poésies, comme ses harangues, témoignent d'une

âme honnête, passionnée pour le bien, amie du repos. On y retrouve son esprit droit, son jugement sûr, mais toujours le même abus des métaphores, les mêmes répétitions et les mêmes longueurs.

Il n'a jamais employé que le vers hexamètre; sauf quelques cas extrêmement rares, il s'en est servi pour traiter les sujets les plus variés, philosophiques, satyriques, sacrés et profanes. Ses épîtres embrassent en effet à peu près tous les genres; on y trouve des dissertations de morale, des conseils aux rois, des maximes de gouvernement, la peinture du bonheur des champs. Le genre pastoral, élégiaque, lyrique n'y fait pas défaut. La satyre s'y révèle par des traits mordants; la poésie légère y a reçu asile et cette variété de genres et de sujets atteste des connaissances très-diverses, mais beaucoup moins un talent flexible. En effet, prenez une des harangues importantes de L'Hospital, étudiez-la avec soin, vous connaîtrez à peu près toutes les autres; il en est de même de ses poésies; toutes se ressemblent, quelque différentes que paraissent au premier abord les allures du poète. Presque toutes offrent le même fond d'idées, la même marche dans les développements. L'abondance des vers ne voile qu'imparfaitement la sécheresse de la composition et sa monotonie.

Mais, pour être juste envers L'Hospital, il ne faut pas oublier dans quelles circonstances il écrivait; il aimait la poésie, mais il n'écrivait que pour se distraire. Sans préparation, la plupart du temps, il compose suivant que les circonstances ou ses souvenirs dirigent son inspiration. Il est poète par goût, mais non pour acquérir la gloire d'auteur. Il a même tant d'indifférence pour les fruits de sa muse, qu'il néglige absolument de les recueillir. Tout

peut devenir pour lui matière à faire des vers. Tantôt il déplore les malheurs de la guerre civile; un jour il écrit à Charles IX, qui avait eu la fièvre; un autre jour, au cardinal de Lorraine sur l'utilité des maladies ou au cardinal de Châtillon, pour le consoler de la perte de sa mère. Il pleure la mort du duc de Guise, de l'aimable Brissac, de son cher Jacques du Faur. Il célèbre les triomphes de la France, la défense de Metz, la prise de Thionville et de Calais; quand il écrit à Marguerite, il sème ses épîtres de pensées délicates et fines; s'adresse-t-il à Anne d'Est, sa pupille, celle qui a sauvé sa fille, son cœur déborde d'affection, de reconnaissance et de joie? Il raconte ses voyages, ses impressions; il peint la cour et le parlement, le temps des audiences et des vacances; que n'a-t-il à son service le mètre varié, le ton vif et élégant qui conviendraient à de pareils sujets?

Dans ses poésies, nul progrès : au commencement comme à la fin de sa carrière, le vers a la même perfection, les mêmes défauts. Aussi admirerez-vous, là comme dans ses autres ouvrages, le penseur et l'ami, beaucoup plus que l'écrivain. Son âme n'a pas moins de fermeté, son cœur moins de droiture, sa raison moins de modération et de décence. Corps à corps avec les vices de son temps, il les poursuit de ses sarcasmes et de ses invectives, aussi bien que de ses énergiques mercuriales.

Ce n'est pas là le côté le moins piquant de ses poésies. Quelquefois ses peintures approchent de la touche vigoureuse de Juvénal; témoin ce portrait de la calomnie :

At non matre mala fama sata filia pejor
Æoliæ regis compressuque edita quondam
Magna silet, magnique habitatrix ipsa Palati
Bellua, cui centum linguæ sunt, oraque centum,
Centum intus variæque animæ, mirabile dictu!

Il s'élève contre la manie des plaideurs, les dangers et les embarras des procès, avec une telle énergie que ses contemporains attribuent ses vers à quelque poète du temps d'Auguste :

O Diræ lites, o jurgia sæva reorum,
O furiis Ereboque satæ, mortalia semper
Continuo diræ laniatu corda secantes,
Queis neque deterius potuit, neque tristius ullum,
Juppiter iratus terris immittere monstrum !

Veut-il représenter l'antre de la chicane, son imagination met sous nos yeux un tableau dont les traits ne seraient pas déplacés dans le *Lutrin* de Boileau :

Angulus ille vides qui sese projicit extra
Mœnia lata fori, Galeoti pone tabernam,
Vendit ubi fucos unguentaque mollia quidam
Insubrum aut Ligurum nuper qui venit ab oris,
Ad quem sæpe, velut scopulum, est illisa reorum
Et projecit opes immensas naufraga puppis ;
Angulus ille dolis plenus te furta docebit
Omnia, judicibus tenebras offundere cæcis,
Extrahere in menses multos et ducere litem ;
Hinc spes et scelerata reis audacia crescit ;
Hinc animos sumunt et ferrea, Juppiter, ora
Appellatorum multos metuentia casus.

Ailleurs, abordant un sujet plus délicat, il reproche aux mères de préférer une vie efféminée au premier de leur devoir, à celui d'allaiter elles-mêmes leurs enfants. L'Hospital et Jean-Jacques Rousseau, après lui, ont, avec la même énergie, mais l'un et l'autre à peu près en vain, lutté contre ce préjugé que la mollesse et le luxe ont introduit parmi nous au grand détriment de la pudeur et de la dignité maternelle. Qu'on lise la pièce de notre poète, modèle de

douceur et de naïveté, et il sera impossible de ne pas aimer L'Hospital. Avec quelle grâce il raconte à son ami ses inquiétudes, celles de sa famille, sur la santé de ce petit nourrisson, beau à ravir, si l'amour qui aveugle les pères n'aveugle pas aussi les grands parents. Puis, s'élevant peu à peu, il fait appel à la nature et à la raison. Convient-il à la mère de préférer au plus beau don qu'elle a reçu des cieux les soins de sa parure? craint-elle les ennuis, la douleur, elle qui doit être le type le plus touchant du sacrifice et du dévoûment? Et l'on s'étonne que les races dégénèrent, que les caractères s'affaiblissent, que les hommes s'étiolent comme une fleur au milieu d'une atmosphère malsaine! Rendez, crie-t-il aux mères, rendez à vos enfants le lait généreux que la nature a préparé pour eux, et ne vous laissez pas vaincre en tendresse par ces mères qui n'ont que l'instinct et qui veillent avec tant de sollicitude sur leurs petits.

A l'énergie de la pensée, L'Hospital a quelquefois uni la délicatesse la plus exquise. N'y a-t-il pas en effet beaucoup de grâce dans ce portrait de Marie Stuart :

Illa autem præstat reliquis pulcherrima forma
Virginibus comitesque suas supereminet omnes;
Adspectu veneranda, putes ut numen inesse,
Tantus in ore decor, majestas regia tanta est.
Accessere etiam divinæ Palladis artes
Et major sexu prudentia major et annis,
Quæ bona si posita in mediocri sorte fuissent,
Per se magna tamen poterant atque ampla videri;
Lucent illa quidem mage regibus insita magnis,
Tum decus accipiunt a regibus ipsa vicissim,
Splendidior gemma ut meliore inclusa metallo.

La peinture de L'Hospital l'emporte sur celle de Brantôme. « Sur les quinze ans, dit celui-ci, sa beauté commença à

paraître comme la lumière en beau plein midi et en effacer le soleil lorsqu'il luisait le plus fort, tant la beauté de son corps était belle, et pour celle de l'âme, elle était toute pareille, car elle s'était faite fort savante en latin. »

Il est vrai que le chroniqueur a su trouver, pour Marie Stuart, je ne sais quelle émotion rare dans ses écrits. Après avoir déclaré « que le soleil de son Ecosse était fort dissemblable à elle, car quelques jours de l'an il ne luit pas cinq heures en son pays et elle luit toujours, » il ajoute : « Ah ! royaume d'Ecosse, je crois que maintenant vos jours sont encore bien plus courts qu'ils n'étaient et vos nuits plus longues, puisque vous avez perdu cette princesse qui vous illuminait. » La vivacité du sentiment l'élève jusqu'au sublime.

Ces peintures agréables ne sont pas rares dans les poésies de L'Hospital. Voyez ce tableau de la cour de Berry :

Felix Musarum hospitium, domus inclyta vatum,
Posthabitis quam virgo magis colat omnibus unam,
Felices nimiumque populos, felicia regna,
Tam miti possessa manu, tam mollibus olim
Imperiis flexura caput ; non pace feroces
Longa aut militia duros habitura colonos,
Qui veteres cogant alio migrare relictis
Sedibus, et profugos secum adsportare penates !

Parfois l'emploi des figures fournit au poète des beautés de premier ordre. Le mariage de François et de Marie Stuart comble d'allégresse la France entière ; en voyant la pompe nuptiale, les statues des rois ont paru se ranimer et goûter elles-mêmes le bonheur de leurs descendants.

Ipsi reges quos ordine stantes
Cernimus ex altis fora despectare columnis
Exultasse mihi signumque dedisse videntur
Lætitiæ.

On le voit, et il est inutile de multiplier les citations la facture du vers de L'Hospital est toujours à peu près la même. Elle conserve ses mérites et ses défauts, que L'Hospital s'élevant aux plus hautes conceptions philosophiques traite de l'âme et de sa destinée, imite Platon, Horace ou Pindare, ou bien encore qu'il confie à ses amis ses craintes et ses douleurs, qu'il exhale sa haine contre les guerres civiles ou qu'il célèbre la gloire de François Ier, ou bien enfin qu'il amuse Marillac et lui montre les conseillers réunis au Palais, marchant d'un pas inégal, appesantis par l'âge et les fatigues, le plaideur inquiet, l'huissier qui appelle les parties, les sueurs des avocats, les juges qui se lèvent, se rapprochent, forment un cercle, pendant qu'un frisson parcourt tous les membres de l'infortuné plaideur, ce silence qui se rétablit, le premier président qui prononce l'arrêt, le plaideur éperdu s'enfuyant comme si la foudre venait d'éclater (1).

Il n'est pas étonnant que L'Hospital, avec son immense érudition, ait, dans ses poésies, comme dans ses harangues, multiplié les comparaisons, les rapprochements, les allégories tirées de l'antiquité, de la mythologie ou de l'histoire. Les Sibylles et les Muses, le Parnasse et la source de Castalie, l'Olympe de Virgile et le ciel des

(1) Quid cum instas alii et quum adversarius urget,
Qui labor et sudor, quæ sollicitudo parandis
Omnibus ad pugnam dubia de lite futuram?
Quid cum præco reos citat, aut quum sedibus omnes
Surrexere suis et facto fine loquendi
Contulerint capita, ô qui tum Juppiter æstus,
Qui timor est animis, trepidatio quanta reorum!
Quum vero prætor pronuntiat, en tibi fulmen,
Condit se media in turba miser usque pudore
Et damno affectus malefidaque septa reliquit.

chrétiens, Platon et l'Écriture-Sainte se rencontrent, se pressent, se heurtent quelquefois dans ses vers. Semblables aux enfants qui prennent plaisir à montrer tous les objets qui les amusent, les écrivains du XVIe siècle étalaient ainsi avec complaisance les connaissances qu'il leur en avait tant coûté à acquérir et qu'ils ne savaient pas encore mettre en harmonie entre elles. Ne vous étonnez donc pas si L'Hospital, pour consoler le cardinal de Châtillon, lui cite à la fois Socrate et saint Paul, si les idées modernes et les données de la fable s'entrecroisent à chaque instant dans ses vers. Le poète ne s'effarouche pas de cette alliance du génie païen avec le christianisme; il a trop d'admiration pour les anciens pour songer à ne demander ses inspirations qu'à la muse chrétienne; il ne manque pas, il est vrai, de signaler constamment la supériorité de l'Evangile sur Aristote; mais aller plus loin, c'est une hardiesse à laquelle il ne songe guère et que ses contemporains ne verraient point sans déplaisir.

A ce culte des idées antiques, qui en lui ne dégénère point cependant comme chez quelques-uns de ses contemporains en une vraie frénésie, L'Hospital associe le sentiment patriotique le plus vif; il enflamme le courage de Henri II au moment où ce prince va commencer la campagne de Flandre, et s'il n'a pas le feu poétique de Malherbe, dans son ode à Louis XIII, partant pour La Rochelle, il ne manque ni de vigueur, ni de beauté. Guise et son armée viennent de s'immortaliser par le siége de Metz ; L'Hospital s'écrie dans les transports de sa joie :

Vicimus, o cives, et quæ gens vincula nobis
Sæva minabatur castris exuta relictis,
Aut turpi se prona fugæ dedit inque sepulta
Corpora per campos sociorum multa reliquit,

Aut captiva suis accepit vincula dextris.
Parva manus junctas animis, quis credere possit?
Totius Europæ simul uno tempore vires
Sustinuit fastusque superbos gentis Iberæ
Contudit et toties assuetum vincere regem.

Nul événement heureux qui le trouve insensible, nul malheur qui ne lui arrache des larmes. Les calamités de la France lui inspirent de douloureux accents et ses victoires des chants d'allégresse. Il salue Guise victorieux, et ses distiques, les seuls qui nous restent de lui, sont à la hauteur du sentiment national :

Ite coronati festivoque agmine cives,
Ite novis quam mos regibus ire viam;
Ite magistratus cum fascibus, ite ministri
Sacrorum, ite minor turba, senator, eques;
Omne forum sileat; clausæ sint urbe tabernæ
Artificum; locus hoc nullus honore vacet!

Quand il le faut, sa muse ne dédaigne pas le genre léger, les fictions, qui inspirèrent si bien Ovide et Tibulle; Vénus et le cortége des amours reparaissent dans ses vers; quand il chante l'hymen de Marguerite de Valois, celui de la duchesse de Guise, la naissance de son fils, toujours il sait se garder d'une liberté licencieuse ou même d'une vivacité trop passionnée.

Il compare la faveur des rois, lui qui a pu si sûrement la juger, à l'abeille qui va butiner sur chaque fleur, qui, nsouciante et folâtre, cherche une plante, puis la quitte un instant après, pour y revenir bientôt et la quitter encore.

Gratia regum
Instar apis volitat, quæ circum florida rura
Nunc huic nunc alii blandos aspirat amores,
Floribus et notis post paulo inimica recedit.

L'Hospital a adressé des vers aux plus illustres de ses contemporains : au cardinal de Lorraine, au duc de Guise, à Olivier, aux cardinaux de Tournon et du Bellay, d'Armagnac et de Châtillon, à du Châtel, aux du Faur, à d'illustres étrangers, Vacca, Corbinelli, à Morvilliers, aux rois, aux grandes dames, et à tous il a parlé en ami fidèle, en conseiller courageux.

Ses épîtres sont surtout intéressantes en ce qu'elles nous font connaître les hommes et les choses de son temps; sans fiel et sans violence, mais aussi sans faiblesse, il loue, conseille, blâme tour à tour; ses critiques et ses éloges sont sincères, et si jamais aucun fiel n'empoisonna sa plume, jamais non plus il ne la déshonora par une vile flatterie.

On a pourtant combattu ses jugements et résisté à ses appréciations : étrange impartialité que celle qui veut bien s'appuyer sur le témoignage d'un nom respecté, pourvu qu'elle trouve ce qu'elle cherche, et qui recule devant la vérité qui la blesse. Ainsi L'Hospital a loué Catherine de Médicis (1) et le cardinal de Lorraine ; beaucoup ont été importunés de ces éloges ; quelques-uns ont répété ce que disaient les ennemis du chancelier : « que L'Hospital fut nourri, avancé et fait de la main des princes lorrains. »

Il faudrait pourtant être conséquent avec soi-même, prendre parti pour ou contre L'Hospital, croire à la sincérité de ses appréciations ou à l'exemple des ennemis des

(1) At genitrice tua quæ femina mitior ulla est,
Omnibus in terris? Quæ cum excandescere semper
Jure videretur cæso potuisse marito,
Non solum non ulta suos est illa dolores,
Sponte sed ignovit, suaque iis permisit habere
A quibus atroces animis exceperat ictus!

Guises, le regarder comme « ayant ployé à tout vent, » en courtisan plus habile encore que les autres, car il aurait su dissimuler sous une austérité calculée la plus lâche hypocrisie.

Or, si l'on pouvait douter un instant de la franchise du chancelier, il suffirait de réunir quelques-uns des traits qu'il a employés pour se peindre lui-même. Le mensonge n'a point cette candeur; surtout on ne peut point se mentir à soi-même avec cette sincérité qui ne se trahit pas une seule fois. Les mœurs sont la plus sûre garantie de la gloire des grands hommes, et la vie privée du chancelier réflète la moralité la plus pure. A sa politique on peut adresser des reproches; magistrat, il fut quelquefois trop rude; orateur, il est diffus; écrivain, il a des longueurs et des négligences extrêmes; mais un esprit éclairé et sans préjugé n'osera jamais attaquer en lui l'homme privé.

Interrogez en effet toute sa vie ; il s'honora par sa piété filiale et débuta par le dévoûment. Il préféra le bonheur de la famille aux splendeurs de la cour (1) et fut le modèle de ces vertus domestiques dont les anciens jours ont vu la splendeur. Voyez comme son cœur s'épanouit, quand il peut enfin serrer dans ses bras sa chère Magdeleine sauvée du massacre de la Saint-Barthélemy.

> Anna, mihi natis hæc de tribus una superstes,
> Vivit adhuc vivitque tuo servata recenti
> Munere, dum tota cædes flagraret in urbe;
> Hanc natam patri, quæ semper et omnibus horis
> Adsidet, infirmamque regit cum matre senectam,
> Adspicio nunquam, adspicio, sine pectore grato
> Et memori laudisque tuæ, laudisque tuorum.

Dans son testament, avec quelle touchante sollicitude il

(1) *Epître a Olivier.*

s'occupe des êtres chéris près desquels sa vieillesse s'est écoulée calme et heureuse.

« Je veux que Marie Morin, ma chère épouse, femme d'une singulière piété, gouverne toute ma fortune en commun, laquelle je m'assure ne diminuera rien des biens, mais plutôt les conservera dûment et accroîtra au profit des enfants, et, pour ce, je défends qu'on lui demande aucun compte ni raison de la tutelle et curatelle, mais je veux que toutes ces choses se fassent, se rendent et se passent ainsi qu'il lui plaira. J'ordonne aussi que tout ce qu'elle aura passé soit non-seulement tenu des héritiers pour fait, mais pour agréable. »

Il y recommande sa famille à Catherine de Médicis, à Marguerite de Savoie, celle qui fut sa bienfaitrice de tous les instants et à qui son inépuisable bonté valut le titre de *Mère des Peuples* (1). Epoux et père, plein de tendresse, il goûta les charmes de l'amitié ; il en comprit les devoirs ; l'antiquité elle-même aurait-elle à nous offrir un ami plus désintéressé et plus généreux? Il lui manque, quand il parle de l'amitié, la grâce inimitable de Montaigne. Seul, en effet, Montaigne a pu dire : « En l'amitié, nos âmes se mêlent et confondent l'une l'autre, d'un mélange si universel, qu'elles effacent et ne retrouvent plus la couture qui les a jointes. Si on me presse de dire pourquoi je l'aimais, je sens que cela ne se peut exprimer qu'en répondant, parce que c'était lui, parce que c'était moi. »

(1) Te vero Margaritam Sabaudiæ ducem, quæ bonorum et honorum semper mihi auctor fuisti, quæ nunquam mihi neque meis ad salutem defuisti, obsecro et obtestor ut quam mihi viventi meisque perpetuam gratiam benevolentiamque tribuisti, eamdem mortuo uxori liberisque meis præstes.

Mais s'il a moins bien su l'exprimer, L'Hospital n'a pas moins bien compris l'amitié que Montaigne.

Fidèle au malheur, il offre à Olivier exilé l'hommage que méritent son intégrité et sa vertu :

Vicit, Olivari, tua virtus sæva minacis
Spicula Fortunæ, quæ nunc contenta supremo
Dejecisse gradu teque expoliasse superbis
Fascibus, haud invita fruentem cernit avitis
Prædiolis et longa manu pineta serentem.

La fermeté du chancelier, son prédécesseur, lui inspire une image hardie, qu'il développe avec complaisance :

Ecce velut supero demissum fulmen Olympo
Concussit totam geminatis ictibus ædem
Justitiæ, qua tu ingenti cecidisse ruina
Creditus, erexti caput altius : ardua tanquam
Imposito attollit contra se pondere palma.

Heureux du bonheur de ses amis, il applaudit à leurs succès sans en être jaloux. Le modeste et savant Tiraqueau lui offre un de ses traités. L'Hospital, bon juge, à coup sûr, décerne au livre qui lui est offert une louange aussi sincère qu'autorisée (1).

Et qui mieux que lui sut être reconnaissant d'un service rendu ? Favorisé par les cardinaux de Tournon et de Lorraine, il leur répète, en mille endroits divers, qu'il n'ou-

(1) Multa quidem monumenta tuæ virtutis habemus,
Andrea, multis venit tibi gloria rebus :
At te non alio tantum jactaveris ullo
Judice me, nullo ingenium se mage tollet,
Quam quo vincla doces animis aptare duorum
Et quibus ille roget verbis, quibus illa sequatur,
Quæ sint conjugii stantis, quæ jura soluti.

bliera jamais leurs bienfaits; sans doute, il ne les oublia pas, mais ce n'est pas sans regret pourtant qu'on voit se briser, avant le temps, ces liens touchants qui l'unissaient au cardinal de Lorraine. Pourquoi faut-il que la politique étende son tyrannique empire jusque sur les cœurs?

« Charles, dit-il au cardinal, après l'assassinat de son frère, je manquerais à un attachement fidèle et je serais bien coupable si, ayant toujours partagé votre bonheur, je ne prenais aujourd'hui part à votre deuil. Le sort vous fut-il jamais prospère que mon destin n'en soit devenu meilleur? Toujours votre palais me fut ouvert; votre crédit, aussi bien que celui de votre frère, ne m'a jamais manqué. Ma fortune s'accrut avec vos dignités; mes honneurs s'agrandirent avec les vôtres. Je ne fus pas ingrat; aussi, je m'acquittai avec mes seuls biens; mon cœur guida ma faible muse; toujours féconde, elle m'inspira tous ces vers qui célèbrent vos vertus et celles de votre frère; je chantai tout ce que vous fîtes de grand dans la paix, tout ce qu'il fit d'illustre dans la guerre; je m'acquittai par des vers, car c'était l'unique voie ouverte à ma reconnaissance. »

Cette muse, en effet si féconde, cessa tout-à-coup ses chants; L'Hospital n'eut plus un seul mot pour son bienfaiteur, et lui, qui n'a jamais accusé ni Catherine de Médicis, ni Charles IX, ne paraît pas avoir pardonné au cardinal de Lorraine le triomphe d'une politique contraire à la sienne. La famille de Guise n'en continua pas moins de le protéger, et au jour du malheur, Anne d'Est veilla sur sa fille, comme la maison de Lorraine avait veillé sur toute son existence.

L'homme qui remplit de si hautes fonctions et servit si

courageusement son pays était d'une simplicité extrême et d'une douceur d'enfant. Il faut le voir à la campagne, soit pendant les vacances du palais, soit pendant les rares loisirs que lui laissent ses fonctions, soit durant sa retraite. Quel touchant spectacle! Il n'est encore que conseiller et il écrit au cardinal de Tournon :

« Quand le mois de septembre arrive, notre usage antique est de faire trève aux affaires; plus de procès alors; les portes de Thémis se ferment; un long silence règne au palais; c'est pour nous l'instant du repos; c'est le seul temps qu'il nous soit permis de donner à nos femmes, à nos enfants. Excédés de travail, dégoûtés même de la capitale, nous désertons en foule; on se presse aux portes; l'amour immodéré des champs nous égare; les uns s'élancent sur des navires; d'autres sur des coursiers rapides. On arrive enfin à la maison des champs. Chacun y retrouve son goût, son plaisir chéri. Celui-ci prend soin du ménage, serre ses vins, étaie ses greniers chancelants sous le faix, entend les comptes du fermier; celui-là plante dans un large espace des arbustes, entoure son manoir d'un bois et se promène mollement sous les ombrages. »

L'Hospital n'avait pas encore ce petit domaine dont la jouissance devait le rendre si heureux; il était l'hôte de son beau-père et, au milieu de sa famille, débarrassé des causes et des rapports, lisant Homère et Xénophon, menait la vie la plus simple et la plus indépendante.

Quand il eut cette campagne qu'il avait rêvée, rien n'eût pu ajouter à son bonheur. Il la décrit à ses hôtes avec une complaisance qui nous ravit.

« Hôtes charmants, que vous offrir ici? Sans doute, ce n'est point le luxe ni les délices de la capitale que vous y

venez chercher; leur excès vous en inspire le dégoût et ma petite ferme me servirait mal pour vous traiter d'une manière somptueuse. Votre ami n'est point riche; son champ étroit et borné ne peut satisfaire que des hôtes tempérants; vous aurez le nécessaire : un veau tendre, un agneau, des cochons de lait, des fruits encore, des noix, du vin de la vigne que ma femme a plantée, des fèves, des pois, des navets. Le riche fermier de la vallée voisine nous fournira le reste; et puis nous avons le marché célèbre de Meysse au haut de cette colline. Ma maison est assez vaste pour loger son maître et même trois ou quatre amis ensemble. Les bâtiments conviennent à la terre et la terre aux bâtiments. Le service de la table ne sera pas trop rustique. Vous verrez une salière d'argent que ma femme apporta de la ville et qu'elle n'oubliera point à notre retour, des serviettes d'une toile fine, des lits couverts de tissus de lin. Voyez-vous à deux pas ce plant d'ormes si bien alignés, disposés pour nous défendre du soleil? C'était un champ. Du temps de l'ancien propriétaire on y labourait. Ma femme a changé sa destination en arrivant ici; elle a continué le bois jusqu'à la maison afin de me ménager plus d'ombrage. Là, je me promène et fais des vers au retour de l'aurore; j'aime à y relire quelques poésies d'Horace et du savant Virgile; j'y médite quelque bagatelle et me promène seul jusqu'au moment où ma femme m'appelle pour le souper. »

Cette retraite charmante, il la préfère aux grandeurs dont il a été longtemps accablé. Il se complaît au milieu des objets et des occupations rustiques. Aux champs, dit-il, on ne connaît ni l'ambition ni l'envie; on augmente ses revenus modérément et sans se flétrir par l'usure.

Tout y semble plus doux; le ciel est plus pur, l'onde plus limpide, l'émail des prairies plus resplendissant. Au Vignay, il a retrouvé la satisfaction de ses goûts. Sa petite terre fait ses délices; son cœur tressaille lorsqu'il contemple ses troupeaux, ses prés et ses bois. Sans ambition et sans chagrin, sans regret pour des plaisirs trompeurs, il vit, loin du tumulte des villes, comme les patriarches des anciens jours. Au Vignay, il boît gaiement le vin de son crû; le pain, tous les aliments lui viennent de son fonds, sont la récompense de ses labeurs. Jamais il n'envie les tables somptueuses de la cour. Il se promène librement partout où la fantaisie conduit ses pas. Tantôt il goûte un repos bienfaisant sous un frais ombrage; plus souvent, un livre à la main, il parcourt ses vergers et coule ses jours dans une oisiveté studieuse.

Tel était le chancelier de France exilé. Regarder sa maison comme un exil, dit-il à Pibrac (1), c'est imiter la mollesse de ceux qui ne savent que se livrer au vin et au sommeil. Comment d'ailleurs aurait-il ressenti le poids de l'exil et des ennuis, lui qui avait pris au sérieux ses occupations de laboureur, qui se plaisait à faire la récolte, à presser les gerbes abondantes dans ses granges, à tirer le vin de ses caves, à cueillir ses fruits, à sévrer ses agneaux, à mettre sur la table, les jours de fête, les plus beaux produits de sa ferme, à grimper au haut de son colombier pour y surprendre les pigeonneaux, à tendre des piéges aux bêtes malfaisantes, à pêcher, à garder les filets, un livre à la main, en attendant la proie. Touchante et vertueuse simplicité, digne des

(1) Exilium nulli domus est sua, præter inertem
Si quis agat vitam, vino sommoque sepultam.

Aristide et des Phocion, et qui n'appartient qu'aux grandes âmes!

Il écrit à sa fille, et tout commentaire affaiblirait le charme de cette lettre, d'où s'exhale le parfum le plus exquis de l'amour paternel :

« Ma fille, j'espère que votre enfant se porte bien et que l'âge et le régime serviront plus à le fortifier que les ordonnances des médecins, dictées par l'ignorance ou convoitise de profit. Le reste des vôtres se porte bien, Dieu merci; prenez les argents de ce terme de la Saint-Jean, et si en attendant avez besoin du sac qui est en votre coffre de Vignay, envoyez la clef à votre mère quand elle sera de retour, ce qui sera bientôt, pour faire son août. Sollicitez aussi le fermier et le receveur de Vaas, mais doucement et avec discrétion. De vin blanc m'enverrez vingt-cinq ou trente bouteilles pour ma bouche; ce qui demeurera, vous le boirez, car il est bon. Si le muletier n'a sa charge, faites-la parfaire avec les livres que j'ai mis à part. Je me recommande à la bonne grâce de M. de Belesbat et à la vôtre, priant Dieu de vous donner longue vie.

Votre bon père,

Michel DE L'HOSPITAL. »

Certes, il avait raison de le proclamer haut : il n'était pas vaincu; la disgrâce n'avait pu troubler le calme majestueux de son noble caractère :

Nec victus jaceo, quamvis erepta malorum est
Vi nobis hominum respublica, nec quod inertes
Ignavique solent, prima ante pericula cessi,
Consiliumque fugæ dubio in discrimini cepi.

Sustinui quantos nostri perferre labores
Vix humeri poterant, nec vitæ animæque peperci,
Dum patriæ meæ prodesse prodesseque regi
Spes fuit. Auxiliis desertus ab omnibus ipse.
Rege et Regina nihil ausis tendere contra,
Discessi, patriæ sortem miseratus iniquam.

Le regard fixé sur le passé, il interrogeait l'avenir et cherchait à pressentir le jugement que la postérité porterait sur lui. Telle semble avoir été de tout temps la préoccupation des grands hommes.

« Ma patrie, écrit-il à Marguerite de Savoie, m'a comblé des plus grands honneurs : déchiré par la dent de l'envie, j'ai été en butte à la haine des grands; j'ai quitté la cour et j'achève ma vie seul dans les champs, à l'exemple de Laërte. Je n'y sens plus cette ambition qui m'entraînait moi-même autrefois. Mon exil m'honore. Je suis comme ces grands citoyens que l'ostracisme bannissait d'Athènes, parce qu'on ne pouvait souffrir ni leur vertu ni leur crédit. Tel fut Aristide, tel encore Thémistocle, tels Marcellus, Métellus et tant d'autres que leur vertu seule condamna à l'exil.

Je ne veux pas me compter au nombre de ces grands hommes, et pourtant notre destinée est la même. Mais non, mon sort est plus doux, car je reste dans ma patrie ; délivré des grands, je puis encore vivre au milieu des miens. »

Non moins grand que les vieux républicains de Rome, il était aussi pauvre. Il supportait sa pauvreté avec courage et était trop grand pour en rougir.

« J'ai, écrit-il au roi, plutôt oublié mon profit que votre service et suivi toujours le grand chemin royal, sans me détourner à droite ni à gauche, ni m'adonner à aucune

privée faction ; et maintenant que mes maladies et mon âge m'ont rendu inutile à vous faire service, comme avez vu les vieilles galères au port de Marseille délaissées, sans équipage, que l'on voit toutefois volontiers, ainsi je vous supplie très-humblement me regarder tant en mon état au temps présent qu'au passé, qui sera un enseignement et exemple à vos bons sujets et serviteurs de vous bien servir. Dieu vous donne la grâce de choisir de plus suffisants conseillers que moi et d'aussi affectionnés et adonnés à votre service que je suis. »

Admirable langage que Charles IX sut comprendre, touchant exemple de dignité et de dévouement qui couronne une belle vie !

« J'ai, écrivait-il encore à Catherine de Médicis, soixante-cinq ans passés, une femme, une fille, un gendre et déjà neuf petits-enfants ; j'ai un train de vieux serviteurs que je ne puis, sans déloyauté, laisser mourir de faim ; une tour de mon bâtiment tombe en ruines. Avec cela, si Votre Majesté, empêchée par les besoins de l'État, ne croit pouvoir m'aider, j'endurerai avec patience, cela n'est ni long ni difficile à mon âge. »

Je me suis laissé entraîner par mon admiration pour ce noble caractère. J'ai cité L'Hospital à profusion, ou, pour mieux dire, je n'ai fait presque rien autre chose que de le citer lui-même. C'est qu'il me semble que le seul hommage vraiment digne des hommes vertueux, c'est le spectacle de leur vertu même. Toute louange pâlit à côté des héros.

Ainsi vécut et mourut L'Hospital. Durant sa vie, on l'avait ou mal compris ou combattu ; on l'avait accusé d'athéisme ou d'hérésie ; *Dieu nous garde*, disait-on, *de la messe de monsieur le chancelier*. Lâche calomnie que

repoussent ses ouvrages et sa conduite ! Mais l'on n'attendit pas longtemps après sa mort pour lui rendre de légitimes hommages. De Thou lui a consacré une belle page de cette histoire qui ne ment point, qui ne connaît ni la haine pour les méchants, ni la louange exagérée pour la vertu.

« L'envie, dit-il, qui s'attache toujours à la vertu s'opposa à ses desseins ; il lutta longtemps contre elle avec un courage invincible, et l'on peut dire qu'il lui céda en vainqueur plutôt qu'en vaincu : ayant pris le parti de vivre tranquille dans sa maison, il y passa le reste de ses jours dans un repos glorieux. Tant qu'il fut en place, quelque chagrin qu'il eût de voir qu'on récompensait si mal ses services, il ne perdit jamais de vue le dessein qu'il avait de réformer l'ordre judiciaire, et il publia des lois admirables, qui passeront à la postérité et rendront à jamais respectable le nom et la gloire de celui qui les a faites. Il fit un testament, dans lequel, après avoir rendu compte de sa vie, il laissa pour ainsi dire un témoignage scellé de sa piété envers Dieu, de son amour pour la patrie, de sa prudence et de cette force d'esprit qu'il a conservées jusqu'à son dernier soupir. Ses vers sont comparables pour la pureté, l'élégance, la finesse et la solidité des pensées à tout ce que l'antiquité nous a laissé de plus parfait en ce genre ; ils servent admirablement bien à nous faire connaître ce grand homme, qui non seulement ressemblait à Aristote (1), comme on peut s'en assurer en comparant leurs bustes

(1) A propos de sa ressemblance avec Aristote, L'Hospital disait plaisamment : On déclare que j'ai les traits du sage de Stagyre, mais c'est une aimable flatterie des poëtes. Il leur est permis de feindre. Ceux qui me connaissent mieux savent bien que je n'ai d'Aristote que la barbe blanche et la tête chauve.

qu'on voit dans tous les cabinets, mais qui renfermait encore dans son cœur les mœurs, les sentiments et le jugement de Solon, de Lycurgue, de Charondas et de Platon et des plus sages législateurs de tous les siècles. Toutes ces rares qualités étaient accompagnées d'une prudence formée par un long usage des affaires du royaume et qui régla toutes les actions de sa vie publique ou privée. »

D'autres éloges, non moins flatteurs, quoique moins autorisés peut-être, n'ont point manqué au chancelier. On connaît le jugement de Montaigne et de Pasquier; celui du président Hénault ne manque ni de finesse, ni d'énergie: « L'Hospital est plus instruit que le cardinal de Lorraine et a tout le courage du duc de Guise; ferme et plein d'expédients, c'est le plus savant homme du monde et qui a le plus d'esprit, le plus rempli d'honneur et sachant, s'il le faut, mépriser la réputation même pour en faire le sacrifice au salut de l'Etat. »

Le bon Joachim du Bellay a rimé, en l'honneur du seigneur de L'Hospital, des vers qu'on peut citer aujourd'hui encore :

Lorsque je lis et relis mille fois
Tes vers tracés sur la romaine grâce,
Je crois ouïr non la voix d'un Horace,
Mais d'un Platon les tant nombreuses lois;
Et te voyant au siège de nos rois,
Je pense voir, à contempler ta face,
La sainte main qui dignement compasse
De Critolaüs le juste contrepoids.

Les érudits du XVIe siècle admirèrent surtout ses poésies; au dire de sainte Marthe, elles surpassent celles d'Horace par la grandeur des idées, l'harmonie et la chaleur de la diction.

Le Laboureur estime que sa conduite politique contribuera moins à sa gloire que ses écrits. Scaliger, plus sévère et jugeant avec plus de goût, reconnaît de la valeur à ses poésies, mais les trouve bien inférieures à celles d'Horace. Henri Estienne, Gaspard Barthius, Boxhornius s'étonnent de son talent à imiter le genre de l'antiquité ; tous célèbrent à l'envi ses vertus domestiques, la douceur de ses mœurs, l'austère grandeur de sa vie.

Brantôme le compare à Thomas Morus ; « c'était un autre censeur Caton celui-là et qui savait très-bien censurer et corriger le monde corrompu. Il en avait du tout l'apparence avec sa grande barbe blanche, son visage pâle et sa façon grave, qu'on eût dit à le voir que c'était un vrai portrait de saint Jérôme ; aussi plusieurs le disaient à la cour. Les belles lettres humaines lui rabattaient beaucoup de sa rigueur de justice, car il était grand orateur et fort disert, grand historien et surtout très-divin poète latin. Il fut pourtant haï de plusieurs pour être politique et tempéré plus que passionné ; enfin, quoi qu'on crût, c'était un très-grand personnage en tout et un très-homme de bien et d'honneur. »

Il serait facile de multiplier les témoignages, d'énumérer ceux des siècles qui suivirent, mais ces témoignages sont présents à tous les esprits et remplissent toutes les mémoires.

Si, maintenant, on se recueille devant cette grande figure et qu'on essaie, surmontant tout préjugé, toute illusion trompeuse, de prononcer sur elle un jugement, dont la justice et la raison ne portent point d'appel, on dira sans doute :

L'Hospital fut un type admirable d'honnêteté et de bon sens ; il est resté le plus glorieux représentant de cette

magistrature qui, indépendante sous un gouvernement absolu, à sa gloire et pour l'intérêt de la France, sut maintenir en équilibre le pouvoir royal et les classes populaires. Incorruptible, il sut franchir tous les degrés des honneurs, sans que son caractère reçût la moindre flétrissure; sévère pour les autres, dur pour lui-même, il fut sourd à la faveur; inébranlable dans ses résolutions, il combattit sans relâche les excès et les abus. Il entrevit et réalisa d'étonnantes réformes dans la justice, voulut établir au milieu d'une société passionnée la tolérance et la paix, montrant ainsi le plus rare des courages, celui de la modération entre des partis furieux. Il succomba, mais glorieusement, et la défaite de sa politique ne fit que rehausser la force de son âme. On le vit justifier sa devise : *impavidum ferient ruinæ*. Il travailla jusqu'au dernier instant. Après s'être maintenu au pouvoir sans arrogance, il en descendit sans faiblesse. Protecteur de Cujas, d'Amyot et de Dumoulin, il a bien mérité de la science. Il eut beaucoup d'amis et de nombreux ennemis, douce et triste prérogative qu'ont partagée avec lui la plupart des grands hommes! La pureté de ses mœurs, la fidélité de ses affections, sa reconnaissance, sa simplicité ne l'honorent pas moins que son courage politique et son immense érudition. Ecrivain de talent, il fut inférieur à un grand nombre de ses contemporains; avec les meilleures intentions, il se trompa parfois et ne sut pas garantir le pouvoir de ces lois d'exceptions, véritables emprunts usuraires qui le ruinent. Et pourtant, L'Hospital n'en est pas moins une de nos gloires nationales les plus pures. Bien des générations déjà se sont succédé, depuis qu'il n'est plus, et toutes ont cru s'honorer elles-mêmes en l'honorant. Sa figure resplendit d'une majesté sereine au milieu de ce siècle, remarquable par tant de

conquêtes, de crimes et de grandeurs. Pour tout dire, il est un des hommes qui ont le plus noblement porté le poids de l'adversité et de la fortune. On ne peut l'étudier, sans l'admirer, et je doute que qui le connaît puisse ne pas l'aimer.

Vu et lu à Caen, le 5 avril 1868,
par le Doyen de la Faculté des Lettres,

A. CHARMA.

Permis d'imprimer :

Le Recteur de l'Académie,

THÉRY.

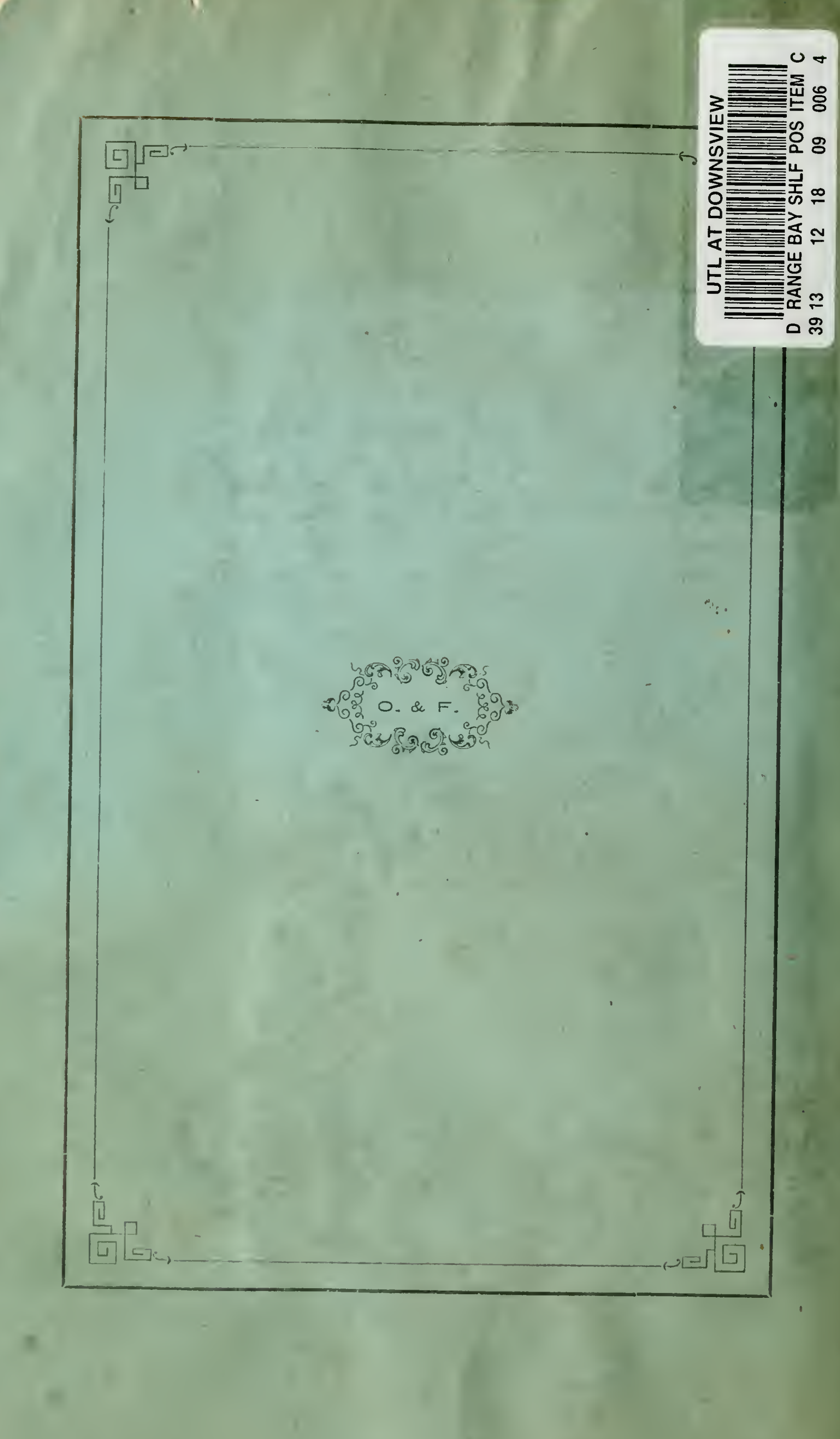


TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA

Page 14, ligne 4 : *καί*, *lisez* *και*.
— 40, — 30 : intimités, *lisez* inimitiés.
— 54, note 2, ligne 1 : republica, *lisez* respublica.
— 56, ligne 11 : catholiques, *lisez* catholiques;

Oberthur et fils, Rennes. — Maison à Paris, rue des Blancs-Manteaux, 35.


O. & F.